

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES  
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT  
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLET TARIFAIRE

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
Me MARC TURGEON et  
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 29 NOVEMBRE 2018

VOLUME 4

JEAN LAROSE & CLAUDE MORIN  
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et  
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE  
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE  
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association hôtellerie Québec et  
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-  
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et du  
Conseil de l'industrie forestière du Québec;

Me NICOLAS DUBÉ  
avocat d'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me Delphine Pittet  
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE	7
 PREUVE DE HQT - PANEL 3 - Coût de service, planification du réseau et commercialisation (suite)	
 BENOÎT DELOURME	
 SOPHIE PAQUETTE	
 BARBARA LAGACÉ	
 LUC DUBÉ	
 STÉPHANE VERRET	
 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	26
 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	38
 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DELPHINE PITTET	104
 INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE	118
 INTERROGÉS PAR LA FORMATION	157

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-12 (HQT) : Pour l'augmentation de la capacité du réseau de transport entre 2018 et 2019, la question demande d'expliquer 334 MW. Or, la réponse n'explique que 250 MW. D'où proviennent les 84 MW manquants. (demandé par l'AHQ-ARQ)	44
E-13 (HQT) : Vérifier la disponibilité du document « Vision technologique d'entreprises 2035 (VTE 2035) »	74
E-14 (HQT) : Faire état du degré d'avancement des travaux du groupe de travail et l'échéancier pour la terminaison de leurs travaux (demandé par l'AHQ-ARQ)	100
E-15 (HQT) : Spécifier qu'est-ce qui est inclus dans la rubrique « Mise en place des fondations technologiques OptiCT » apparaissant au tableau 7 de la pièce B-0021, HQT-6, Document 5.1, page 9 (demandé par l'AHQ-ARQ)	103
E-16 (HQT) : Vérifier s'il y a des employés du Transporteur qui appliquent les normes CIP relatives à la fonction GOP et dire si oui ou si non comment les coûts sont séparés (demandé par la Régie)	128
E-17 (HQT) : Spécifier les raisons de l'augmentation de 3,26 \$/kilowatt entre la pièce HQT-9, Document 1, page 33, Tableau 13, du dossier R-4012-2017 « Impact tarifaire des investissements projetés à l'horizon 2027 » et la pièce HQT-9, Document 1, à la page 34 du présent dossier « Impact tarifaire des investissements projetés à l'horizon 2028 » (demandé par la Régie)	146

R-4058-2018  
29 novembre 2018

- 5 -

E-18 (HQT) : Vérifier la raison pour laquelle les  
termes contrat d'usage ont remplacé  
les termes contrat de location quand  
on parle du contrat de transport avec  
RTA (demandé par la Régie) 165

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0127 : (HQT-14, Doc. 4.1) Complément de présentation du panel 3 - Coûts de service	25
C-AHQ-ARQ-0017 : Extrait du document « Réponses du Transporteur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie de l'énergie » pages 27, 28 et 29 de la pièce HQT-8, Document 1	79
C-AHQ-ARQ-0018 : Réponse du Transporteur à l'engagement numéro 2 demandé par l'AHQ-ARQ dans le dossier R-3981-2016, phase 2	99
A-41 : Extrait de la pièce HQT-9, Document 1, page 33, Tableau 13, du dossier R-4012-2017 « Impact tarifaire des investissements projetés à l'horizon 2027 »	143

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
2 (29e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)  
8 novembre deux mille dix-huit (2018), dossier  
9 R-4058-2018. Demande du Transporteur de  
10 modification des tarifs et conditions des services  
11 de transport pour l'année 2019 - Volet tarifaire.  
12 Poursuite de l'audience.

13 ÉCHANGE DE PART ET D'AUTRE

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, rebonjour à tous. Maître Fréchette, juste  
16 une petite minute avant qu'on recommence avec le  
17 panel 3. Planification du jour. Alors, hier on nous  
18 a fait part que certaines personnes aimeraient  
19 retourner dans leur résidence à Québec plus tôt et  
20 que s'il y avait de la preuve des intervenants à  
21 faire aujourd'hui, je pense que l'AQCIÉ  
22 apprécierait passer avant l'AHQ-ARQ et peut-être la  
23 FCEI aussi, je ne le sais pas. Alors, il y aurait  
24 peut-être des interventions... Ça va aller. Ça  
25 annonce la journée, hein! O.K. Des permutations

1 entre les intervenants. Bon.

2 Alors, je ne pense pas qu'on va terminer  
3 aujourd'hui, de la façon que les choses se  
4 déroulent. Ça se peut donc qu'il y ait de la preuve  
5 demain. On termine aujourd'hui à trois heures  
6 (15 h 00). Si je suis fatiguée à neuf heures  
7 (9 h 00) le matin, à trois heures (15 h 00), là, je  
8 pense qu'on va en avoir amplement. Alors, on veut  
9 vous donner toute l'attention nécessaire. Ça fait  
10 qu'on va reprendre demain avec ceux qui...  
11 probablement l'AHQ-ARQ demain et EBM, si EBM a de  
12 la preuve, elle n'en avait pas annoncé. Maître  
13 Dubé, vous n'aurez pas de preuve à faire? Donc,  
14 probablement que l'AHQ-ARQ...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Cadrin.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Juste pour compléter l'intendance. Demain matin  
19 j'avais une contrainte, je l'avais mentionné  
20 également à madame Larouche. Je suis convoqué dans  
21 une conférence téléphonique avec un juge de la Cour  
22 supérieure entre neuf (9 h 00) et dix (10 h 00).  
23 Alors, c'est la seule contrainte que j'ai demain  
24 matin. Alors, je peux faire toutes les permutations  
25 du monde pour accommoder les gens de Québec, mais



1 ça aura cette contrainte-là éventuellement si on  
2 est les premiers à commencer demain matin, mettons,  
3 pour les fins de la discussion.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Si vous êtes les seuls à passer demain matin...

6 Me STEVE CADRIN :

7 Ou les seuls. Oui, c'est ça. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... on pourrait commencer un peu plus tard à ce  
10 moment-là pour... on pourrait commencer vers dix  
11 heures trente (10 h 30).

12 Me STEVE CADRIN :

13 Moi, je peux faire la conférence téléphonique ici,  
14 là, c'est pas un enjeu, je n'ai pas besoin d'être  
15 au bureau, mais... C'est ça, j'ai cette contrainte-  
16 là. Alors, peut-être que tout le monde est content  
17 d'avoir un vendredi matin plus tard, mais d'un  
18 autre côté, on finit plus tard, alors c'est « mix  
19 feelings » comme on dit.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Restez là, pas trop loin.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Je ne bouge plus.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Ce que je peux offrir à tout le monde, c'est comme

1 on perd notre... bien, on « perd », en fait, on  
2 utilise autrement la journée de vendredi pour que  
3 vous puissiez préparer vos argumentations. Ce que  
4 je peux offrir à tout le monde, c'est que au lieu  
5 de faire les argumentations lundi, c'est qu'on les  
6 fasse mardi. Alors, je ne sais pas si ça convient à  
7 vos horaires, là. Alors, si vous pouvez... Maître  
8 Fréchette, je vois que vous, ça vous conviendrait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Bien, je vous ai déjà... je ne veux pas empiéter  
11 sur le temps de mes collègues, mais comme je vous  
12 ai déjà mentionné, de recevoir les notes  
13 sténographiques, de les intégrer et ensuite de vous  
14 préparer le canevas que je vous amène à chaque  
15 année, c'est certain que quand j'ai une petite  
16 journée entre les deux de secrétariat et  
17 d'intendance, pour amener des copies à tous, c'est  
18 vraiment apprécié.

19 Alors, si on décale par rapport à la  
20 journée de vendredi qui devient une journée  
21 d'audience, j'apprécierais si vraiment on pouvait  
22 faire ça mardi. De toute façon, l'agenda le  
23 permettait, alors si la Régie ça lui convient puis  
24 si mes collègues sont au même diapason, je n'ai  
25 vraiment pas de souci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, c'est juste parce qu'on avait écrit le  
3 calendrier comme ça. Ça fait que je veux juste être  
4 sûr que les gens ne se sont pas bouqués d'autres  
5 choses dans le Distributeur. Je sais que le  
6 Distributeur s'en vient. Maître Cadrin, mardi,  
7 vous, est-ce que ça vous convient?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bien, moi, je suis toujours avec maître Fréchette,  
10 vous le savez, on est en symbiose maintenant, sur  
11 le plan de l'horaire et des sujets à l'ordre du  
12 jour. Alors, moi, ça me convient, il n'y a pas de  
13 problème, c'était réserve dans l'agenda déjà,  
14 alors...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Excellent. Maître Pelletier?

17 Me PIERRE PELLETIER :

18 Dans la même veine qu'on cherche à passer  
19 aujourd'hui plutôt que de passer demain ici, je  
20 vous signale que si au lieu de reporter à mardi on  
21 reportait à mercredi, de notre côté, les voyageurs,  
22 ça ferait l'affaire parce que, jeudi, on commence  
23 on commence la distribution. Alors, on peut  
24 s'amener ici le mardi. Là on a une journée mettons  
25 « off » à Montréal ou on retourne à Québec puis on

1 revient pour jeudi. Si c'était mercredi, nous, ça  
2 ferait mieux notre affaire que mardi. Ceci dit, je  
3 ne veux pas bousculer les affaires de tout le  
4 monde, là, pour nous accommoder...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me PIERRE PELLETIER :

8 ... mais ça nous accommoderait.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Écoutez, moi, de façon générale, que vous soyez  
11 plus structuré dans vos argumentations, ça fait  
12 juste mon affaire.

13 Me PIERRE PELLETIER :

14 Oui. Ça nous donnerait plus de temps, en effet.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Hein! Mais, moi, je vais juste vérifier avec maître  
17 Fréchette parce que c'est son droit de réplique.  
18 Normalement, dans la planification d'audience que  
19 les gens nous ont donné, il y avait une demi-  
20 journée pour faire les argumentations. Et là ça  
21 dépendait de maître Fréchette, s'il voulait faire  
22 sa réplique à trois heures de l'après-midi, s'il  
23 pensait que deux heures pour préparer sa réplique  
24 étaient suffisants ou s'il voulait la faire le  
25 lendemain. Maintenant, si on fait ça mercredi, ça

1 vous donne deux jours pour préparer votre  
2 argumentation, mais deux heures pour faire votre  
3 réplique.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Elle est déjà pas mal là, pour mettre ça beau et  
6 bien arrangé. Mais, en ce qui concerne la réplique,  
7 ce qui me préoccupe toujours, ça a toujours été la  
8 même chose, je pense, je vous l'ai exprimé, c'est  
9 de ne pas en être privée en tant qu'organisation.  
10 C'est certain que quand on reste à l'intérieur des  
11 plages connues, c'est-à-dire si on reste à  
12 l'intérieur des mémoires qu'on a entendus, mais il  
13 y a des représentations qui parfois peuvent être un  
14 peu différentes.

15           Moi, je vous dirais, mardi j'étais prêt. Je  
16 suis bien ouvert à accommoder mes collègues qui  
17 parfois le font pour moi. Alors, si mercredi c'est  
18 l'unanimité, c'est parfait. Mais, la seule chose  
19 que j'aimerais, c'est qu'on réfléchisse et si  
20 mercredi en fin de journée la réplique, il y a des  
21 éléments, soit que madame Sali, monsieur Verret et  
22 moi-même, on a un inconfort, on voudrait le  
23 travailler comme il faut, s'il nous arrive des  
24 éléments d'extranéités nouveaux, qu'on nous  
25 permette peut-être un écrit à ce moment-là, si

1 jamais... pour compléter la réplique.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Ah! Ça, c'est toujours possible. Ça, c'est pas...

4 c'est pas...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Pour compléter la réplique.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Pour compléter la réplique au jeudi, par écrit, ça  
9 ne serait pas une difficulté.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Puis je vous dirais que souvent vous pensez à moi,  
12 vous avez hâte de fermer tout ça, là, mais dites-  
13 vous que la semaine d'ensuite, je suis avec RTA ici  
14 pendant quelques jours pour...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je pense...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 ... pour l'audience. Alors, il faudra... il faudra  
19 s'assurer que j'aie un petit temps...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 ... suffisant pour vous écrire quelque chose de  
24 bien.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, si vous écrivez votre argumentation  
3 rapidement lundi, vous aurez tout mardi pour vous  
4 préparer à RTA, c'est formidable.

5 (9 h 05)

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Écoutez, c'est sûr que j'essaie d'exceller partout,  
8 Madame la Présidente.

9 Me MARC TURGEON :

10 Si vous avez besoin d'une coordonnatrice...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 J'essaie d'exceller partout, ça je peux vous le  
13 dire, mais il y a de l'effort derrière, comme pour  
14 les témoins.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Mais l'écrit pour la réplique c'est pas un  
17 problème.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 C'est bien. Je voulais juste dire que ça pourrait  
20 prendre un peu de temps.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Pas de problème alors...

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est juste pour être sûr.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Écoutez, Maître Cadrin, si vous êtes encore en  
3 symbiose avec maître Fréchette pour mercredi...

4 Me STEVE CADRIN :

5 Je suis toujours flexible.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est flexible? Et puis maître Pittet, est-ce que  
8 vous avez encore l'intention de faire ça par écrit?  
9 Vous allez être chanceuse, ça va être mercredi à  
10 neuf heures (9 h 00) plutôt que lundi neuf heures  
11 (9 h 00).

12 Me DELPHINE PITTET :

13 C'est bon.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Dubé, est-ce que ça cause un problème pour  
16 vous ou votre cliente?

17 Me NICOLAS DUBÉ :

18 Je vais m'approcher. Non, ça cause aucun problème.  
19 Moi je vais avoir cinq minutes, cinq à dix (10)  
20 minutes maximum oralement.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Merci beaucoup. Ça fait qu'on va faire les  
23 plaidoiries... Alors, on va faire les  
24 argumentations mercredi à ce moment-là, on va  
25 essayer d'accommoder les gens puis les voyageurs.



1           Alors, on va faire ça mercredi et puis si jamais la  
2           réplique ça devait déborder, vous pourrez la  
3           terminer par écrit jeudi. Ça vous va?

4           Me YVES FRÉCHETTE :

5           C'est bien. Il y a des aspects certainement que  
6           verbalement pourront être adressés mais s'il y a  
7           des aspects un petit peu plus particulier, vous  
8           vous rappelez une question particulière que vous  
9           m'avez posée il y a quelques années ou d'autre  
10          chose de cette nature-là qui demande un peu plus  
11          d'introspection...

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Oui.

14          Me YVES FRÉCHETTE :

15          ... à ce moment-là je vous demanderai un délai.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Pas de problème.

18          Me YVES FRÉCHETTE :

19          C'est bien.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Je vous remercie.

22          Me YVES FRÉCHETTE :

23          Pour un autre sujet d'intendance, si vous  
24          permettez.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Allez-y.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, pour l'engagement 7, il devrait être déposé  
5 ce matin et les autres, en cours de route au cours  
6 de la journée, c'est vraisemblable qu'on ait des  
7 choses à clore à cet égard-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excellent, je vous remercie beaucoup.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est bien, je vous remercie.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, on va pouvoir reprendre le contre-  
14 interrogatoire de maître Pelletier avec le panel 3.

15 Me PIERRE PELLETTIER :

16 J'avais terminé sauf que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me PIERRE PELLETTIER :

20 ... mon collègue me dit qu'il a demandé à madame la  
21 contrôleur - on dit ça contrôleur? - madame la  
22 contrôleur de préparer un petit document pour  
23 essayer d'établir plus clairement, par écrit, ce  
24 qu'elle avait répondu à mes questions hier sur la  
25 conciliation entre les montants de quarante-six

1 (46) et de cinquante-trois millions (53 M). Moi je  
2 n'ai pas d'objection à ce qu'ils produisent ce  
3 document-là. J'imagine que ça ne peut qu'aider, ça  
4 va être moins ardu, je pense, sur un tableau qu'à  
5 la lecture des notes sténographiques.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Excellent. Je vous remercie beaucoup.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui, je veux tout d'abord saluer mon collègue  
10 maître Pelletier. Alors, c'est pas usuel mais hier  
11 en terminant, on avait quand même un besoin, je  
12 crois, d'illustration pour pouvoir réconcilier ses  
13 questions, les questions qu'il nous posait, ni plus  
14 ni moins liées aux coûts de maintenance directe, et  
15 l'incarnation de tout ça dans un revenu requis,  
16 comment on fait cette correspondance-là.

17 Alors, madame Lagacé, monsieur Verret, moi-  
18 même et toute leur équipe hier se sont affairés à  
19 réconcilier ces deux aspects là qui n'avaient pas  
20 été directement abordés jusqu'à maintenant dans les  
21 questions qui nous avaient été posées et, comme mon  
22 collègue maître Pelletier l'a abordé hier, on  
23 sentait que c'était le bon moment, moi je pensais  
24 qu'il n'avait pas terminé, je pensais qu'il  
25 revenait ce matin mais j'ai préparé ça et, de bonne

1 grâce, il accepterait soit, je ne sais pas si vous  
2 voulez ouvrir la preuve en chef, est-ce qu'on reste  
3 à l'intérieur du contre-interrogatoire, j'ai tout à  
4 fait offert à maître Pelletier de pouvoir  
5 réenchérir pour quelques questions de complément  
6 sur cet aspect-là s'il souhaitait le faire.

7           Moi j'ai vraiment aucune difficulté. Mais  
8 c'est vraiment une illustration de comment le  
9 quarante-six millions (46 M) en coûts de  
10 maintenance directe, comment cette transposition,  
11 comment on le voit en revenu requis et comment on  
12 peut faire des correspondances et où est-ce qu'il y  
13 a des limites entre ces correspondances-là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Bien, ça va être tout simplement un complément  
16 de preuve à ce moment-là...

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 C'est bien.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 ... qui sera fourni.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Comme vous voulez. Je serai bien ouvert, en tout  
23 cas, si maître Pelletier voulait revenir suite à  
24 cette présentation-là, s'il y a des aspects qui...  
25 Parce que lui...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... c'est quand même en foulée des questions qu'il  
5 avait. S'il a des questions complémentaires, il n'y  
6 a vraiment aucun problème.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent, je vous remercie beaucoup.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 C'est bien. Alors, réouverture, c'est pas usuelle,  
11 Madame la Présidente, mais c'est ça la  
12 réglementation dynamique et c'est l'échange qu'on  
13 avait hier, qu'on avait amorcé hier au niveau de à  
14 quel point on avance en échangeant, en se  
15 comprenant.

16 Alors donc, ce matin on a un élément  
17 supplémentaire à vous présenter mais qui est tiré  
18 de la preuve. Alors, ce n'est pas des éléments  
19 nouveaux, c'est vraiment une façon d'illustrer  
20 différemment l'incarnation en revenu requis. Et  
21 c'est là où vous allez pouvoir voir les rubriques  
22 et puis madame Lagacé pourra vous donner toutes les  
23 explications qui viennent et qui sont vraiment dans  
24 la foulée de ce que maître Pelletier abordait hier.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent, je vous remercie beaucoup.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Très bien. Alors vous permettez, je vais vous faire  
5 la distribution, ça sera B-...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 127.

8 LA GREFFIÈRE :

9 127.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 ...127?

12 Me PIERRE PELLETIER :

13 Là, je ne suis pas certain qu'on s'était bien  
14 compris. Moi j'ai pas de problème à ce qu'il  
15 produise ce document-là mais j'avais pas compris  
16 qu'il y avait encore une nouvelle réouverture  
17 d'enquête, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Bien, en fait, je pense qu'elle va juste expliquer  
20 son document.

21 Me PIERRE PELLETIER :

22 Oui.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Puis c'est dans la foulée des questions.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je ne pensais pas qu'ils en reprenaient pour deux  
3 heures non plus mais...

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Non, non, non.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... ça va être...

8 Me PIERRE PELLETTIER :

9 Bon, remarquez que le faire maintenant ou le faire  
10 en contre-preuve...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ça va être la même chose.

13 Me PIERRE PELLETTIER :

14 ... ça ne changera pas grand-chose en effet.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est quelques minutes, là. C'est quelques minutes  
17 mais c'est dans la foulée de ce que vous avez posé  
18 comme questions.

19 Me PIERRE PELLETTIER :

20 Oui, c'est bien.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Honnêtement, ce qu'on voyait c'était d'illustrer le  
23 contre-interrogatoire que vous aviez.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je pense que ça va éclairer tout le monde

1 effectivement.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'était vraiment illustrer le contre-interrogatoire  
4 que maître Pelletier menait. Alors, moi je suis  
5 bien à l'aise sur la façon de l'administrer mais on  
6 peut l'administrer en preuve directe, moi je n'ai  
7 pas d'objections, ça va être quelques minutes...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Oui.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 ... et c'est pour ça que je suis bien ouvert à ce  
12 qu'il puisse revenir, ça va faciliter le travail de  
13 tous et le témoignage du panel 3 ne faisait que  
14 débiter alors il n'y a pas de souci avec ça.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Non, non, il n'y a pas de problème.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors, c'est la pièce B-0127 que madame Isabelle  
19 vous distribue et c'est la pièce HQT-14, Document  
20 4.1.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 126 ou 127? 127.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 127.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. C'est beau.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, c'est un complément d'information, encore  
5 une fois, et qui vous sera livré par madame Lagacé  
6 avec ses collègues.

7

8 B-0127 : (HQT-14, Doc. 4.1) Complément de  
9 présentation du panel 3 - Coûts de  
10 service

11 (9 h 15)

12 PREUVE DE HQT - PANEL 3 - Coût de service,  
13 planification du réseau et commercialisation  
14 (suite)

15

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-neuvième  
2 (29e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

3

4 BENOÎT DELOURME

5 SOPHIE PAQUETTE

6 BARBARA LAGACÉ

7 LUC DUBÉ

8 STÉPHANE VERRET

9

10 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et  
11 disent :

12

13 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vous remercie, je leur cède la parole.

15 Mme BARBARA LAGACÉ :

16 R. Alors, bonjour à tous. Merci de me donner ce  
17 moment-là pour tenter de clarifier. En fait, hier,  
18 je conviens que je vous ai donné du fil à retordre.  
19 Clarifier le lien qui est à faire entre les charges  
20 nettes d'exploitation et les coûts de maintenance  
21 directs, c'est pas facile à faire.

22 Je veux donc débiter la journée en tentant  
23 de clarifier la hausse des besoins des revenus  
24 requis au niveau des charges nettes d'exploitation  
25 comparativement à la variation des coûts de

1 maintenance directs, donc comparer les cinquante-  
2 trois millions (53 M\$) aux quarante-six millions  
3 (46 M\$).

4 Pour débiter, j'aimerais rappeler  
5 l'objectif de chacune de ces deux vues. Donc, à  
6 gauche, la première vue, c'est les charges nettes  
7 d'exploitation. Les charges nettes d'exploitation  
8 sont dans les revenus requis, donc elles servent à  
9 l'établir, elles sont incluses dans le revenu  
10 requis. Ça sert après ça à déterminer le tarif de  
11 transport.

12 Le cinquante-trois millions (53 M\$) de  
13 besoins additionnels de cette année, pour l'année  
14 témoin, se compare à l'année autorisée deux mille  
15 dix-huit (2018). Et on parle ici de cent pour cent  
16 (100 %) des charges nettes d'exploitation.

17 Donc, quand on regarde neuf cent huit  
18 millions (908 M\$), dans lesquels s'inscrit le  
19 cinquante-trois (53 M\$), on couvre toutes les  
20 charges nettes d'exploitation.

21 Maintenant, on regarde le coût de  
22 maintenance à droite. Le coût de maintenance, il a  
23 été élaboré, en fait, suite à la décision de la  
24 Régie dans le dossier tarifaire deux mille dix-sept  
25 (2017) puis il a été demandé de façon très utile

1 parce qu'on cherchait à dimensionner le coût de la  
2 maintenance direct. Et c'était un peu un en-lieu  
3 d'une comptabilité par activités qu'on vous a dit  
4 que l'on... dont on ne disposait pas dans nos  
5 systèmes comptables. Le coût de maintenance, donc  
6 c'est une illustration. Ça ne remplace pas  
7 l'analyse des revenus requis.

8 Aussi, le coût de maintenance, on lui a  
9 donné un périmètre et, dans ce périmètre-là, on a  
10 fait un choix. On a fait le choix de ne pas inclure  
11 les éléments spécifiques, donc ce qu'on appelle nos  
12 facteurs Y et nos facteurs Z, là, comme la  
13 maintenance conditionnelle prioritaire qui était  
14 présente en deux mille dix-huit (2018) et le  
15 dossier des mises à la terre, là, les fameuses  
16 MALT. Donc, ça, ce n'est pas dans le coût de  
17 maintenance, c'est un choix qui a été fait dans un  
18 objectif d'avoir un coût de maintenance comparable  
19 d'année en année. Donc, je viens de vous placer un  
20 peu les deux vues, à quoi... quel est l'objectif de  
21 chacune.

22 Toujours dans le même ordre, on vous  
23 présente, encore une fois à gauche, les charges  
24 nettes d'exploitation et, à droite, le coût de  
25 maintenance direct.

1                   Avant de regarder le détail et pour tenter  
2 de simplifier l'explication, j'aimerais faire une  
3 illustration. Donc, je vous demande de ne pas  
4 regarder les chiffres tout de suite, je veux plus  
5 essayer de vous donner une image la plus simple  
6 possible à comprendre.

7                   Ce que je vais faire, là, c'est un  
8 parallèle avec une firme, que ce soit une firme  
9 d'avocats ou une firme de comptables. O.K. En fait,  
10 une firme de professionnels qui facturent des  
11 services.

12                   Du côté gauche, les charges nettes  
13 d'exploitation, ça va être les coûts d'opération de  
14 notre firme. Les coûts d'opération de notre firme,  
15 il y a le salaire des professionnels dedans, il y a  
16 la location des locaux, il y a les ordinateurs, il  
17 y a tout ce qu'on a besoin pour opérer notre firme.  
18 Et la firme, c'est à partir de cette information-là  
19 aussi qu'elle va produire ses états financiers.

20                   À droite maintenant, le coût de  
21 maintenance. Le parallèle que je fais, c'est la  
22 facturation que va faire le cabinet. En fait, la  
23 facturation, quand le professionnel travaille dans  
24 un dossier, il va facturer chaque heure du temps  
25 mis dans le dossier. Ces heures-là, le tarif de ces

1 heures-là, vous conviendrez que c'est pas le  
2 salaire du professionnel. En fait, ça inclut le  
3 salaire du professionnel, mais ça couvre aussi une  
4 partie des charges d'opération du cabinet. Donc,  
5 les charges dont je vous parlais tantôt, la  
6 location des bureaux, l'électricité, son  
7 ordinateur, et caetera.

8 Si je reviens maintenant à notre sujet,  
9 c'est exactement le même objectif qu'on vise. À  
10 gauche, c'est les ressources additionnelles  
11 nécessaires pour le fonctionnement de TransÉnergie.  
12 Donc, le cinquante-trois millions (53 M\$), c'est ce  
13 dont on a besoin en revenu requis. Ce sont nos  
14 états financiers étant donné qu'on est dans un  
15 contexte réglementaire, bien ce sera les revenus,  
16 ce sera inclus dans les revenus requis.

17 À droite, le coût de maintenance, c'est un  
18 peu le parallèle que je faisais avec la  
19 facturation, mais étant donné qu'on ne facture pas,  
20 je vous rassure, il n'y a pas de profit, là, dans  
21 ce qu'on fait, comparativement à la firme, on va  
22 appeler ça plutôt une allocation qu'une  
23 facturation.

24 Donc, c'est une allocation de coûts que  
25 l'on fait pour chaque heure de maintenance qui sera

1 réalisée pour avoir un coût complet de la  
2 maintenance. Donc, ce que ça inclut, ça inclut le  
3 salaire du métier ou du technicien qui va  
4 travailler en maintenance, mais ça inclut aussi les  
5 vêtements dont il a besoin de protection, ça inclut  
6 ses outils, ça inclut l'usage d'un véhicule, un  
7 petit bout de salaire de son patron. O.K.

8 Puis vous voyez au bas de la diapositive,  
9 on a représenté la variation des heures  
10 travaillées. Donc, la variation des heures  
11 travaillées, là, elle est de deux sources. On dit,  
12 pour l'année deux mille dix-neuf (2019) par rapport  
13 à l'autorisé deux mille dix-huit (2018), il va y  
14 avoir une réduction des besoins en heure aux  
15 investissements puis ça, ça représente quatre-  
16 vingt-quinze mille (95 000) heures.

17 Puis il va y avoir une hausse des besoins  
18 en maintenance. Puis ça, c'est un besoin de cent  
19 soixante-dix-sept mille (177 000) heures  
20 additionnelles, toujours par rapport à l'autorisé  
21 deux mille dix-huit (2018).

22 Ah! Oui. J'ai un petit pointeur peut-être  
23 pour vous faciliter la vie, là. Puis là je suis  
24 loin. O.K. C'est bon. On est ici.

25 Ces heures-là, pour arriver dans mon volet

1 « facturation » ici, là, allocation. Puis en fait,  
2 je vais même vous pointer la ligne, là. Elles vont  
3 se retrouver ici les heures. Elle passe, dans le  
4 fond, chaque heure est multipliée par un taux  
5 horaire, comme ma firme d'avocats ou ma firme de  
6 comptables.

7 Ce taux horaire là, ce que je tiens peut-  
8 être à vous dire, c'est qu'il est le même que l'on  
9 fasse une heure aux investissements qu'une heure en  
10 maintenance, c'est le même taux. Et ce taux-là,  
11 c'est un taux qui est construit avec beaucoup de  
12 rigueur. Puis je vous dirais même, il est vérifié  
13 par nos auditeurs externes. O.K.

14 Et pourquoi il est vérifié par nos  
15 auditeurs externes? Je vous explique. C'est parce  
16 qu'il va avoir un impact dans nos états financiers.  
17 Quand je viens faire la fameuse heure en  
18 investissement, ça va venir constituer mon coût  
19 capitalisé dans mon revenu requis.

20 (9 h 23)

21 À l'interne, chez Hydro-Québec, on appelle  
22 ça la « prestation de travail capitalisée ». Mais  
23 dans nos revenus requis là le coût capitalisé,  
24 c'est chacune de ces heures-là au taux horaire qui  
25 vient constituer là le fameux gros crédit qui est à



1 cent vingt-six millions (126 M\$) dans notre revenu  
2 requis.

3 Donc, chacune de mes heures là, je vais  
4 revenir sur la maintenance. Mon cent soixante-dix-  
5 sept mille (177 000 h) c'est un delta, ici on parle  
6 en delta là, multiplié par le taux horaire, vous  
7 voyez, il va rentrer dans ce qu'on appelle « la  
8 contribution directe de main-d'oeuvre » qui est de  
9 vingt-quatre millions (24 M\$) puis que vous tentiez  
10 hier, de faire le lien avec la masse salariale,  
11 puis je comprends que vous essayez de faire ça.

12 Ce que je veux vous rassurer, c'est que  
13 dans ce vingt-quatre millions-là, là quand je vais  
14 voir dans ma liste des coûts de cinquante-trois  
15 millions (53 M\$) à la marge, bien je vous confirme  
16 qu'il y a un morceau du dix-neuf millions (19 M\$)  
17 ici de masse salariale qui est inclus dans le  
18 vingt-quatre (24 M\$). Pourquoi? Parce que j'ai des  
19 ETC à pied d'oeuvre dans ça, additionnels, j'en  
20 avais vingt-deux (22). J'ai un petit peu de  
21 gestionnaires dans ça. Puis j'ai aussi, ne  
22 l'oubliez pas, mon augmentation économique de huit  
23 millions (8 M\$) sur l'ensemble de ma masse  
24 salariale. Ça fait que chaque heure... O.K., mon  
25 taux horaire ici, il a été influencé là par cette

1 augmentation économique-là peut-être de un dollar  
2 (1 \$) ou deux dollars (2 \$) de l'heure.

3 Ensuite, dans mes charges de services  
4 partagés, en croissance des ETC, du cinq millions  
5 (5 M\$) bien il y en a une petite partie qui va se  
6 retrouver dans le vingt-quatre millions (24 M\$)  
7 assurément, O.K.?

8 Après ça, quand je regarde ici, la  
9 prestation de travail aux investissements en fait  
10 là, le quinze millions (15 M\$) que je vous ai dit  
11 hier là, c'est ma réduction d'heures là. Puis là,  
12 je perds mon crédit dans mes coûts capitalisés, ma  
13 réduction d'heures aux investissements  
14 effectivement. Mais en fait, ça correspond à la  
15 hausse de ma charge de maintenance parce qu'on a  
16 dit : « On n'a pas réduit les ETC là parce qu'on  
17 avait un besoin additionnel en maintenance. » Mais  
18 on y a répondu, en fin de compte, avec ce quinze  
19 millions (15 M\$) là qui se retrouve lui aussi en  
20 partie dans le vingt-quatre millions (24 M\$).

21 Donc, je ne peux pas faire de lien  
22 directement au prix, je vais vous dire, d'une  
23 illustration simple parce que tout ça, ce sont des  
24 cheminements de coûts, puis si vous vouliez on  
25 pourrait là tous les démontrer. Mais dans une

1 illustration simple, c'est le lien que je voulais  
2 faire là avec vous.

3           Donc, à la lumière de cette explication-là,  
4 peut-être juste compléter le tableau. On disait,  
5 tout ce qui était des autres charges directes, la  
6 première (lère) ligne, c'est du un pour un. Autant  
7 dans le revenu requis que dans le coût de  
8 maintenance, c'est comparable. Donc, on est en  
9 services externes, en achats de biens, voilà. Après  
10 ça, on avait un quatre millions (4 M\$) de  
11 végétation en services externes, ça aussi c'est  
12 comparable dans les deux, il n'y a pas d'écart.  
13 C'est le reste de la liste ici en charges nettes  
14 d'exploitation. Puis ici, en coûts de maintenance  
15 où là, la réconciliation est plus complexe à faire.

16           Maintenant la question, est-ce que le  
17 quarante-six millions (46 M\$)... Attendez... Ici...  
18 Est-ce qu'il est dans le cinquante-trois (53 \$)? Je  
19 vais vous répondre que l'ensemble des coûts de  
20 maintenance directs de trois cent quatre-vingt-  
21 douze millions (393 M\$) sont inclus dans le neuf  
22 cent huit millions (908 M\$). Ça, je fais  
23 l'affirmation. Donc, par le fait même, le quarante-  
24 six (46 M\$) est inclus dans le neuf cent huit  
25 (908 M\$). Vous aurez compris hier, que tous les

1 éléments qui composent l'augmentation ici du  
2 cinquante-trois millions (53 M\$), eux ne se  
3 retrouvent pas tous dans le quarante-six millions  
4 (46 M\$) parce que le taux avec lequel on facture la  
5 maintenance est un taux à l'heure de l'employé,  
6 directement ce que lui, il a besoin pour  
7 travailler.

8           Donc, je vous donne un exemple la  
9 croissance des charges partagées en innovation  
10 technologique ici, ça va lui être très utile dans  
11 un futur proche parce qu'on va améliorer ses  
12 techniques de travail, on va lui donner de la  
13 robotique, on va lui donner des meilleures  
14 indications, des meilleures prévisions dans le MGA  
15 via un outil comme PRIAD, ça va lui être utile.  
16 Mais demain matin, pour aller mettre de l'huile  
17 dans un transformateur, ça ne l'aide pas  
18 directement. C'est pour ça qu'on ne l'a pas inclut  
19 dans le coût de maintenance.

20           Donc... Puis ah... Peut-être aussi  
21 l'exclusion, mais on en a parlé là, je vous ai  
22 parlé des éléments Y et Z là, nos fameux éléments  
23 spécifiques qui ne sont pas inclus.

24           Donc, je conclurais en vous rappelant...  
25 Puis en fait, c'est le message que je tiens qui

1 soit retenu, c'est à partir des charges nettes  
2 d'exploitation ici que l'on demande les tarifs. Et  
3 l'information de gestion, quant à elle, elle est  
4 utile pour évaluer le niveau de l'activité de  
5 maintenance.

6           Donc, j'espère que ça va vous avoir enlevé  
7 peut-être des zones d'incompréhension ou  
8 d'inconfort, que ça vous aura permis de comparer de  
9 comparer le quarante-six (46 M\$) et le cinquante-  
10 trois (53 M\$), puis pour la suite, dans le fond, de  
11 nos échanges, qu'on puisse peut-être plus  
12 travailler avec le cinquante-trois millions (53 M\$)  
13 ensemble, on va se faciliter la vie. Je vous  
14 remercie.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Alors, ça complète. Donc, je remercie madame  
17 Lagacé. J'espère que ça vous sera à tous bénéfique  
18 et utile de faire cette réconciliation-là qui,  
19 encore une fois, était en foulée des questions qui  
20 étaient posées hier. Alors, ça complète, les  
21 témoins sont disponibles pour reprendre l'exercice  
22 du contre-interrogatoire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je vous remercie beaucoup. Maître Pelletier, avez-  
25 vous des questions?

1 Me PIERRE PELLETIER :

2 Pas de question.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pas de question.

5 (09 h 30)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Cadrin.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

9 Q. **[1]** Alors, bonjour. Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

10 Bonjour à nos panelistes. Alors, je vais y aller en  
11 vous référant à une pièce, qui est la DDR de  
12 l'AHQ-ARQ, qui est la pièce B-118, HQT-13, document  
13 2.1 révisé, à la page 17. C'est la planification du  
14 réseau, c'est pour ça que je vous regarde plus  
15 spécifiquement monsieur Delourme. Je peux vous  
16 répéter. B-118, HQT-13, document 2.1 révisé. Vous  
17 ne l'avez pas? Ça va?

18 M. BENOÎT DELORME :

19 R. Ça va.

20 Q. **[2]** Alors, page 17, comme je vous disais, donc, on  
21 est à la question 7.1.

22 Veuillez indiquer et quantifier les  
23 facteurs qui expliquent à la référence  
24 les hausses de capacité du réseau de  
25 transport de sept cent soixante et

1                    quatre mégawatts (764 MW) entre deux  
2                    mille seize (2016) et deux mille  
3                    dix-sept (2017), quarante-neuf  
4                    mégawatts (49 MW) entre deux mille  
5                    dix-sept (2017) et deux mille dix-huit  
6                    (2018)...

7                    Et ce qu'on doit retenir plus particulièrement pour  
8                    les fins de la question.

9                    ... et de trois cent trente-quatre  
10                    mégawatts (334 MW) entre deux mille  
11                    dix-huit (2018) et deux mille dix-neuf  
12                    (2019).

13                    Dans votre réponse que je vais lire :

14                    Le Transporteur rappelle que la  
15                    capacité du réseau de transport  
16                    présentée au tableau 7 en référence  
17                    correspond à la somme des ressources  
18                    intégrées de façon ferme par le  
19                    Transporteur de laquelle sont  
20                    soustraits les services auxiliaires  
21                    des centrales et la réserve de  
22                    stabilité.

23                    Alors, je vous fais grâce des citations pour ce qui  
24                    est de deux mille dix-sept (2017)... deux mille...  
25                    deux mille seize, deux mille dix-sept (2006 - 2017)

1 et deux mille dix-sept, deux mille dix-huit  
2 (2017 - 2018), je vous amène au paragraphe qui  
3 parle de deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf  
4 (2018 - 2019).

5 Entre deux mille dix-huit et deux  
6 mille dix-neuf (2018 - 2019),  
7 l'augmentation provient principalement  
8 de l'addition d'environ deux cent  
9 cinquante mégawatts (250 MW) de  
10 production hydraulique de plusieurs  
11 projets de production privée. Certains  
12 de ces projets pourraient également  
13 être décalés dans le temps.

14 Q. **[3]** Alors, vous avez parlé tout à l'heure de la  
15 réserve de stabilité dans le premier paragraphe que  
16 je vous ai lu. Alors, première question : pourquoi  
17 soustrayez-vous la réserve de stabilité pour  
18 obtenir la capacité du réseau de transport?

19 R. La réserve de stabilité n'est pas transportable.

20 Q. **[4]** Donc, on peut en conclure que la réserve de  
21 stabilité en quelque sorte est captive?

22 R. C'est plus compliqué que ça. C'est...

23 Q. **[5]** Allez-y. Après cinquante-trois millions (53 M)  
24 et quarante-six millions (46 M), je suis prêt à  
25 tout. Je blague.



1 R. Ne me tentez pas!

2 Q. **[6]** Mais la question, juste la clarifier avant que  
3 vous nous expliquiez trop longtemps ces choses-là  
4 dans la mauvaise direction, c'est qu'elle pourrait  
5 être captive. Donc, cette réserve de stabilité  
6 pourrait être captive.

7 R. C'est qu'on ne la sollicite pas de la même manière  
8 que le reste de la production; la réserve de  
9 stabilité, on a besoin de l'avoir pendant les  
10 événements. Donc, la capacité du réseau, le  
11 comportement dynamique du réseau fait que pendant  
12 les événements, il va la solliciter, mais on ne  
13 pourrait pas la faire passer en tout temps. C'est  
14 ça la différence. Alors, après ça, si jamais, on a  
15 un événement sur le réseau et qu'on a besoin de  
16 replacer le plan de production, bien là, on va  
17 prendre des actions pour pouvoir réussir à la faire  
18 sortir de l'endroit où l'on en a besoin. Donc,  
19 dynamiquement, elle va être disponible pendant les  
20 quelques cycles où on en a besoin, là où elle fait  
21 son travail la réserve de stabilité et après ça,  
22 bien, c'est pas pareil de la faire passer en tout  
23 temps. Donc, il y a une nuance.

24 Q. **[7]** Quel est le critère de stabilité en termes de  
25 puissance requise en mégawatts?

1 R. Quel est le critère de stabilité... Vous pouvez  
2 répéter, s'il vous plaît.

3 Q. **[8]** Quel est le critère de stabilité en termes de  
4 puissance requise si on l'exprime en mégawatts. La  
5 réserve de stabilité.

6 R. Donc, bien, mille mégawatts (1 000 MW), on a besoin  
7 de mille mégawatts (1 000) de réserve de stabilité.

8 Q. **[9]** Pour l'augmentation de la capacité du réseau de  
9 transport entre deux mille dix-huit (2018) et deux  
10 mille dix-neuf (2019), la question demande  
11 d'expliquer les trois cent trente-quatre mégawatts  
12 (334 MW) dans le fond qu'on voit, alors, la réponse  
13 n'explique que deux cent cinquante mégawatts  
14 (250 MW), d'où proviennent les quatre-vingt-quatre  
15 mégawatts (84) manquants?

16 (9 h 35)

17 R. J'ai pas la réponse.

18 Q. **[10]** O.K. Mais vous vous souvenez de la question  
19 qui était posée à l'époque? Donc, trois cent  
20 trente-quatre (334) entre deux mille dix-huit-deux  
21 mille dix-neuf (2018-2019), vous avez fourni la  
22 réponse pour deux mille dix-huit-deux mille dix-  
23 neuf (2018-2019) donc principalement de l'addition  
24 d'environ deux cent cinquante mégawatts (250 MW).

25 Vous aviez identifié le principal, dans le

1 fond - si je peux comprendre ça comme ça - et ça  
2 incluait, bon, plusieurs projets de production  
3 privée. J'essaie de vous aider peut-être à vous en  
4 souvenir mais si c'est pas possible, on fera un  
5 engagement. Donc, il reste quand même quatre-vingt-  
6 quatre mégawatts (84 MW) sans explication aucune,  
7 malgré la demande de renseignements.

8 R. On va prendre un engagement.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Ce sera l'engagement numéro 12.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Je vais le reformuler. Pour l'augmentation de la  
13 capacité du réseau de transport entre deux mille  
14 dix-huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019), la  
15 question demande d'expliquer trois cent trente-  
16 quatre mégawatts (334 MW). Or, la réponse  
17 n'explique que deux cent cinquante mégawatts  
18 (250 MW). D'où proviennent les quatre-vingt-quatre  
19 mégawatts (84 MW) manquants? Merci.

20

21 E-12 (HQT) : Pour l'augmentation de la capacité du  
22 réseau de transport entre 2018 et  
23 2019, la question demande d'expliquer  
24 334 MW. Or, la réponse n'explique que  
25 250 MW. D'où proviennent les 84 MW

1 manquants. (demandé par l'AHQ-ARQ)

2

3 Juste pour le mentionner, les deux autres années,  
4 ou les deux autres relations que vous avez faites,  
5 ça arrivait au mégawatt près alors c'est celui-là  
6 pourquoi on s'est accrochés. Presque au mégawatt  
7 près.

8 Alors, passons à une autre question.

9 Toujours dans B-0118, HQT-13, Document 2.1 révisé,  
10 mais la page 18 cette fois-ci, réponse 8.1, la  
11 question est la suivante :

12 Veuillez indiquer si, dans la  
13 planification et le dimensionnement du  
14 réseau de transport pour rencontrer la  
15 condition de pointe normale, le  
16 Transporteur considère qu'il peut  
17 utiliser les centrales thermiques, les  
18 importations ainsi que les ressources  
19 interruptibles. Dans la négative,  
20 veuillez expliquer pourquoi il ne  
21 considère pas de telles ressources.

22 Votre réponse est la suivante :

23 En condition de pointe normale, le  
24 Transporteur peut utiliser ces  
25 ressources en situation de réseau

1                   dégradé (c'est-à-dire lorsqu'un  
2                   circuit du réseau de transport est mis  
3                   hors service). La puissance produite  
4                   en amont du circuit retiré peut alors  
5                   être réduite de 1 500 MW (l'équivalent  
6                   de la réserve d'exploitation) et  
7                   l'équilibre production-charge est  
8                   alors rétabli à l'aide des ressources  
9                   énumérées dans la question.

10                  Voici notre question additionnelle. Nous comprenons  
11                  de votre réponse que vous ne considérez pas les  
12                  centrales thermiques, les importations et les  
13                  ressources interruptibles dans la planification et  
14                  le dimensionnement du réseau de transport pour  
15                  rencontrer la condition de pointe normale en  
16                  situation du réseau non dégradé.

17                  R. C'est exact.

18                  Q. **[11]** Et pourquoi ne pas considérer ces moyens en  
19                  cas de conditions de pointe normales et réseau non  
20                  dégradé?

21                  R. L'exercice de planification vise à dimensionner le  
22                  réseau et on considère ces moyens-là comme des  
23                  moyens exceptionnels. On va les solliciter pour  
24                  d'autres situations, comme on l'expliquait elle est  
25                  de moins en moins quinze cents (-1500) et,

1 également, P+4000.

2 Q. **[12]** Doit-on comprendre que si vous n'aviez pas de  
3 ressources interruptibles, par exemple, vous  
4 planifieriez exactement le même réseau de transport  
5 et au même coût d'investissement, dans le fond.

6 R. Non, c'est pas juste puisque comme on les  
7 sollicite, on est de moins en moins quinze cents  
8 (-1500) et en P+4000, ces situations de réseau là  
9 sont dimensionnantes et vont donc déclencher des  
10 investissements.

11 L'exemple que je pourrais vous donner c'est  
12 que dans le dossier 4052 c'est pas la situation  
13 noble qui est problématique mais la situation...  
14 Enfin, c'est pas... La situation la plus  
15 problématique est la situation de moins en moins  
16 quinze cents (-1500) dans laquelle on fait appel à  
17 ces éléments-là. Donc, il y a plus d'hypothèses.

18 Q. **[13]** Continuons dans notre compréhension, dans le  
19 préambule à la question 8.1, vous indiquez :

20 Le Transporteur précise que depuis le  
21 dernier dossier tarifaire, aucun  
22 projet visant spécifiquement à  
23 satisfaire la condition de pointe de  
24 charge exceptionnelle n'a été  
25 identifié.

1 Que voulez-vous dire par ça?

2 R. Donc, je vais faire un cas hypothétique. Mettons  
3 qu'on a une situation planifiée dans laquelle on  
4 établit une situation noble, en N, et puis on jauge  
5 l'ensemble des critères, en fait, on simule  
6 l'ensemble de nos critères sur cette situation  
7 noble, tout va bien. On génère tout, notre  
8 situation est de moins en moins quinze cents  
9 (-1500), tout va bien.

10 Et là, on génère une situation P+4000 puis  
11 là, on s'apercevrait que cette situation ne  
12 rencontre pas nos critères. Ça, ça voudrait dire  
13 qu'uniquement la condition pointe exceptionnelle,  
14 donc où il fait très, très froid, serait porteuse  
15 d'un bris de performance, ne rencontrerait pas les  
16 performances dictées par nos critères et, dans ce  
17 cas-là, ce serait cette condition-là qui  
18 déclencherait un renforcement.

19 Donc, on n'a jamais eu ce que je viens de  
20 vous décrire. On n'a jamais eu une situation où ça  
21 allait bien en noble, ça allait bien dans tous mes  
22 moins en moins quinze cents (-1500) et ça allait  
23 mal en P+4000. Ça, c'est pas arrivé.

24 L'exemple que je vais vous redonner, le  
25 4052, Micoua-Saguenay, la situation noble elle ne

1 marche pas avec les pertes de deux lignes et j'ai  
2 des situations de moins en moins quinze cents  
3 (-1500) qui, elles, nous font perdre le réseau.  
4 Donc là, j'ai déjà un no-go d'entrée de jeu. C'est  
5 ça qu'on voulait dire. Est-ce que c'est plus clair?  
6 (9 h 40)

7 Q. **[14]** Je vais vérifier. Alors, je vous pose la  
8 question suivante là pour un peu reprendre là d'où  
9 vous étiez. Est-ce que c'est déjà arrivé avant,  
10 parce que vous donnez l'exemple que vous veniez de  
11 donner, que le N-1 soit celui qui vient  
12 dimensionner le réseau?

13 R. Que le N-1-1500, la situation est de N-1-1500 soit  
14 la situation dimensionnante? Oui, c'est déjà  
15 arrivé.

16 Q. **[15]** Mais encore?

17 R. Bien. Dans le dossier, j'ai oublié son numéro là,  
18 mais le dossier Chamouchouane-Montréal, qu'on avait  
19 débattu en deux mille quatorze (2014). Les  
20 situations qui étaient problématiques étaient les  
21 situations, donc pertes de deux lignes sur réseaux  
22 noble et perte d'une ligne en situation de N-1-  
23 1500.

24 Madame la Régisseuse, Madame la Présidente,  
25 hier vous aviez besoin d'une définition du réseau



1 noble, c'est le réseau qui a tous ses éléments en  
2 service. Le réseau N-1-1500, c'est un réseau noble  
3 dans lequel on retire une ligne et on s'octroie un  
4 ajustement de la production dans le corridor dans  
5 lequel la ligne a été retirée pour alléger les  
6 contraintes sur le réseau. Donc c'est un réseau  
7 dégradé, mais sur lequel on a fait un  
8 « redispatch » pour essayer de ne pas être trop,  
9 trop contraignant quand même, « Redispatch » de  
10 quinze cents mégawatts (1 500 MW). Et la situation  
11 P Plus 4000, c'est un réseau noble dans lequel on a  
12 augmenté la consommation de quatre mille mégawatts  
13 (4 000 MW) pour simuler une situation hivernale,  
14 admettons moins vingt-cinq degrés (-25 °) là, très,  
15 très froide et juste pour situer les choses parce  
16 que...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Je vous remercie, ça m'aide beaucoup.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Moi, j'ai juste froid là quand vous en parlez comme  
21 ça. Alors... Bien. Je comprends que je vais pouvoir  
22 me chauffer quand même, c'est ce que vous venez de  
23 me dire là.

24 Alors donc, je vais passer à un autre  
25 sujet : « Amélioration des activités

1 d'exploitation ». On a parlé avec monsieur Doyle,  
2 des projets suivants certains dont vous avez  
3 discutés hier, monsieur Delourme. Donc, le blocage  
4 temporaire, dans un premier temps, des changeurs de  
5 prises sous charge, des transformateurs de  
6 puissance durant la pointe de charge qui  
7 représentaient un gain potentiel de mille mégawatts  
8 (1 000 MW) sur les limites de transit. On a parlé  
9 également des systèmes de commandes globales et  
10 locales des compensateurs, sous la petite  
11 appellation CGLC. Dans ce cas-là, on parle de  
12 quatre cents mégawatts (400 MW) là, qui seraient  
13 attendus à la fin deux mille vingt (2020) pour la  
14 limite sud principalement. Et finalement, le projet  
15 de contrôle, de consignes, de tension aux  
16 générateurs, CCTG, avec un potentiel de gains de  
17 quatre cents mégawatts (400 MW) sur les limites de  
18 transit à l'horizon deux mille vingt (2020).  
19 Monsieur Doyle nous a dit que ces projets ne  
20 mettaient absolument pas en péril la stabilité et  
21 la fiabilité du réseau.

22 Q. **[16]** Est-ce qu'on est toujours d'accord sur cette  
23 question-là? Notre exploitant, c'est ce qu'il nous  
24 disait là?

25 R. Bien. Ils servent à aider le réseau là. On ne

1 mettrait pas quelque chose sur le réseau qui serait  
2 nuisible, on s'entend là.

3 Q. **[17]** Bien. C'est ça, c'est pour ça que je  
4 confirmais avec vous là. Alors question, dans votre  
5 introduction hier, vous n'avez pas parlé du blocage  
6 temporaire de mille mégawatts (1 000 MW). Est-ce  
7 qu'il y a une raison pourquoi vous ne nous en avez  
8 pas parlé? Vous avez choisi de discuter des deux  
9 autres, c'est moyen là.

10 R. Bien. En fait, je pense que monsieur Doyle avait  
11 plutôt bien cerner l'objectif du blocage des  
12 changeurs de prises là c'est un moyen  
13 d'exploitation. Donc, ça, pour le coût, je ne  
14 l'utilise pas en planification.

15 Q. **[18]** Pourquoi vous ne pouvez pas l'utiliser en  
16 planification? Pouvez-vous m'expliquer ça?

17 R. On considère, au même titre que l'abaissement de  
18 tension là, on considère que ce sont des moyens  
19 quasiment ultimes qu'on laisse à l'exploitant pour  
20 lui laisser de la place afin d'exploiter son réseau  
21 dans des conditions que nous, on ne va pas simuler.  
22 Il faut bien comprendre que l'exploitation du  
23 réseau au « day to day » entre guillemets, excusez-  
24 moi de l'anglicisme, est beaucoup plus contrainte  
25 que ce que nous on voit en planification. Donc, le

1       réseau noble dont on parlait là, en réalité ils ne  
2       l'ont jamais. Alors, il faut laisser un petit peu  
3       d'espace à l'exploitant pour pouvoir vivre des  
4       situations beaucoup plus contraignantes que ce que  
5       nous on a pu voir. Donc là, le blocage des  
6       changeurs de prises, l'abaissement de tension, ça,  
7       ça fait partie de ses moyens ultimes là qu'on lui  
8       laisse. Vous comprenez que si je les utilise en  
9       planification, c'est quelque chose qu'il n'aura  
10      plus derrière.

11     Q. **[19]** Je comprends, mais je comprends que vous ne  
12      les simulez pas, vous lui laissez cette marge de  
13      manoeuvre-là à lui, qui vaut ce qu'elle est  
14      mentionnée valoir ici.

15     R. Oui. Et puis, il faut bien comprendre aussi encore  
16      une fois là. Là, il faudrait qu'on prenne, un jour,  
17      le temps d'expliquer ce que ça veut dire « une  
18      limite de transit » là, mais quand on dit : « Mille  
19      mégawatts (1 000 MW) sur les limites de transits,  
20      ça ne veut pas dire mille mégawatts (1 000 MW) tout  
21      le temps, dans toutes les conditions là. C'est des  
22      conditions bien particulières. J'ai eu l'occasion  
23      de l'expliquer récemment là, mais ce n'est pas tout  
24      le temps mille (1 000 MW) partout, ce n'est pas sur  
25      toutes les limites, ça dépend des conditions, ça

1 dépend de la localisation. Il y a beaucoup de  
2 conditions là. On simplifie dans nos explications  
3 pour dire que ça a une bonification sur les  
4 limites, mais ça ne veut pas dire que c'est partout  
5 en tout temps, c'est plus complexe que ça.

6 (09 h 45)

7 Q. [20] Et là, vous parlez, évidemment, du blocage  
8 temporaire, vous faites le lien avec le blocage  
9 temporaire, le gain de mille mégawatts (1 000 MW)  
10 sur les limites de transit, la citation que je vous  
11 donnais, c'est ça?

12 R. Oui, c'est là où le quatre cents mégawatts (400 MW)  
13 sur la limite sud ou l'incompréhension qu'il y  
14 avait sur le partage. Est-ce que... Le quatre cents  
15 mégawatts (400 MW) de CGLC, il est sur quelle  
16 limite? Est-ce qu'il se partage entre les  
17 corridors? Etc. Malheureusement là, quand on essaie  
18 de vulgariser ce qu'on fait là, bien, on fait des  
19 simplifications. Donc, on exprime des gains sur les  
20 limites sans forcément spécifier ni où ni dans  
21 quelle condition, etc. Donc, apr`es, on a  
22 l'impression qu'on a une gabegie de limites qui se  
23 rehausse mais c'est pas vrai. Elles ne  
24 s'additionnent pas. C'est compliqué.

25 Q. [21] Je vous amène maintenant dans un autre

1 document, B-31, HQT-9, document 1, page 29, tableau  
2 8.

3 R. Je vous écoute.

4 Q. **[22]** Alors, si on regarde notre tableau 8, on voit  
5 l'augmentation de la limite sud à quatre endroits  
6 pour une date estimée de mise en service de deux  
7 mille vingt-quatre (2024). Si on somme les quatre  
8 montants, le coût estimé du projet, on obtient six  
9 cent soixante millions (660 M), est-ce qu'on est  
10 d'accord sur cet aspect-là? Remarquez que le  
11 calcul, vous pouvez peut-être nous faire confiance  
12 mais vous pouvez le recommencer, si vous voulez.

13 R. Oui, je... je suis d'accord.

14 Q. **[23]** En présumant que j'ai... qu'on a bien  
15 additionné. Est-ce que le système CGLC est pris en  
16 compte dans la détermination de la MES en deux  
17 mille vingt-quatre (2024) et du coût estimé de six  
18 cent soixante millions (660 M)?

19 R. Alors, je voudrais revenir un petit peu sur ce  
20 projet, augmentation de la limite sud, qui est  
21 particulier et dans les DDR de l'année dernière et  
22 dans le dossier tarifaire de cette année, on a bien  
23 précisé que notre choix n'était pas encore fait  
24 pour ce projet-là et qu'on était en révision, on  
25 était en révision. On est en train de refaire des

1 analyses. Il faut comprendre que le sud du réseau,  
2 il y a trois ans, était plutôt stable et avec...  
3 avec toutes les modifications qu'on a eues dans la  
4 liste Oasis sur les demandes d'interconnexion, on  
5 est en révision de ce qu'on souhaite faire dans ce  
6 sud du réseau. Donc, aujourd'hui, j'aurais tendance  
7 à dire que... que ce qui est présenté là était une  
8 vision de ce qu'on voyait il y a trois ans et on  
9 vous a précisé qu'on était en train de savoir si on  
10 allait le faire ou ne pas le faire et les études  
11 sont toujours pas conclues.

12 Nos études qu'on est en train de faire  
13 tiennent compte de CGLC, du nouveau positionnement  
14 dans le sud du réseau, et donc, la conclusion  
15 arrivera, j'espère, début de l'année prochaine et  
16 on en informera la Régie comme convenu.

17 Q. **[24]** Donc, je vous pose la question : est-ce que le  
18 système CGLC est pris en compte dans la  
19 détermination des mises en service en deux mille  
20 vingt-quatre (2024) et du coût estimé de six cent  
21 soixante millions (660 M) que je vois au tableau 8?

22 R. La réponse c'est que les coûts là ne représentent  
23 pas les coûts de déploiement de CGLC vu qu'il est  
24 déjà fait.

25 Q. **[25]** Toujours dans le même tableau, à la section

1 2.1, on voit deux cent vingt-cinq millions (225 M)  
2 pour intégration de production et interconnexion...  
3 pardon, deux cent cinquante-cinq (255), je  
4 m'excuse, j'ai mal lu; de quelle production ou  
5 interconnexion cherche-t-on à intégrer?

6 R. Il s'agit... il s'agit de la part du renforcement  
7 réseau principal porté par NPT, par le projet  
8 d'interconnexion vers le New Hampshire.

9 Q. **[26]** Pardon? Excusez-moi? New Hampshire?

10 R. Oui, le numéro c'est... Oui, des Cantons... des  
11 Cantons vers le projet New Hampshire.

12 Q. **[27]** Mais lorsque vous avez parlé... Lors de votre  
13 présentation principale, vous avez du CCTG, je  
14 reviens sur cette question-là, vous avez dit qu'il  
15 ne serait vraisemblablement utile seulement que du  
16 côté de Baie James, pourquoi les centrales de Baie  
17 James seraient plus appropriées? Est-ce que c'est  
18 parce qu'elles sont plus jeunes ou... Vous parliez  
19 de combativité, je pense, des équipements.

20 (9 h 50)

21 R. C'est pas juste ça. Donc, effectivement, on a  
22 besoin d'avoir de l'appareillage qui soit  
23 compatible, d'une part, et d'autre part, c'est là  
24 que le producteur y voyait un intérêt aussi.

25 Q. **[28]** Est-ce qu'il n'y a pas des centrales qui sont



1 tout aussi jeunes, sinon plus jeunes, sur l'autre  
2 corridor, par exemple, du côté Manic, donc Sainte-  
3 Marguerite, la Romaine, Toulouste, par exemple.

4 R. Oui, il y a effectivement aussi des centrales qui  
5 pourraient accueillir cette fonction, beaucoup  
6 moins nombreuses là aussi mais il y aurait des  
7 centrales qui seraient... La Romaine, la Romaine  
8 pourrait accueillir CCTG.

9 Mais comme je le disais hier, il y a deux  
10 choses : il y a savoir est-ce que ça va être  
11 déployé et à quelle vitesse ça va être déployé, ça,  
12 c'est une première question; mais indépendamment de  
13 cette, on va dire, instanciation, il y a quand même  
14 le fait que nous en planification on s'interdit pas  
15 de le regarder non plus. C'est pas parce que c'est  
16 pas prévu d'être instancier que nous on ne peut pas  
17 s'interroger sur l'intérêt de le faire quand même.  
18 Il y a deux réflexions.

19 Q. [29] D'accord. Mais prenons-en une des deux, la  
20 première question c'est la vitesse de déploiement  
21 dont vous venez de parler?

22 R. Donc là, si le producteur m'informe du fait qu'il a  
23 un intérêt à le faire, bien, je vais le planifier  
24 tel qu'il pense qu'il va le déployer. Ça, c'est une  
25 chose puis ça devient quelque chose de tangible,

1           entre guillemets.

2           Q. **[30]** Hum, hum.

3           R. Et ça sera effectivement mis en place dans les  
4           réseaux qui seront planifiés aux mêmes dates que le  
5           déploiement prévu par la personne qui voudra le  
6           déployer. Mais de l'autre côté, dans un esprit plus  
7           prospectif, plus d'analyse, eh bien, si sur mon  
8           réseau je détecte des critères ou des performances  
9           qui ne sont pas au rendez-vous et que je juge  
10          qu'une fonction de type CCTG, alors qui pourrait  
11          aider, bien, je vais l'évaluer puis voir si ça peut  
12          venir m'aider.

13                        Si c'est le cas, bien, je vais peut-être  
14          venir proposer un renforcement relatif à un  
15          maintien de performance, en C03, par exemple. Mais  
16          par contre, si malgré le fait que ça peut  
17          physiquement être compatible ou aider la  
18          performance qu'on cherche à obtenir mais que c'est  
19          insuffisant ou que, comparativement à d'autres  
20          scénarios, ce n'est pas rentable, bien, je vais pas  
21          forcément trouver nécessaire de poursuivre  
22          l'exercice. Donc, il y a deux choses.

23          Q. **[31]** Juste pour confirmer, pour le CCTG dont on  
24          parle sur le côté où c'est plus approprié selon ce  
25          que vous avez déjà mentionné, dans votre plan

1 directeur, on parle d'une mise en service à  
2 l'horizon deux mille vingt (2020). Hier, ce n'était  
3 pas très clair cette mise en service, si je peux  
4 dire ça comme ça.

5 R. Oui, je dois bien avouer qu'à la relecture du plan  
6 directeur, ce petit paragraphe, il est peut-être un  
7 peu abscons. Donc, effectivement, de deux choses  
8 l'une : si on avait inversé le CGLC et CCTG, on  
9 aurait tous eu les idées plus claires, le quatre  
10 cents mégawatts (400 MW) il est associé à CGLC puis  
11 pas à CCTG, donc ça aurait été un petit peu mieux.

12 Et aujourd'hui, je dois dire que la  
13 perspective, donc CGLC sera finalisé à l'horizon  
14 vingt vingt (2020), ça c'est vrai aussi. La  
15 perspective de déploiement CCTG est beaucoup plus  
16 tardive. Donc, mettons que je reformulerais le plan  
17 directeur, eh bien, je dirais qu'un gain espéré de  
18 quatre cents mégawatts (400 MW) par CGLC à  
19 l'horizon vingt vingt (2020) et des perspectives  
20 d'un, bien, en tout cas, du prototypage de CCTG qui  
21 ont l'air intéressant, on va dire, j'atténue un  
22 petit peu l'enthousiasme, là.

23 Q. [32] Du plan directeur vous voulez dire?

24 R. Oui.

25

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Il ne faut pas oublier que le plan directeur a été  
3 préparé à la fin de l'automne deux mille seize  
4 (2016), début deux mille dix-sept (2017). Donc, ça  
5 fait déjà deux ans que le plan directeur a été,  
6 pratiquement deux ans que le plan directeur a été  
7 élaboré. Donc, il est dû pour une révision aussi.

8 Q. **[33]** Mais je comprends que vous avez fait des tests  
9 pour voir comment ça fonctionne cette bête-là du  
10 CCTG.

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 R. Le CCTG, peut-être qu'on a été un peu prime en deux  
13 mille seize (2016). C'est plus compliqué que prévu.

14 Q. **[34]** Ah, d'accord. J'avais compris que ça avait  
15 bien été moi.

16 R. Oui mais, O.K., encore une fois, réussir à faire  
17 fonctionner une centrale qui est très compatible et  
18 obtenir des résultats tels que la compensation...

19 Q. **[35]** Oui.

20 R. ... mais de là à le décliner jusqu'à un impact sur  
21 le transitoire du réseau, on n'est pas forcément  
22 là. Le pilotage qu'on fait à Eastmain marche, ça se  
23 comporte tel qu'attendu, on est contents.

24 Q. **[36]** Oui. Ça, c'est en deux mille dix-sept (2017)?  
25 Juste pour qu'on mette les bonnes dates.

1 R. Oui, c'est ça. Mais c'est pas suffisants pour avoir  
2 encore un effet sur le réseau. Ça ne suffit pas  
3 pour avoir un impact sur le réseau encore.

4 (9 h 56)

5 Il y a plein de subtilités là-dedans dans  
6 la compensation, l'impédance des transformateurs,  
7 du pompage de réactifs, et caetera, et caetera là  
8 c'est... Comme tout à l'heure, vous posiez la  
9 question : « Est-ce que ce que vous déployez va  
10 donner des gains sur le réseau ou est-ce que ça  
11 risque de faire baisser le niveau de fiabilité? »  
12 C'est pile poil la question sur laquelle on se  
13 pose... Si je mets quelque chose qui va mal  
14 fonctionner et me nuire, j'ai tout perdu là.

15 Q. [37] Mais on voit quand même qu'il y a une  
16 possibilité de gains. Je comprends que vous voulez  
17 raffiner l'exercice de réflexion là-dessus quitte à  
18 en changer le plan directeur. Mais est-ce que vous  
19 vous enquerrez régulièrement là de cette  
20 discussion-là avec le Producteur? Parce qu'il y a  
21 quand même... Ici, il y a quand même des mégawatts  
22 (MW) intéressants là à discuter, même si tout n'est  
23 pas encore fait. La dernière fois que vous avez  
24 commencé à faire cette vérification-là, vous l'avez  
25 faite, c'est Eastmain en deux mille dix-sept

1 (2017), ça c'est après le plan directeur,  
2 premièrement. Puis deuxièmement, bien là on est  
3 aujourd'hui deux mille dix-huit, novembre  
4 maintenant puis je n'ai pas senti que vous avez un  
5 échancier clair sur cet aspect-là. Est-ce que vous  
6 pouvez nous en parler un petit peu plus.

7 R. Bon. Donc, deux choses. D'un point de vue  
8 fonctionnel, c'est... Bien. Dans la division là  
9 c'est mon rôle là de m'assurer de faire ce genre de  
10 suivi. Donc, oui je le fais puis on est très  
11 intéressé à ça parce qu'on trouve l'idée excellente  
12 et donc on la travaille avec eux. Donc, d'un point  
13 de vue fonctionnel, on s'y intéresse de manière  
14 serrée. Donc, ça c'est une chose. Après ça,  
15 l'aspect « déploiement », bien comme on l'a  
16 expliqué là, il ne m'appartient pas. Je donnerais  
17 un exemple là c'est dans quelle mesure moi,  
18 Transporteur, je pourrais demander à, admettons  
19 Brookfield d'aller modifier ses machines parce  
20 qu'il a un gain sur le réseau. Ce n'est pas si  
21 simple que ça là.

22 Q. [38] Là, ça je comprends, mais il y a un intérêt là  
23 ici, quand on parle principalement du Producteur,  
24 dans ce cas-ci HQP là dans une large mesure. Mais  
25 je comprends que Brookfield, c'est un cas que vous

1 me donnez. Moi, la question que je me pose là, puis  
2 vous me répondez encore, je dirais de façon assez  
3 floue, permettez-moi de le dire avec tout le  
4 respect que je vous dois. Le CCTG, c'est quatre  
5 cents mégawatts (400 MW) potentiel, identifié  
6 dans...

7 R. Non. Non. J'ai... Bien. Je reviens parce qu'il faut  
8 que ce soit très clair. La phrase, dans le plan  
9 directeur mal formulée et absconse là, je la  
10 reprends, d'accord, je la reprends là. Le quatre  
11 cents mégawatts (400 MW), c'est GLC. CCTG, pas de  
12 chiffre. C'est mieux là?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pas de chiffre, pas de date.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Q. [39] Je ne sais pas si c'est mieux là, la réponse,  
17 même si on fait des blagues avec ça là, je ne sais  
18 pas si c'est mieux. Mais la question qui  
19 m'intéresse plus, oublions le quatre cents  
20 mégawatts (400 MW). Admettons qu'on va vérifier  
21 combien de mégawatts (MW) ça va donner, mais que  
22 l'idée ce n'est pas de ne pas être bon au lendemain  
23 de ça. Peut-être pour finir la question puis vous  
24 verrez, peut-être là... Bien. En fait, c'est assez  
25 simple ma question là parce que là, mettons les

1 chiffres de côté, le but du jeu ce n'est pas de  
2 finir en pire là, c'est de finir en mieux là. Je  
3 vais le dire tout simplement là, peu importe  
4 combien mieux.

5 Alors, on a évacué ça de notre discussion,  
6 oublions le plan directeur qui dit d'autres choses.  
7 Là, je vous parle d'un échéancier. Vous parlez, ça  
8 m'intéresse, ça m'intéresse beaucoup, moi, je suis  
9 en planification. Moi aussi ça m'intéresse beaucoup  
10 parce que vous êtes en planification, mais moi  
11 aussi ça m'intéresse parce que je vais payer ces  
12 choses-là en bout de piste, comme consommateur là.

13 Alors, je vous pose la question, quel est  
14 l'échéancier? Qu'est-ce que vous demandez au  
15 Producteur? Quand est-ce qu'on va avoir le temps de  
16 parler?

17 R. O.K. Donc, j'ai un élément de réponse. Donc, comme  
18 je vous le disais tout à l'heure, il y a un  
19 problème de compatibilité là sur les machines.  
20 Donc, en fait, le Producteur serait capable  
21 d'implémenter la fonction CCTG sur les machines qui  
22 sont déjà compatibles. Et pour les autres, et bien,  
23 il va falloir qu'il s'arrime avec son plan de  
24 pérennité. Donc, le plan de pérennité des machines  
25 d'HQP, ça lui appartient. Et là, aujourd'hui, pour



1 le coût là, ce n'est vraiment pas la place pour  
2 discuter de ça là.

3 Q. **[40]** Qu'est-ce que vous voulez dire? Le dossier  
4 dans lequel on est ou...

5 R. Bien. Ça ne m'appartient pas là. Le plan de  
6 pérennité de HQT.

7 Q. **[41]** O.K.

8 R. Je ne pense pas que c'est quelque chose que je  
9 puisse discuter ici aujourd'hui.

10 Q. **[42]** Revenons à vous là, ce que vous pouvez faire  
11 pour le CCTG, est-ce que vous faites des analyses  
12 détaillées? Vous aviez parlé de ça dans votre  
13 preuve en chef. Vous aviez des analyses détaillées  
14 à faire avant de déployer tout ça là, vous n'aviez  
15 peut-être pas parlé du plan de pérennité du  
16 Producteur, mais on l'ajoute à la question là. Mais  
17 vous, qu'est-ce que vous faites en ce moment  
18 concrètement chez HQT, pour pouvoir faire avancer  
19 ce dossier-là?

20 (10 h 02)

21 R. Ça c'est une bonne question.

22 Q. **[43]** Merci. Ça me fait plaisir.

23 R. Non, mais c'est parce que... c'est parce que vous  
24 mettez... vous mettez le doigt exactement sur la...  
25 la difficulté en fait. Donc, je reviendrais sur

1 l'idée que le réseau de transport c'est  
2 dynamiquement qu'il révèle ses difficultés, ses  
3 problématiques, les performances dynamiques, etc.,  
4 et les performances dynamiques du réseau de  
5 transport principal dépendent... dépendent beaucoup  
6 de comment les machines se comportent.

7           Donc, en fait, les machines, la  
8 compensation série, les synchrones, les statiques ,  
9 tous ce que... tous... tous ces éléments-là  
10 dynamiques qui viennent piloter notre réseau c'est  
11 eux qui donnent la performance attendue dans notre  
12 réseau. Donc là, on est à un endroit où, si vous  
13 voulez, une action sur une optimisation sur les  
14 machines qui sont raccordées à notre réseau, donc  
15 qui ne sont pas dans notre périmètre mais qui sont  
16 nos clients là, va permettre d'améliorer les  
17 performances du réseau de transport principal.  
18 Donc, c'est nous qui sommes conscients du fait que  
19 la fiabilité ou la performance peut être améliorée  
20 en posant une action chez quelqu'un d'autre, chez  
21 un tiers.

22           Donc là, on est les seuls qui sommes en  
23 mesure de mesurer ça. Donc, notre contribution,  
24 elle est justement de lever un « flag » en  
25 disant : « Regardez, en améliorant la performance

1 de vos machines, vous allez améliorer les  
2 performances du réseau principal. » Donc, on  
3 informe le fait que... que c'est disponible  
4 cette... cette nouvelle performance-là.

5 Ça a déjà été le cas dans le passé, au fur  
6 et à mesure de la construction du réseau 735, au  
7 début, on avait un réseau qui était très simple et  
8 les machines étaient pilotées avec la technologie  
9 de l'époque et dans une entreprise intégrée de  
10 l'époque, eh bien, on s'était aperçu qu'en mettant  
11 des excitatrices statiques sur les machines, on  
12 améliorerait grandement le comportement du réseau  
13 complet. Donc, à l'époque, la décision avait été  
14 prise d'équiper les machines d'Hydro-Québec à  
15 l'époque de ce nouveau système, ce qui fait que les  
16 performances étaient bien meilleures.

17 Alors, c'est ça, c'est qu'en tant que  
18 Transporteur, on est capable d'identifier tous les  
19 éléments qui sont problématiques d'une part et  
20 ensuite de ça, comme on est un petit peu, bien,  
21 garant de... on ne l'est pas un petit peu, on est  
22 garant de la fiabilité puis on est les meilleurs,  
23 les mieux placés pour comprendre comment le réseau  
24 performe, eh bien, on est capable d'indiquer où  
25 est-ce qu'on pourrait avoir des éléments de... des

1 gains. Voilà. Donc, notre rôle là c'est de  
2 promouvoir ça.

3 Et donc... donc, qu'est-ce que je fais  
4 concrètement, bien, je fais des analyses.

5 Q. **[44]** Oui, et votre promotion, ça ressemble à quoi?

6 R. Bien, ça ressemble à faire des calculs, faire des  
7 analyses, faire des... des calculs de réseau,  
8 montrer qu'effectivement, il y a... il y a des  
9 gains à certains endroits, pas à d'autres, dans  
10 quelle mesure les gains sont-ils... sont-ils...  
11 s'étalent-ils sur des grandes plages, sont-ils  
12 robustes. C'est ça qu'on essaie d'expliquer. Est-ce  
13 que c'est des gains de niche? Est-ce que ça va être  
14 dans certaines conditions particulières qu'on va  
15 avoir des gains? Est-ce que ça se généralise?

16 Donc, ça c'est en qualifiant la performance  
17 du réseau dans différentes conditions qu'on arrive à  
18 expliquer ça. Donc là, on arrive à qualifier si  
19 c'est un gain dans une niche ou si c'est un gain  
20 global et en fonction de ça, bien, on aide les gens  
21 à prendre... à prendre des positions.

22 (10 h 05)

23 Q. **[45]** Mais je comprends tout le qualitatif que vous  
24 faites puis ma question était vraiment pas à ce  
25 niveau-là mais vraiment : comment vous le faites en

1 termes, je dirais, d'échéancier? C'était ça le sens  
2 derrière ça mais peut-être que je vous ai ouvert la  
3 question en disant : qu'est-ce que vous faites?  
4 Donc, vous m'expliquez en technique mais c'est  
5 correct là, je m'excuse si je l'ai fait, mais les  
6 analyses que vous me parlez là, depuis deux mille  
7 seize (2016) que c'est dans le plan directeur. Je  
8 comprends que vous avez commencé à travailler là-  
9 dessus peut-être même avant de le mettre dans le  
10 plan directeur là, j'ose croire là si vous y  
11 pensiez avec un déploiement en deux mille vingt  
12 (2020) à l'époque, peut-être avec peut-être « un  
13 peu trop d'optimisme », tiens, pour reprendre votre  
14 expression. D'accord, mais là il s'est passé... il  
15 y a des années, mais là les analyses dont vous me  
16 parlez, bien, je présume que vous les avez toutes  
17 faites à ce stade-ci?

18 R. C'est ça.

19 Q. **[46]** Vous les avez toutes soumises.

20 R. On les a faites et puis on considère  
21 qu'effectivement il y a pas de place à une  
22 propagation à l'échelle de la province de cette  
23 fonctionnalité-là. Aujourd'hui, les besoins en  
24 réseaux sont soit pas assez forts pour qu'on en ait  
25 besoin, soit tellement graves que ce n'est pas

1 utile. Donc, là je vous ferais la part entre Baie-  
2 James où, en fait, il y a un gain relatif à venir  
3 équiper La Grande, les machines de La Grande avec  
4 CCTG, le Producteur y voit un intérêt de niche, on  
5 va dire. Donc, il souhaite de faire en sorte de  
6 déployer cette fonction sur Baie-James. Et à côté,  
7 donc on va mettre les pieds dans le plat là, dans  
8 le dossier 4052, l'interface Manic-Québec est  
9 tellement dégradée, tellement mal en point que même  
10 l'usage de CCTG ne donne rien. Donc, en fait, c'est  
11 tellement grave qu'on fait une ligne là. Donc, j'ai  
12 comme deux extrêmes.

13           Donc, une fois qu'on a placé ça, la  
14 question suivante c'est : « Est-ce que j'ai un  
15 nouveau « gain changer »? Est-ce que j'ai un  
16 nouveau déclencheur global à l'échelle de la  
17 province qui fait que je réviserais ces  
18 conclusions-là. » Aujourd'hui, je n'en ai pas. Je  
19 n'ai pas de nouveaux déclencheurs qui feraient que  
20 ma situation actuelle évoluerait. Donc,  
21 aujourd'hui, les conclusions que j'ai tirées  
22 restent valides.

23 Q. [47] Mais je retiens de votre réponse que les  
24 analyses que vous, vous pouviez faire chez HQT ont  
25 été faites?

1 R. Oui.

2 Q. **[48]** Peu importe le corridor sur lequel ça va se  
3 placer. Là, vous nous dites : « Ça ne vaut pas la  
4 peine de le mettre en place sur le corridor, trop  
5 dégradé, Manic. Baie-James, c'est intéressant. » Je  
6 résume ça, mais c'est ça?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[49]** O.K. Ensuite, je vais passer sur une autre  
9 pièce, un autre sujet, l'IREQ, alors B-0069, HQT-  
10 13, document 5.1 révisé, page 19. Vous me faites  
11 signe quand vous allez être rendu parce que je vois  
12 que vous regardez de côté monsieur Verret pour  
13 qu'il vous aide avec le document.

14 M. STÉPHANE VERRET :

15 R. On est pas sûr que c'est lui qui peut répondre à  
16 cette question-là.

17 Q. **[50]** O.K. D'accord. Parfait. Oui. C'est parce que  
18 je voyais monsieur Delourme vouloir prendre le  
19 document dans vos mains.

20 Me MARC TURGEON :

21 La quote?

22 Me STEVE CADRIN :

23 Ah! Excusez. B-0069...

24 Me MARC TURGEON :

25 Merci.

1 Me STEVE CADRIN :

2 HQT-13, document 5.1, page 19.

3 Me MARC TURGEON :

4 Merci.

5 Me STEVE CADRIN :

6 Donc, je fais lecture des lignes 4 à 10 :

7 Cette croissance s'explique par  
8 l'évolution de l'organisation dans un  
9 contexte de transition énergétique.  
10 Ainsi, pour soutenir Hydro-Québec face  
11 à ce défi, l'Institut de recherche  
12 d'Hydro-Québec (« IREQ ») a livré, à  
13 la fin 2017, une vision technologique  
14 d'entreprise 2035[...]

15 Entre parenthèses « VTE 2035 ».

16 [...] (« VTE 2035 »). Bien arrimée au  
17 Plan stratégique d'Hydro-Québec, la  
18 mise en place de la VTE 2035 ainsi  
19 qu'une nouvelle organisation à l'IREQ  
20 ont permis de mieux aligner la  
21 recherche avec les besoins des  
22 divisions.

23 On sait que le Plan stratégique d'Hydro-Québec,  
24 pour sa part, est public là. Donc, c'est ce qu'on  
25 vient d'arrimer là, qu'on mentionne avec le



1 « VTE2035 ». Est-ce que c'est possible d'avoir  
2 consultation du « Vision technologique  
3 d'entreprises », le document VTE-2035.

4 Q. [51] C'est un document qui est confidentiel ou qui  
5 est public?

6 M. STÉPHANE VERRET :

7 R. Je n'en ai aucune idée.

8 Q. [52] Bien. Je vous poserais la question dans un  
9 premier temps, est-ce que c'est possible de  
10 vérifier si c'est confidentiel ou public? Si ce  
11 n'est pas confidentiel, si c'est possible d'en  
12 avoir... Moi, je ne sais pas, la référence peut-  
13 être électronique ou à tout le moins... ou le  
14 document en tant que tel, comme engagement.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 On va vérifier. On s'engage à vérifier si le  
17 document est disponible. S'il est disponible, ça va  
18 nous faire plaisir de le rendre disponible.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Ce sera l'engagement numéro 13.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Merci. Je vais maintenant aller sur... Je vais vous  
23 le phraser. Est-ce possible de vérifier la  
24 disponibilité du document « Visions technologiques  
25 d'entreprises 2035, entre parenthèse, (VTE 2035),

1 fermer les parenthèses.

2

3 E-13 (HQT) : Vérifier la disponibilité du document  
4 « Vision technologique d'entreprises  
5 2035 (VTE 2035) ».

6

7 (10 h 10)

8 Q. **[53]** Dans la DDR numéro 1 de la Régie à B-55  
9 maintenant, HQT-13, document 1.1, à la page 59, au  
10 tableau R-26.1B, on y parle des produits affectés  
11 par des ajustements organisationnels en millions de  
12 dollars.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Excusez, j'ai pas de tableau à la page... 59?

15 Q. **[54]** 59.

16 R. HQT-13, document 1.1?

17 Q. **[55]** 1.1.

18 R. Il n'y a pas de tableau.

19 Q. **[56]** Je vous reviens dans quelques instants.

20 R. Ou peut-être donner le numéro du tableau, peut-être  
21 que ça va aider.

22 Q. **[57]** R-26.1B.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[58]** Si je vous dis B-55, est-ce que ça vous aide?

25 R. Non, non, j'ai la pièce mais j'ai pas le... il n'y

1 a pas de tableau à cette page-là, ça fait qu'en  
2 ayant le numéro de la question, on va aller à la  
3 question.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Je vais vous revenir dans quelques instants,  
6 donnez-moi...

7 Me MARC TURGEON :

8 Nous, on a un tableau, j'ai un tableau à mon écran,  
9 mais peut-être que la version électronique puis la  
10 version en papier peut-être... HQT-13, document  
11 1.1., page 59 de 94, l'original 1610.

12 Me STEVE CADRIN :

13 C'est peut-être glissé d'une page dans la révision.  
14 Je suis désolé.

15 M. STÉPHANE VERRET :

16 De plusieurs pages.

17 Me STEVE CADRIN :

18 De plusieurs pages, O.K.

19 R. Mais avec le numéro du tableau, on va... avec le  
20 numéro du tableau, on va se retrouver, c'est en  
21 lien avec les questions.

22 Me MARC TURGEON :

23 26.1B.

24 Me STEVE CADRIN:

25 Q. [59] 26.1, en tout cas, c'est ça. Excusez.

1 Me MARC TURGEON :

2 Je vous...

3 Me STEVE CADRIN :

4 Q. **[60]** Non, non, non, mais allez-y.

5 R. C'est bon, on l'a, R-26.1B.

6 Q. **[61]** Bon. C'est à quelle page pour les fins de la  
7 discussion pendant que vous êtes là?

8 R. Oui, c'est une bonne idée. C'est la page 79.

9 Q. **[62]** La page 79?

10 R. Oui.

11 Q. **[63]** C'est la révision. Il y a un petit glissement  
12 de quelques pages. Donc, vous avez le tableau  
13 devant vous. Donc, dans ce tableau, on voit la  
14 ligne « Efficience réelle et prévue deux mille  
15 dix-huit (2018) et deux mille dix-neuf (2019) »,  
16 alors, vous êtes à la ligne et la question est la  
17 suivante : peut-on avoir la ventilation des trois  
18 valeurs moins un virgule six (1,6), moins cinq  
19 virgule sept (1,7) et moins un virgule quatre (1,4)  
20 pour 2018 et deux mille dix-neuf (2019)?

21 M. LUC DUBÉ :

22 R. Oui, j'attendais juste votre retour.

23 Q. **[64]** Excusez-moi.

24 R. Non, mais il n'y a pas de problème.

25 Q. **[65]** Juste qu'on profite de l'occasion pendant que

1 vous conférez. Moi aussi de mon bord.

2 R. Il n'y a pas de problème. Quand on parle  
3 d'éclatement ou de détails, qu'est-ce que vous  
4 entendez par votre question? C'est pas clair parce  
5 qu'ici, on présente une conciliation, il faut  
6 comprendre que derrière ça c'est un ensemble de  
7 produits de facturation, ça fait que j'ai de la  
8 misère à vous... à savoir quel genre de détails  
9 vous voulez voir derrière ça.

10 Q. [66] Je m'excuse, je m'excuse, pour recadrer la  
11 question, pour ne pas vous faire perdre du temps  
12 sur cette question-là, donc, vous avez... on  
13 mentionne « Efficience réelle et prévue », alors,  
14 la ventilation c'est entre le réel et prévu dans le  
15 fond et particulièrement pour deux mille dix-huit  
16 (2018), bien sûr, qu'est-ce qui est réel? Qu'est-ce  
17 qui est prévu?

18 R. Ici, il faut comprendre la difficulté qu'on  
19 pourrait avoir à faire cet... Bien, en fait,  
20 pourquoi on a utilisé la notion d'efficience réelle  
21 et prévue c'est de dire : il faut comprendre, dans  
22 le contexte où on établit toujours les facturations  
23 pour les fournitures à l'interne, on a... par  
24 exemple, pour deux mille dix-neuf (2019), on est  
25 en... on utilise les données réelles de deux mille

1 dix-sept (2017), donc, on peut constater  
2 effectivement qu'est-ce qui s'est produit au niveau  
3 de l'année deux mille dix-sept (2017) au niveau de  
4 l'efficience ou... et on essaie de se projeter  
5 dix-huit (18) mois en avant pour établir une  
6 facturation deux mille dix-neuf (2019).

7 Le terme ici, je pense, qui a été utilisé  
8 est beaucoup plus de dire : quand on établit la  
9 facturation deux mille dix-neuf (2019), c'est qu'on  
10 s'inspire effectivement des gains réalisés en deux  
11 mille dix-sept (2017) et on projette aussi une  
12 anticipation d'efficience additionnelle.

13 (10 h 18)

14 Le phrasage ici était pour illustrer que ça  
15 considère, oui, ce qui a été réalisé, mais aussi ce  
16 qui est prévu. D'en faire une segmentation, c'est  
17 pas nécessairement évident. Il faut comprendre que,  
18 derrière ça, il y a une multitude de produits. En  
19 tout cas, clairement, je n'ai pas l'information  
20 avec moi ici et je doute fort que c'est disponible.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Q. [67] Une dernière question. Je vais maintenant vous  
23 proposer de regarder un document qui est le rapport  
24 annuel au trente et un (31) décembre deux mille  
25 dix-sept (2017) du Transporteur, une partie, bien

1 sûr. C'est une réponse à une demande de  
2 renseignements de la Régie. On va le déposer, s'il  
3 vous plaît, pour les fins de référence.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Ce sera la cote C-AHQ-ARQ-0017.

6 Me STEVE CADRIN :

7 Je vais attendre madame la greffière pour nommer la  
8 pièce. On peut peut-être en profiter pour prendre  
9 connaissance de la page 27 en attendant. Rebonjour.  
10 Pour la nommer cette pièce, c'est donc : Réponses  
11 du Transporteur à la DDR-1 de la Régie et c'est la  
12 pièce HQT-8, Document 1, pour les fins de  
13 référence. Évidemment, tout ça en lien avec le  
14 rapport annuel au trente et un (31) décembre deux  
15 mille dix-sept (2017) du Transporteur.

16

17 C-AHQ-ARQ-0017 : Extrait du document « Réponses du  
18 Transporteur à la demande de  
19 renseignements numéro 1 de la  
20 Régie de l'énergie » pages 27, 28  
21 et 29 de la pièce HQT-8, Document

22

1

23

24 Alors, comme je vous le mentionnais, il y a un  
25 préambule que vous allez pouvoir... que vous avez

1           commencé à lire à la page 27 de cet extrait. Et si  
2           vous allez à la deuxième référence du préambule,  
3           (ii), si on peut commencer par là, c'est la  
4           décision D-2017-128 rendue dans le dossier  
5           tarifaire deux mille dix-sept (2017) qui  
6           mentionnait :

7                           Pour tous ces motifs, la Régie juge  
8                           qu'il serait opportun, par prudence et  
9                           à titre préventif, que l'activité de  
10                          préparation des programmes de  
11                          production des centrales au fil de  
12                          l'eau ne soit pas effectuée par le  
13                          Transporteur...

14           Vous vous souviendrez qu'on avait eu tout un débat  
15           sur cette question-là avec nous, entre autres.

16                           ... Elle demande au Transporteur de  
17                           l'informer, dans le cadre de son  
18                           prochain rapport annuel, des mesures  
19                           qu'il entend prendre en lien avec  
20                           cette activité.

21           Ça va? La première partie du préambule, c'est le  
22           rapport annuel, l'extrait du rapport annuel qui  
23           sert de référence et je suis au deuxième paragraphe  
24           où on dit :

25                           Le gdt...



1 c'est le groupe de travail entre le Producteur et  
2 le Transporteur

3 ... a dressé la liste des centrales au  
4 fil de l'eau et a débuté  
5 l'identification des activités  
6 réalisées par le Producteur et par le  
7 Transporteur pour chacune des  
8 centrales.

9 Je vous fais grâce du reste de la lecture, vous  
10 l'avez peut-être déjà faite. On vous demande :

11 Veuillez confirmer...

12 là je suis à la question 11.1

13 Veuillez confirmer que les centrales  
14 au fil de l'eau dont l'activité de  
15 préparation des programmes de  
16 production pourrait être transférée au  
17 Producteur ont toutes été identifiées.

18 Pouvez-vous m'expliquer la réponse que vous donnez  
19 parce que j'elis le rapport annuel et je lis la  
20 phrase que je vous ai mentionnée :

21 [...] a dressé la liste des centrales  
22 au fil de l'eau...

23 la ligne 8 dans le préambule

24 ... et a débuté l'identification des  
25 activités réalisées [...]

1           Alors là, je comprends que je me serais attendu à  
2           avoir une liste déjà identifiée puis vous nous  
3           répondez que la liste n'est pas faite, je résume et  
4           je paraphrase.

5           M. STÉPHANE VERRET :

6           R. Maître Cadrin, il n'y a personne ici sur le banc  
7           qui participe à ce groupe de travail là, donc on  
8           n'est pas en mesure de répondre à vos questions.  
9           (10 h 24)

10          Q. **[68]** Monsieur Verret, vous vous souvenez que ce  
11          dossier-là c'est le 3981 qu'on a fait ensemble,  
12          vous étiez sur le panel, d'ailleurs, les gens qui  
13          ont eu les questions et qui a amené la décision que  
14          je viens de vous lire. À votre niveau à vous, la  
15          liste des centrales au fil de l'eau, c'est pas  
16          quelque chose qui a été porté à votre connaissance  
17          dans l'exercice de suivi de la décision de la Régie  
18          qui vous était demandé, voire ordonné.

19          R. Je comprends la question qui a été la demande de la  
20          Régie mais je ne participe pas aux travaux de ce  
21          groupe de travail là. Si vous vous souvenez,  
22          j'étais effectivement accompagné de gens, d'experts  
23          dans le domaine...

24          Q. **[69]** Oui, oui.

25          R. ... des spécialistes qui effectuent ce travail-là.

1           Moi je vous le dis, je n'ai pas l'information  
2           concernant l'état d'avancement des travaux du  
3           groupe de travail, où ils en sont rendus, les  
4           conclusions auxquelles ils en sont arrivés. C'est  
5           un niveau de complexité dans lequel je ne suis pas  
6           impliqué.

7           Q. [70] Mais vous-même, vous ne l'avez pas la liste  
8           des centrales au fil de l'eau?

9           R. Bien, j'imagine que si je fouille dans le rapport  
10          annuel je pourrais les trouver, oui. Je veux dire,  
11          c'est pas de l'information avec laquelle je  
12          travaille, que j'ai besoin d'avoir à ma disposition  
13          pour effectuer mon travail.

14          Q. [71] Dans le dossier 3981, en fait, peut-être que  
15          vous aurez ou pas la réponse, vous me le direz,  
16          vous aviez fourni la liste des centrales au fil de  
17          l'eau. Et contrairement à la réponse qu'on peut  
18          lire ici, je comprends que vous n'avez pas le  
19          niveau technique peut-être nécessaire pour discuter  
20          des aléas de cette discussion-là, mais il y a la  
21          liste des centrales au fil de l'eau qui est  
22          mentionnée qu'on n'a pas fait encore, on n'a pas  
23          terminé l'identification des centrales au fil de  
24          l'eau. Vous l'aviez fournie en engagement numéro 2  
25          à l'AHQ-ARQ en phase 2 du dossier 3981, toute la

1 liste. Je vais vous la montrer, tout d'abord, je  
2 présume que vous allez la reconnaître parce que  
3 vous l'aviez.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Maître Cadrin, voulez-vous déposer cette pièce?

6 Me STEVE CADRIN :

7 Juste un instant, je vais la faire reconnaître par  
8 le témoin d'abord.

9 Q. [72] Je vous ai laissé prendre connaissance du  
10 document, ça va?

11 R. Oui, oui, je vois bien qu'il y a une liste en  
12 réponse à l'engagement numéro 2.

13 Q. [73] C'est ça, c'est ce que je faisais référence au  
14 moment où vous étiez sur le panel. Je comprends que  
15 vous étiez avec d'autres personnes. Peut-être que  
16 c'est moi qui ai mal compris les numéros de panel  
17 ici mais à quel panel il faut que je pose la  
18 question? 1, 2 ou 3? J'ai manqué 1 et 2 déjà  
19 mais...

20 R. Lorsque les personnes qui étaient présentes pour  
21 aborder ces questions-là, je pense que c'était  
22 monsieur Brassard qui était ici avec monsieur  
23 Clermont, si je me souviens bien, puis les membres  
24 de son équipe, donc c'est du côté de l'exploitant,  
25 et au panel 2 il y avait monsieur Doyle, Patrick

1 Doyle, qui est du côté de l'exploitant qui, donc,  
2 qui fait partie de ce groupe-là. Quand je dis du  
3 groupe, il fait partie de la direction principale  
4 d'exploitation. Je ne le sais pas si monsieur Doyle  
5 fait partie du groupe de travail qui se penche sur  
6 cette question-là mais si on veut faire un lien  
7 avec les panels, c'était au niveau du panel numéro  
8 2 qu'il y avait quelqu'un de l'exploitation.

9 Q. [74] Je vais vous poser la question, puis vous  
10 verrez dans la mesure avec laquelle vous êtes  
11 capable d'y répondre, quitte à poser la question à  
12 une personne qui n'est pas ici aujourd'hui pour  
13 pouvoir le prendre en engagement, si c'est possible  
14 de le faire.

15 Je vous ai donné ici la liste qui a été  
16 fournie en engagement numéro 2, c'est le document  
17 qu'on identifie en ce moment, qui est la réponse du  
18 Transporteur à l'engagement numéro 2 dans le  
19 dossier 3981-2016 phase 2 que j'aimerais déposer  
20 sous la cote...

21 LA GREFFIÈRE :  
22 AHQ-ARQ-0018.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Q. [75] Je vous demanderais peut-être, Monsieur  
25 Verret, comme vous avez le chapeau d'être sur

1 plusieurs panels et peut-être d'avoir la chance de  
2 diriger l'équipe en entier, de peut-être regarder  
3 et nous confirmer que cette liste-là est belle et  
4 bien la liste des centrales au fil de l'eau qui  
5 sont visées par ce qui a été identifié par le GDT.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Je vais m'objecter à la demande d'engagement et à  
8 la question. Monsieur Verret a clairement mentionné  
9 qu'il n'est pas le témoin propre à témoigner à  
10 l'égard et ne fait pas partie du groupe, il n'y a  
11 aucun membre du panel. C'est un sujet qui n'était  
12 pas annoncé et qui a une pertinence toute relative,  
13 je vous soumetts, avec le dossier actuellement. Et  
14 si on lit la réponse au complet, le groupe de  
15 travail n'a pas terminé, c'est la réponse 11.1.

16 Le groupe de travail n'a pas terminé  
17 l'identification des centrales au fil  
18 de l'eau dont l'activité de  
19 préparation des programmes de  
20 production pourrait être transférée au  
21 Producteur et il réitère qu'il  
22 poursuit ses travaux avec l'objectif  
23 de les compléter dans les meilleurs  
24 délais.

25 Alors, la réponse elle est complète. Moi je

1 comprends que les gens continuent à travailler. Ils  
2 vont fournir cette information-là dans les  
3 meilleurs délais.

4 Alors, avec respect, je pense que les  
5 témoins ne sont pas en mesure de répondre, ça ne  
6 participe pas à l'élaboration du tarif, à la  
7 détermination du tarif de l'année en cours, je vous  
8 soumets que c'est pas pertinent.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Maître Fréchette, il faut dire le contexte ici. La  
11 décision a été rendue en deux mille dix-sept  
12 (2017), juste avant le dossier tarifaire de l'an  
13 passé. Il n'y a pas eu un an entre les deux  
14 réponses, entre la décision puis cette réponse-là  
15 mais ça fait quand même, ça a pris presque un an  
16 puis ils ne sont pas encore capables d'identifier,  
17 c'est quand même une ordonnance de la Régie.

18 Alors, la question, je comprends que ça  
19 n'avait peut-être pas été annoncé, moi je ne  
20 l'avais pas vu dans le mémoire. Ça prend peut-être  
21 les témoins par surprise mais monsieur Verret est  
22 quand même, disons qu'on le voit souvent dans les  
23 dossiers, dans l'ensemble des dossiers.

24 (10 h 30)

25 Pensez-vous que ça serait mieux traité dans

1 le dossier 4049 qui est sur le Code conduite?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Écoutez, même ces gens-là, je doute que ceux qui  
4 sont dans le dossier du Code de conduite soient en  
5 mesure de vous renseigner sur comment ils vont  
6 déterminer dans un groupe de travail les centrales  
7 au fil de l'eau dont la planification pourra se  
8 faire ailleurs que chez le Transporteur.

9 Alors, vous savez là, on peut en parler de  
10 façon... Une chose est certaine c'est que, un,  
11 c'est un sujet qui n'était pas annoncé, ça c'est  
12 clair, c'était pas dans le mémoire ni ailleurs. Je  
13 comprends que monsieur Verret, il est omniscient,  
14 on le voit souvent puis il est ici dans plusieurs,  
15 plusieurs dossiers puis j'ai le plaisir de  
16 l'assister depuis plusieurs années, mais il reste  
17 quand même qu'on a pas... on ne peut pas avoir  
18 réponse à tout, sur tous les sujets, Madame la  
19 Présidente, on essaie dans le meilleur de nos  
20 connaissances, et ici, je ne veux pas engager un  
21 bras de fer avec vous, c'est pas l'objectif, c'est  
22 juste pour vous recadrer la réponse que je vous  
23 offre. C'est que si on se prépare pour la  
24 détermination du tarif de l'année, alors, tous ces  
25 éléments-là qui sont un peu en périphérie de ça, je



1           dois vous dire qu'on ne se prépare activement à  
2           répondre à ça ni les gens de... Alors...

3           LA PRÉSIDENTE :

4           C'est la fenêtre d'opportunité que je vous offre,  
5           Maître Fréchette. Je suis d'accord avec vous que  
6           moi, je ne l'avais pas vu venir, que c'était pas  
7           annoncé, et qu'en conséquence, les témoins n'ont  
8           peut-être pas pu se préparer.

9           Me YVES FRÉCHETTE :

10          Tout à fait. Tout à fait.

11          LA PRÉSIDENTE :

12          Ça, je comprends ça.

13          Me YVES FRÉCHETTE :

14          Mais est-ce que c'est approprié dans quel dossier?  
15          Est-ce que c'est des gens, par exemple, qui sont  
16          plus appropriés, qui travaillent de façon plus  
17          rapprochée avec le coordonnateur de la fiabilité?  
18          Est-ce que c'est...

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Maître Fréchette...

21          Me YVES FRÉCHETTE :

22          Écoutez, j'ai même... j'ai pas eu cette  
23          discussion-là avec les gens ici.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Je suis d'accord avec vous que les témoins qui sont

1           là n'ont peut-être pas les réponses.

2           Me YVES FRÉCHETTE :

3           Ah! C'est clair.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Pas aujourd'hui. Ce que je dis c'est que la  
6           question de maître Cadrin est absolument  
7           pertinente. Bon, maintenant, je comprends  
8           qu'aujourd'hui, ils n'ont pas l'information, on ne  
9           peut pas tirer l'eau d'une roche, hein, puis ils ne  
10          l'ont pas, ils ne l'ont pas, mais je ne veux pas  
11          vous traiter de roche là mais... Non, mais à  
12          l'impossible nul n'est tenu, sinon, ça serait une  
13          série d'engagements un par-dessus l'autre pour  
14          que... sur l'ensemble des questions de maître  
15          Cadrin que monsieur Verret devrait prendre avec le  
16          groupe de travail pour pouvoir répondre. Ce que je  
17          vous offre c'est la possibilité d'en discuter dans  
18          le dossier du Code de conduite puisque le dossier  
19          du Code de conduite découle directement de la  
20          décision, de cette décision-là qui est citée  
21          aujourd'hui qui est la D-2017-128.

22          Me YVES FRÉCHETTE :

23          Écoutez, moi, je ne veux pas entrer dans ce  
24          débat-là avec vous là, j'ai une vision qui est...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors...

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Toujours dans le cadre de cette réglementation...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 ... dynamique-là où l'un est à l'écoute de l'autre,  
9 hein, où l'un est à l'écoute de l'autre, alors, ce  
10 qu'on vous offre « voluntary » c'est un engagement  
11 qu'on pourrait prendre sur quel est l'état des  
12 travaux, où ils en sont au niveau du groupe de  
13 travail qu'on pourrait vous produire je ne sais pas  
14 à quel moment. On a jusqu'à mercredi de la semaine  
15 prochaine, le temps de remettre ces gens-là, qu'ils  
16 puissent nous « volontariser » un engagement sur  
17 l'état de leurs travaux, où ils en sont et s'ils  
18 sont capables de nous donner un échéancier, bien,  
19 ce sera positif, je crois.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, Madame la greffière... Est-ce que ça va,  
22 Maître Cadrin, l'engagement que...

23 ME STÉPHANE CADRIN :

24 Je vais essayer peut-être de...si vous me permettez  
25 de faire un pas en arrière pour recadrer tout ça,

1 vous pouvez aussi faire un pas en arrière puis vous  
2 parlez, si vous voulez, mais je vais attendre à ce  
3 moment-là.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non, ça va. Je me demandais si vous étiez dans le  
6 dossier du Code de conduite, j'ai pas...

7 ME STÉPHANE CADRIN :

8 Oui la réponse, mais le sujet ne l'est pas, le  
9 sujet est exclu du dossier du Code de conduite  
10 alors qu'on voulait l'amener là. Dans le rapport  
11 annuel, bien, on est tous exclus du dossier du  
12 rapport annuel, nous, les gens ici. Ça fait que là,  
13 je ne sais pas quand est-ce que vous voulez que  
14 j'en parle puis quand est-ce que je vais pouvoir  
15 poser des questions à qui parce que là, comme c'est  
16 là, l'état général d'avancement des travaux, de  
17 comment est-ce que c'est rendu, je m'excuse là mais  
18 je partage votre sentiment que j'ai pas  
19 d'échéancier, tiens, clair et précis sur ce  
20 sujet-là alors que moi, j'ai une réponse à  
21 l'engagement numéro 2 ici que je vous ai parlé, qui  
22 est déposé ici, qui a été déposé dans le dossier,  
23 qui identifie toutes les centrales au fil de l'eau.  
24 C'est ça dont on parlait la dernière fois et c'est  
25 ce sur quoi vous avez décidé, la Régie, la dernière

1 fois.

2 Alors, je ne sais pas si vous pouvez faire  
3 revivre la décision procédurale de 4049  
4 différemment ou non mais je comprends que c'est un  
5 peu l'invitation que vous avez mais nous, on veut  
6 en parler à un moment donné.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Juste pour compléter, si vous me permettez. Dans  
9 une des réponses à l'engagement, on identifie les  
10 centrales pour lesquelles les programmes de  
11 production sont préparés. Dans la réponse dans le  
12 cadre du rapport annuel, l'analyse qui est faite  
13 c'est pour ce qui peut être transféré, alors, il y  
14 a un travail qui se fait en ce moment dans le  
15 groupe de travail, il y a donc une nuance entre ces  
16 deux aspects-là. Alors, je vous resoumets que  
17 l'engagement est le meilleur moment pour pouvoir  
18 renseigner tout le monde ici sur les travaux.

19 (10 h 35)

20 Me MARC TURGEON :

21 Si je peux me permettre, Madame la Présidente, je  
22 pense que la Régie pourrait avoir une meilleure...  
23 pourrait trouver, je pense, avec plus d'acuité où  
24 le sujet pourra être le mieux traité suite à  
25 l'engagement. Je pense que j'inviterais mes

1 collègues à avoir l'engagement fourni. Vous pourrez  
2 toujours commenter l'engagement dans votre  
3 plaidoirie, Maître Cadrin.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Bien sûr.

6 Me MARC TURGEON :

7 Et la Régie, cette Régie-ci, ces trois « ci ».

8 Me STEVE CADRIN :

9 Ces trois « ci ».

10 Me MARC TURGEON :

11 Pourront voir le meilleur temps suite à cet  
12 engagement-là. Vous avez aussi deux membres,  
13 naturellement, de 49 qui sont aussi membres de  
14 cette formation-ci. C'est sûr que ce suivi-là, ça,  
15 il avait été demandé. C'est que la Régie le  
16 trouvait important. On essaie des fois de  
17 distinguer les dossiers pour essayer que les  
18 dossiers distingués fonctionnent, aillent plus  
19 rapidement et que tout le monde ait des réponses  
20 plus rapidement. Alors, attendons l'engagement que  
21 l'équipe a bien voulu répondre ou proposer, mais  
22 vous aurez une réponse, c'est sûr, de cette  
23 formation-ci, soit verbalement vous allez avoir une  
24 réponse dans la décision. Ça, c'est sûr.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Alors, juste pour l'« opérationnaliser »  
3 correctement, excusez-moi. D'abord, je veux juste  
4 vous rappeler que c'est une décision tarifaire là,  
5 dans laquelle on a été la dernière fois qu'on en a  
6 parlée, puis votre décision, elle n'est pas mi  
7 figue mi raisin là, elle est claire, c'est toutes  
8 les centrales au fil de l'eau, sans réservoir en  
9 amont, puis la liste est devant vous, je vous l'ai  
10 déposée. Là, je comprends que là qu'on nous  
11 dit : « Peut-être que ça ne serait pas tout. » puis  
12 là, ça fait un an qu'on en parle à l'interne ou à  
13 l'externe, je ne sais plus comment là, HQP, HQT.  
14 Alors, les raisons qui vous ont emmenés à conclure  
15 de cette façon-là, c'était deux choses, une  
16 potentielle contravention de conduite 4049, serait  
17 une discussion peut-être intéressante, je vous  
18 invite à rouvrir le sujet, je ne sais pas comment  
19 vous allez faire ça, sur l'aspect juridique de la  
20 chose. Je regarde les juristes ici.

21 Me MARC TURGEON :

22 La Régie beaucoup, beaucoup de capacités là.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Est omnipotente, c'est ça.

25

1 Me MARC TURGEON :

2 Pas pire, pas pire. Peut-être pas autant que  
3 monsieur Verret.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Lui, il est omniscient, ce n'est pas pareil. Alors,  
6 mais si c'est le cas, ça sera le cas en temps et  
7 lieux. Puis l'autre aspect, c'est qu'il y avait un  
8 aspect responsabilité d'inondations en amont  
9 évidemment des fameuses centrales en question et il  
10 y avait une préoccupation monétaire en lien avec  
11 ça. Et quand tu as une responsabilité monétaire,  
12 qui venait dans nos mains, de Transporteur,  
13 j'entends ici, et pas dans les mains du Producteur,  
14 raison pour laquelle vous avez ordonné que ça soit  
15 transféré dans les mains du Producteur un an plus  
16 tard. Et les réponses aux questions, soit dit en  
17 passant là, la réponse à la question de la Régie  
18 qui commence là, la discussion ici, là, c'est  
19 septembre deux mille dix-huit (2018), le quatorze  
20 (14) septembre deux mille dix-huit (2018). Alors,  
21 peut-être qu'on ne l'a pas annoncé dans notre  
22 mémoire là parce qu'évidemment, les dates font en  
23 sorte qu'on ne peut pas annoncer n'importe quoi  
24 n'importe comment, mais on a été un peu jeté par  
25 terre, si vous me permettez l'expression, de voir



1 qu'on n'avait pas trouvé la liste encore. Parce que  
2 si vous regardez les autres questions qui suivent  
3 là, donner la liste des centrales au fil de l'eau,  
4 ainsi identifiées pour moi là... bien pour moi...  
5 Pour nous là, c'était clair que ce n'était pas une  
6 question très, très complexe. Puis à la rigueur,  
7 s'il y en a une ou deux qui posent problème, puis  
8 c'est là peut-être que j'ouvrierais l'engagement, je  
9 fais du pouce sur ce que vous avez dit. Bien, nous  
10 identifier celles qui posent problème, admettons  
11 là, celles qui méritent encore discussion puis on  
12 pourra voir si nous on pense que ça ne mérite pas  
13 une autre discussion en temps et lieux. Mais là,  
14 quand est-ce que l'engagement va être fourni? Un.  
15 Qu'est-ce que je vais pouvoir poser comme questions  
16 additionnelles si l'engagement est incomplet,  
17 incompréhensible, pour nous, deux. Et là, cette  
18 ligne de questions-là, elle a un impact, oui elle a  
19 un impact, elle était dans notre dossier tarifaire  
20 dernier, puis je ne pouvais pas la soulever avant  
21 qu'on nous dise qu'on n'avait pas la liste des  
22 centrales, en septembre deux mille dix-huit (2018).  
23 Ce qui nous a surpris, par ailleurs. Mais je me  
24 tais avec ça, mais là peut-être qu'on peut  
25 reformuler l'engagement, maintenant que j'ai tout

1 dit ça puis voir... Ça va peut-être répondre à mes  
2 préoccupations, si vous y donnez droit.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, voulez-vous formuler l'engagement, Maître  
5 Fréchette?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Excusez-moi. Il faudrait peut-être d'abord déposer  
8 la liste?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 L'AHQ-ARQ 0018, vous l'avez déjà coté, mais...

11 Me STEVE CADRIN :

12 Excusez. Oui c'est AHQ-ARQ-0018, pour le numéro de  
13 pièce. On avait déjà donné le numéro, mais on n'a  
14 pas donné de document, je m'en excuse. Et pour la  
15 nommer la pièce... Mais je vais attendre Madame la  
16 Greffière, peut-être là, pour quelle puisse prendre  
17 des notes pour son procès-verbal.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais j'avoue que je note le : « Pourrait être  
20 transféré », alors qu'il n'y avait pas  
21 nécessairement de conditionnel dans la décision D-  
22 2017-128.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Les personnes qui...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais je comprends que les personnes qui sont là, ne  
3 sont pas celles... Ou en tout cas, du moins elles  
4 ne se sont pas préparées pour répondre à ça. Alors,  
5 on va attendre l'engagement que vous allez nous  
6 identifier?

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Bien sûr.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Alors, à la demande de madame la greffière,  
11 d'abord, qui est le chef de la preuve documentaire.  
12 Alors, vous nous rappelez à l'ordre, vous le faites  
13 bien. Donc, le nom de la pièce là qu'on vient de  
14 déposer sous la cote 18, c'est réponse du  
15 Transporteur à l'engagement numéro 2 demandé par  
16 l'AHQ-ARQ dans le dossier R-3981-2016, phase 2.

17

18 C-AHQ-ARQ-0018 : Réponse du Transporteur à  
19 l'engagement numéro 2 demandé par  
20 l'AHQ-ARQ dans le dossier R-3981-  
21 2016, phase 2.

22

23 Et pour la cote Hydro-Québec, qui nous aide  
24 toujours à s'y retrouver, HQT-4, document 3.2. C'est  
25 un extrait.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Vous me ferez signe là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Allez-y.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 C'est bien. Alors, l'engagement est le suivant.

7 Alors, c'est faire état du degré d'avancement des  
8 travaux du groupe de travail et l'échéancier pour  
9 la terminaison de leurs travaux. Ça convient?

10 LA GREFFIÈRE :

11 Numéro 14.

12

13 E-14 (HQT): Faire état du degré d'avancement des  
14 travaux du groupe de travail et  
15 l'échéancier pour la terminaison de  
16 leurs travaux (demandé par l'AHQ-ARQ).

17

18 (10 h 43)

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Je vous remercie.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci. Maître Cadrin.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Je réitère l'enjeu que j'avais sur le  
25 questionnement qui pourrait suivre évidemment

1 l'engagement, là. Je comprends qu'on décale  
2 joyeusement les journées de plaidoirie. Ça, ça va  
3 bien, il n'y a pas de problème, ça nous donne plein  
4 de temps. Mais, quand on va avoir l'engagement, ça  
5 commence à devenir pertinent à ce stade-ci, bien  
6 sûr. Pas qu'on va le commenter dans notre preuve  
7 qui sera aujourd'hui ou demain, mais ce serait  
8 apprécié peut-être d'avoir une idée du « time  
9 frame » nécessaire pour HQT pour répondre à cet  
10 engagement-là.

11 Puis soit dit en passant, l'engagement à  
12 l'époque qu'on l'avait demandé, l'AHQ-ARQ là, on  
13 l'a demandé le cinq (5) avril deux mille dix-sept  
14 (2017) et on a eu la réponse le cinq (5) avril deux  
15 mille dix-sept (2017), le même jour.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Maître Cadrin, je suis convaincue qu'ils vous ont  
18 entendu, que tous les gens de HQT en arrière vous  
19 ont entendu aussi...

20 Me STEVE CADRIN :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 ... et qu'ils sont déjà à pied d'oeuvre pour vous  
24 répondre.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Ah! D'accord.

3 Q. [76] Une dernière ligne de questions. Pièce B-0021,  
4 HQT-6, Document 5.1, page 9, et c'est le tableau 7.  
5 Alors, le tableau 7, c'est la liste des projets du  
6 Transporteur et coûts associés inclus dans le  
7 service de développement TIC en million de dollars.  
8 Et vous avez une ligne dans la section des charges  
9 qui nous parle de la mise en place des fondations  
10 technologiques OptiCT, alors O-P-T-I-C-T, en  
11 lettres majuscules le C-T. Est-ce que vous pouvez  
12 nous expliquer qu'est-ce que c'est?

13 Mme BARBARA LAGACÉ :

14 R. En fait, moi, j'ai une liste de projets... Ah! Je  
15 ne suis pas assez proche. Désolée. J'ai une liste  
16 de projets, c'est un coût que, moi, je reconnais,  
17 mais à savoir qu'est-ce que ça fait ça? C'est quoi  
18 le contenu? Vous voulez...

19 Q. [77] Bien, les « fondations technologiques OptiCT »  
20 qu'est-ce que c'est? Peut-être que vous pourriez  
21 prendre l'engagement de vérifier qu'est-ce qui  
22 tombe dans cette facturation-là.

23 R. Je pense que j'aimerais mieux, c'est ça, qu'on  
24 prenne un engagement puis qu'on vous donne une  
25 réponse. Ça fait que si vous voulez formuler

1 l'engagement puis on va tenter d'y répondre dans  
2 les plus brefs délais.

3 Q. [78] Oui. Qu'est-ce qui est inclus dans la rubrique  
4 « Mise en place des fondations technologiques  
5 OptiCT » apparaissant au tableau 7 de la pièce B-  
6 0021, HQT-6, Document 5.1, page 9.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Engagement 15.

9 Me STEVE CADRIN :

10 Et c'est l'engagement numéro 15. Oui. Merci.

11

12 E-15 (HQT) : Spécifier qu'est-ce qui est inclus  
13 dans la rubrique « Mise en place des  
14 fondations technologiques OptiCT »  
15 apparaissant au tableau 7 de la pièce  
16 B-0021, HQT-6, Document 5.1, page 9  
17 (demandé par l'AHQ-ARQ)

18

19 Ça complète nos questions. Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous remercie, Maître Cadrin. Je pense que ça va  
22 être le temps de prendre une pause. On va prendre  
23 une pause de quinze (15) minutes et on va revenir à  
24 onze heures (11 h 00).

25

SUSPENSION

1 REPRISE

2 (11 h 00)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Juste une minute parce que... Monsieur Dubé, avez-  
5 vous des questions pour le panel 3? Vous aviez  
6 prévu dix (10) minutes. Vous n'avez toujours pas de  
7 questions. On note qu'il n'y en a pas.

8 Son langage non verbal portait très fort, je l'ai  
9 traduit. Maître Pittet, vous avez annoncé quinze  
10 (15) minutes.

11 Me DELPHINE PITTET :

12 Oui. Ça devrait être dans ces eaux-là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DELPHINE PITTET :

16 Bonjour Delphine Pittet pour la FCEI. Bonjour à  
17 tout le monde.

18 Q. [79] Mes questions seront surtout sur les mises en  
19 service. Alors, si je vous rapporte au document  
20 HQT-7, Document 1, à la page 20, donc la cote B-  
21 0024, à la ligne 23, on dit :

22 De plus, le Transporteur ne peut  
23 procéder à des retraits et des mises  
24 en service de cette ampleur pendant la  
25 période hivernale et ce afin de



1                   garantir une exploitation fiable et  
2                   sécuritaire du réseau. Le Transporteur  
3                   maintiendra donc la configuration des  
4                   circuits existants lors de la pointe  
5                   hivernale 2018-2019, expliquant ainsi  
6                   le report en mai 2019 des mises en  
7                   service prévues à l'origine en  
8                   novembre 2018 pour ce projet.

9                   Alors, juste pour un peu comprendre, quand vous  
10                  mentionnez des mises en service de cette ampleur  
11                  pendant la période hivernale, qu'est-ce qu'on peut  
12                  faire, qu'est-ce qui est trop vaste ou trop grand  
13                  pour le faire en période hivernale?

14                 M. BENOÎT DELOURME :

15                 R. Donc bonjour.

16                 Q. **[80]** Bonjour.

17                 R. On fait référence ici au projet de ligne  
18                 Chamouchouane-Montréal, donc une ligne à 735. Ce  
19                 qu'on est en train d'expliquer dans ce texte-là,  
20                 c'est que pour réussir à mettre en service le  
21                 nouveau tronçon de ligne, on a besoin de se priver  
22                 temporairement d'une ligne existante. Or, en  
23                 période hivernale, ce genre de ligne est crucial  
24                 pour la fiabilité du réseau.

25                 Donc, on ne peut pas se permettre de

1 retirer la 7016, La Vérendrye-Duvernay pour faire  
2 les travaux de rebouclage et d'avoir à la fin deux  
3 lignes. C'est trop risqué pour la fiabilité du  
4 réseau. Donc, c'est des choses qu'on ne veut pas  
5 faire quand le réseau est trop contraint d'un point  
6 de vue charge.

7 Q. **[81]** Est-ce que ça c'est le type de projet, donc,  
8 des lignes de plus grande envergure? Est-ce qu'on  
9 peut mettre des postes, est-ce qu'on peut établir  
10 des nouveaux postes en hiver?

11 R. Ça se généralise. À partir du moment où on  
12 considère que ça met la fiabilité du réseau à  
13 risque, c'est des choses qu'on ne fait pas. Donc,  
14 en fait, on va plutôt le prendre dans l'autre sens.  
15 On ne le fait jamais puis si jamais on pense qu'on  
16 est capables de le faire, on va faire une sorte de  
17 dérogation et se dire qu'on peut le faire dans  
18 cette période à risque. Donc, c'est plutôt on ne le  
19 fait jamais dans cette période à risque, et si  
20 jamais on a des conditions favorables, alors on  
21 peut se permettre de le faire.

22 Q. **[82]** Qu'est-ce que vous voulez dire on ne le fait  
23 jamais?

24 R. Bien, on ne fait jamais de retrait, mettons de la  
25 mi-décembre jusqu'à mi-avril, c'est une période

1 pendant laquelle le réseau est tellement utilisé  
2 d'un point de vue, c'est la charge de chauffe,  
3 là...

4 Q. [83] Hum, hum.

5 R. ... on ne peut pas se permettre d'avoir des  
6 équipements en retrait. Je reviens sur la  
7 discussion de monsieur Veci d'hier. Eux ils  
8 cherchent à avoir des endroits où ils peuvent faire  
9 leur retrait quand le réseau n'est pas trop chargé  
10 mais la contre-apposée de ça, c'est que quand il  
11 est trop chargé, on ne peut rien faire, on ne peut  
12 pas faire de retrait. On doit avoir tout sur le  
13 pont pour travailler.

14 Q. [84] Là, si je me réfère au tableau, donc, dans le  
15 document HQT-13, Document 5.1, la page 5, la cote  
16 B-0059, le tableau R1.4-1, prévisions des mises en  
17 service des années témoin et des années de base  
18 2018 et de l'année témoin 2019. Là, vous nous avez  
19 fourni des chiffres de mises en service prévues  
20 pour octobre, novembre, décembre.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Pittet, pourriez-vous me donner la page.

23 Me DELPHINE PITTET :

24 Oui, oui, page 5.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 R. Bien, en fait, il faut peut-être insérer une  
4 distinction entre réseau principal et réseaux  
5 régionaux. Quand je parle de réseau principal,  
6 c'est quelque chose qui est plus impactant.

7 Me DELPHINE PITTET :

8 Q. **[85]** Hum, hum.

9 R. Donc, la règle que je viens de vous exposer est  
10 très vraie pour le réseau principal et, dans les  
11 réseaux régionaux, l'impact sur la fiabilité, il  
12 est plus relatif. Donc, on peut se permettre de  
13 faire des mises en service dans les réseaux  
14 régionaux plus facilement dans ces périodes-là,  
15 ajout d'un transformateur, des choses comme ça.

16 Q. **[86]** O.K.

17 R. Ça ne va pas mettre à risque la fiabilité. Donc, il  
18 y a un peu un dégradé, on va dire.

19 Q. **[87]** O.K. Pour peut-être illustrer un petit peu  
20 plus votre propos, est-ce que je peux vous indiquer  
21 le tableau 23? Le HQT-7, Document 1, page 24, la  
22 cote B-0024.

23 (11 h 05)

24 C'est un petit peu petit là. Est-ce qu'il y a des  
25 exemples là-dedans, de mise en service qui peut

1 être fait l'hiver ou qui peut moyen être fait là?

2 R. Je n'ai pas ça en tête là, sincèrement.

3 Q. **[88]** Des types?

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. La difficulté avec le tableau, c'est qu'on n'a pas  
6 les dates de mises en service. On sait qu'on a déjà  
7 dit ici à plusieurs reprises qu'un nombre important  
8 des mises en service ont lieu à la fin de l'année,  
9 donc vers les trois (3) derniers mois de l'année,  
10 puis en décembre aussi il y en a, mais on essaie de  
11 faire les travaux avant le quinze (15) décembre  
12 pour ne plus intervenir sur le réseau au moment où  
13 la pointe arrive. Donc, on pourrait vérifier, je ne  
14 pense pas qu'on ait l'information avec nous à  
15 savoir quel mois, la date de mise en service de  
16 chacun des projets qui sont là, mais c'est de  
17 l'information qui est disponible là, on pourrait la  
18 trouver puis la fournir. Mais donc, ce qu'on va  
19 retrouver davantage comme projets, c'est ce qui va  
20 être... Comme monsieur Delourme le mentionnait,  
21 probablement sur les réseaux régionaux davantage  
22 là, dans un poste de transformation, dans les  
23 postes satellites, et caetera, plus que sur le  
24 réseau principal parce qu'on veut avoir la capacité  
25 disponible sur le réseau principal le plus

1 rapidement possible en décembre. Vous avez vu au  
2 mois de novembre, les températures ont déjà été  
3 très froides, on a déjà passé le trente mille  
4 mégawatts (30 000 MW) de charge au Québec, alors  
5 c'est un défi de ramener rapidement les équipements  
6 pour qu'ils soient disponibles pour la pointe.

7 Q. **[89]** O.K. Puis là, je comprends que vous pourriez  
8 me fournir la liste des projets qui ont été mis en  
9 service à cette date-ci? C'est ça que vous voulez  
10 me dire?

11 R. Non. Je voulais simplement mentionner qu'au mois de  
12 décembre, dans la liste qui est là, il va avoir  
13 effectivement des projets qui vont être mis en  
14 service en décembre. Je n'ai pas l'identification  
15 précise des quels, mais j'essayais de concilier  
16 l'information par rapport à ce qui a été soulevé  
17 par monsieur Delourme.

18 Q. **[90]** Oui.

19 R. Qu'on n'intervenait pas du tout durant la pointe.  
20 Mais ce qu'on cherche à faire, c'est de rendre tous  
21 les équipements disponibles à la pointe, notamment  
22 sur le réseau principal. Mais que durant le mois de  
23 décembre jusqu'à la mi-décembre, il y a plusieurs  
24 mises en service qui ont lieu pour justement rendre  
25 disponibles ces équipements-là pour la pointe, mais

1           ça se passe en début du mois de décembre.

2       Q. **[91]** Je profiterais de votre proposition, ça venait  
3           dans mes questions plus tard là, mais je  
4           profiterais de... Si c'est possible de me fournir,  
5           justement les mises en service qui sont prévues  
6           pour décembre là, à ce moment-ci qu'on le sait...  
7           et versus celles qui sont déjà faites à ce moment-  
8           ci là?

9       R. Oui.

10       Mme BARBARA LAGACÉ :

11       R. Peut-être... Ce que je pourrais peut-être vous  
12           offrir parce qu'on pourrait le faire tout de suite.  
13           C'est qu'on a identifié, dans un tableau qui est  
14           fourni puis je pense que c'est celui-là que vous  
15           avez.

16       Q. **[92]** ??? dans la base deux mille dix-huit (2018)?

17       R. C'est ça. Donc, dans le tableau 22 auquel vous  
18           faisiez référence...

19       Q. **[93]** Euh... 23 ou 22?

20       R. Excusez-moi, j'étais trop loin, je l'ai... C'est  
21           23.

22       Q. **[94]** O.K.

23       R. On a identifié les projets que l'on sait à ce  
24           moment-ci.

25       Q. **[95]** Oui.

1 R. Qui ne pourront pas être faits cette année. Ça fait  
2 que, est-ce que ça vous conviendrait donc... À  
3 contrario, je dirais que les autres vont avoir tous  
4 été faits.

5 Q. **[96]** O.K. De me fournir la liste du tableau 23, qui  
6 ne seront pas mis en service.

7 R. Parce que je vous les donnerais tout de suite.

8 Q. **[97]** Oui. Oui.

9 R. Ils sont peu nombreux, donc...

10 Q. **[98]** O.K.

11 R. Ça fait que, bien évidemment là, Chamouchouane-Bout-  
12 de-l'Île, je ne vous le rementionne pas là, c'était  
13 clair celui-là. C'est parce qu'on a identifié ceux  
14 qu'on a ajoutés, ça fait qu'il y en a deux dans ça,  
15 je vais vous les nommer, c'est correct. Dans la  
16 section des mises en service projets plus grands  
17 que vingt-cinq millions (25 M\$).

18 Q. **[99]** Hum, hum.

19 R. Donc, on a parlé de Chamouchouane-Bout-de-l'Île qui  
20 était connu. Ensuite, un peu plus bas que  
21 Chamouchouane-Bout-de-l'Île, dans l'ordre de la  
22 liste, la ligne Langlois-Vaudreuil Soulanges.  
23 Celui-là, c'est une mise en service, en fait, qui  
24 est réalisée mais partiellement, elle n'est pas à  
25 la hauteur, mais l'écart est à peu près six



1 millions (6 M\$). Puis on s'est concentré sur des  
2 écarts...

3 Q. **[100]** Donc, il y a six millions (6 M\$) qui est  
4 fait, qui va être fait?  
5 (11h 10)

6 R. Six millions (6 M\$)... De la valeur prévue, c'est  
7 six millions (6 M\$) qui ne sera pas fait.

8 Q. **[101]** O.K.

9 R. Ensuite, en fait, le plus notable de la liste c'est  
10 le projet de la ligne Grand-Brûlé, Saint-Sauveur  
11 qui est reporté à deux mille dix-neuf (2019).

12 Juste un peu plus bas, celui-là c'est le  
13 poste Gracefield et ligne Paugan-Maniwaki, on en a  
14 parlé de mémoire au panel 2, même au panel 1, on  
15 vous a indiqué que ce projet-là n'a pas été... on a  
16 choisi de ne pas faire la mise en service dans le  
17 but de mettre toutes les ressources disponibles au  
18 moment où la décision a été prise pour pouvoir  
19 réaliser la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Ile.  
20 Donc, c'est pour ça que ce projet-là, c'est un  
21 choix, n'est pas mis en service cette année, il le  
22 sera l'an prochain.

23 Par la suite, je vous amènerais dans la  
24 liste dans les moins de vingt-cinq millions (25 M).  
25 Le deuxième projet, « Sécurisation des biens

1 intérieurs ». Vous l'avez trouvé? C'est bon.

2 Parfait. Ensuite, un peu plus que la moitié de la  
3 liste, un peu plus que la moitié de la liste, le  
4 poste Lanaudière, remplacement de transformateurs,  
5 qui vaut dix millions (10 M\$)..

6 Q. **[102]** Oui.

7 R. Et finalement, les accumulateurs deux mille  
8 dix-huit (2018)...

9 Q. **[103]** Oui.

10 R. ... pour à peu près sept point six millions  
11 (7.6 M). Puis ce que je... ce que j'ai choisi ici,  
12 en fait, « choisi », c'est tout ce qui était  
13 supérieur à cinq millions (5 M) d'écart.

14 Q. **[104]** Oui, oui.

15 R. Ça va?

16 Q. **[105]** Oui. Donc, si je comprends bien, plus  
17 particulièrement la reconstruction du poste de de  
18 Lorimier, lui, il va être mis en service cette  
19 année?

20 R. Il est déjà en service.

21 Q. **[106]** Il est déjà mis en service, O.K. Et le  
22 nouveau poste Judith-Jasmin?

23 R. Oui, le poste Judith-Jasmin, la section sept cent  
24 trente-cinq (735 kV) qui était prévue cette année,  
25 la mise en service a été réalisée au mois

1 d'octobre.

2 Q. **[107]** O.K. Puis finalement, le renforcement du  
3 réseau régional de Sherbrooke?

4 R. Un instant. L'information dont je dispose, il y a  
5 eu une mise en service de réalisée mais une mise en  
6 service partielle au mois d'octobre et en date du  
7 début de la semaine, cette mise en service-là  
8 n'était pas encore terminée.

9 Q. **[108]** La mise en service... au-delà de la mise en  
10 service partielle d'octobre?

11 R. Exactement, pour compléter la mise en service.  
12 Donc, on parlait bien du poste Sherbrooke,  
13 renforcement du réseau?

14 Q. **[109]** Oui. Si je vous renvoie au document HQT-13,  
15 document 5.1, page 5, la cote B-0059, le tableau  
16 R-1.4 que je citais tout à l'heure, est-ce qu'on  
17 aurait... est-ce que le chiffre de l'année de base  
18 des mises en service prévues de mille quatre cent  
19 quatre-vingt-dix virgule un (1 490,1), est-ce que  
20 vous avez le chiffre aujourd'hui, là, actualisé?

21 R. J'ai pas le chiffre précis actualisé puis je vous  
22 explique pourquoi. En fait, vous pouvez compter, de  
23 ça, Chamouchouane était déjà retirée; les projets  
24 que je vous ai confirmés qui sont reportés à deux  
25 mille dix-neuf (2019) c'est certain qu'ils ne

1           seront pas de cette liste-là, puis on a au-dessus  
2           de huit cents (800) mises en service qui se  
3           complètent, qui se font durant l'année, puis on en  
4           a le trois-quarts qui se font dans les derniers  
5           mois. Donc, le décompte précis puis avec... Aussi  
6           les coûts ne sont pas tous rentrés.

7           Q. **[110]** O.K.

8           R. Je peux avoir une mise en service qui est faite au  
9           mois d'octobre puis mes coûts continuent de se  
10          cumuler jusqu'au mois de décembre, donc, en termes  
11          de valeur là, il y a encore beaucoup d'éléments qui  
12          bougent en ce moment, ça fait que je ne suis pas en  
13          mesure de vous répondre sur un chiffre final.

14          Q. **[111]** Est-ce que vous avez... depuis le dépôt de la  
15          preuve, est-ce qu'il y a eu un moment où vous avez  
16          eu une actualisation du chiffre? Si c'est pas  
17          aujourd'hui, est-ce qu'il y a eu en septembre une  
18          mise à jour par...

19                (11 h 20)

20          R. En fait, le total des mises en service jusqu'à  
21          maintenant est encore avec les facteurs de  
22          glissement, O.K...

23          Q. **[112]** Hum, hum.

24          R. ... est encore le montant.

25          Q. **[113]** Oui.

1 R. Toutefois, je peux vous dire que la prévision qui  
2 vous a été déposée à l'année de base...

3 Q. **[114]** Oui.

4 R. ... mois par mois, elle, elle a pu glisser un petit  
5 peu.

6 Q. **[115]** O.K.

7 R. Donc, par exemple, pour avoir des mises en service  
8 qui étaient prévues en août...

9 Q. **[116]** Oui.

10 R. ... puis qui se sont faites en septembre ou en  
11 octobre.

12 Q. **[117]** Oui.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Peut-être rajouter un petit... une information  
15 complémentaire. C'est sûr qu'au moment où on  
16 prépare notre dossier tarifaire, là, il faut penser  
17 qu'on est au mois de mai...

18 Q. **[118]** Ah! Oui, oui.

19 R. ... et on s'en va au conseil d'administration au  
20 mois de juin. Puis les règles qu'on s'est données  
21 au niveau de l'établissement d'un dossier  
22 tarifaire, c'est de travailler avec une année de  
23 base qui est quatre/huit (4/8) pour qu'on puisse  
24 déposer à temps un dossier puis l'étudier. Alors,  
25 c'est certain qu'entre le moment où les listes sont

1 préparées au mois de mai et du moment qu'on se  
2 présente ici en audience, à peu près tout a bougé,  
3 non seulement sur l'année de base, mais  
4 probablement aussi au niveau des prévisions de  
5 l'année deux mille dix-neuf (2019).

6 Q. [119] Hum, hum.

7 R. Mais, on vit avec les règles qu'on se donne pour  
8 pouvoir déterminer les tarifs. Alors, c'est certain  
9 que vos questions, on cherche à obtenir des mises à  
10 jour au fur et à mesure qu'on avance, mais à un  
11 moment donné les témoins arrivent ici préparés et,  
12 défendent le dossier sur la base d'une année... une  
13 année de base et une année témoin projetée. Et  
14 c'est souvent la difficulté, on va la trouver là, à  
15 savoir qu'est-ce qui est attendu vraiment des  
16 témoins en termes de mise à jour au fur et à mesure  
17 qu'on avance dans le dossier.

18 Q. [120] Ça termine mes questions.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je vous remercie beaucoup, Maître Pittet. Alors,  
21 Maître Ouimette.

22 INTERROGÉS PAR Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

23 Q. [121] Alors, merci, Madame la Présidente. Première  
24 question, c'est une question que j'avais posée au  
25 panel 2 puis on m'a référé à vous, concernant les

1           indicateurs liés au contrôle du mouvement de  
2           l'énergie. Alors, je vais vous référer à la pièce  
3           HQT-3, Document 3, à la page 22.

4           M. STÉPHANE VERRET :

5           R. En fin de compte, c'était le panel 2!

6           Q. **[122]** On va le faire revenir! On va le faire  
7           revenir! Bon. Écoutez, je ne pense pas que c'est  
8           une question très compliquée non plus, là. À la  
9           ligne 5... aux lignes 5 et suivantes, je vais vous  
10          lire rapidement le paragraphe, vous dites que :

11                           Le coût total entrant dans la  
12                           composition des indicateurs ne peut  
13                           plus considérer les coûts des systèmes  
14                           informatiques remplissant la fonction  
15                           de la conduite du réseau. Ces derniers  
16                           relèvent de la vice-présidence des  
17                           Technologies de l'information et des  
18                           communications et sont facturés à  
19                           forfait, avec les autres services  
20                           informatiques du Transporteur. Le  
21                           Transporteur ne peut inclure dans le  
22                           coût total que celui des ressources  
23                           affectées au contrôle des mouvements  
24                           d'énergie. [...]

25          Alors, la première question que nous avons pour

1 vous : est-ce que vous pouvez nous préciser s'il  
2 est toujours possible de séparer les coûts des  
3 systèmes informatiques remplissant la fonction de  
4 la conduite de réseau des coûts des autres services  
5 informatiques du Transporteur?

6 Mme BARBARA LAGACÉ :

7 R. Vous posez la question de façon... je veux dire,  
8 vous émettez une hypothèse « est-ce que ce serait  
9 toujours possible? »

10 Q. **[123]** Oui, si c'est toujours possible de le faire  
11 ou si... En fait, si vous êtes en mesure de le  
12 faire présentement?

13 R. Écoutez, c'est certain qu'au niveau de la vice-  
14 présidence TIC, l'information qui est rendue  
15 disponible, elle est par produit. O.K. Puis quand  
16 on va chercher... on va dire un sous-produit ou  
17 quelque chose de plus pointu, l'information n'est  
18 pas disponible dans les processus habituels.

19 Mais, si on avait besoin de cette  
20 information-là à une fin spécifique et, je vais  
21 dire, importante, la v.-p. TIC se rendrait  
22 disponible pour nous la fournir.

23 Q. **[124]** O.K. C'est ce que vous voulez dire lorsque  
24 vous dites que le Transporteur... Bien, quand vous  
25 dites « le Transporteur ne peut inclure dans le



1 coût total que celui des ressources affectées au  
2 contrôle des mouvements d'énergie » est-ce que  
3 c'est une question de disponibilité de  
4 l'information?

5 R. En fait, c'est une question que cette information-  
6 là n'est pas disponible dans les processus courant  
7 parce que ce produit-là n'est pas dimensionné de  
8 façon individuelle. Mais, dans le cas où on en  
9 aurait besoin pour quelque chose d'important et  
10 spécifique, on l'aurait.

11 Q. **[125]** Ce serait faisable. O.K. Parfait.

12 R. Oui.

13 (11 h 25)Q. **[126]** Maintenant, concernant les  
14 dépenses pour les travaux d'inspection  
15 des MALT, je vais vous référer à la  
16 pièce HQT-13, document 5.1, qui est la  
17 pièce Régie 0069, à la page 15. Alors,  
18 c'est la réponse 3.1 d'une demande de  
19 renseignements de la FCEI, aux lignes  
20 18 et suivantes, vous dites :  
21 Les coûts comptabilisés au trente (30)  
22 septembre sont de l'ordre de zéro  
23 point un million de dollars (0.1 M\$),  
24 le Transporteur tient à préciser que  
25 les coûts réels comptabilisés à cette

1 date sont fonction de la facturation  
2 transmise par les firmes externes et  
3 ne reflètent pas la valeur du budget  
4 consommé en lien avec l'avancement des  
5 travaux.

6 Pourriez-vous nous indiquer la valeur du budget  
7 consommé en lien avec l'avancement des travaux dont  
8 vous faites référence à votre... à votre réponse?  
9 Ce que j'en comprends finalement c'est qu'on vous a  
10 uniquement facturé au trente (30) septembre cent  
11 mille dollars (100 000 \$), O.K.? Et quand...

12 R. Oui.

13 Q. **[127]** Lorsque vous dites... vous faites référence à  
14 la... Excusez-moi. Et lorsque vous faites référence  
15 à la valeur du budget consommé, est-ce que vous  
16 êtes capable de le quantifier?

17 R. Oui. Laissez-moi vérifier une seconde.

18 Q. **[128]** Oui, allez-y.

19 R. Le coût pour cette année est estimé, puis là, j'ai  
20 pas le chiffre avec moi là mais j'y vais de  
21 mémoire, O.K.?

22 Q. **[129]** De mémoire, O.K. Oui, ça va.

23 R. Oui, puis si vous voulez, je peux peut-être  
24 reconfirmer après le dîner. De mémoire, no va être  
25 entre deux (2) et trois millions (3 M).

1 Q. **[130]** Deux (2) à trois millions (3 M)...

2 R. Oui.

3 Q. **[131]** ... pour l'année deux mille dix-huit (2018)?

4 R. Oui.

5 Q. **[132]** O.K.

6 R. Oui.

7 Q. **[133]** Et puis est-ce que vous pouvez toujours nous  
8 confirmer si les travaux à exécuter sont réalisés  
9 par des firmes d'ingénierie externes?

10 R. En fait, c'est qu'on donne les travaux à réaliser à  
11 Hydro-Québec, HQEISP, donc, Hydro-Québec  
12 Équipement...

13 Q. **[134]** Équipement.

14 R. ... dans notre langage, puis eux peuvent le faire  
15 faire soit par la firme externe ou pas par leur...  
16 leur équipe interne mais je vais vous dire, pour  
17 nous, ça se trouve à être en-dehors de  
18 TransÉnergie.

19 Q. **[135]** Alors, pour la prochaine question, je vais  
20 vous référer à votre pièce HQT-6, document 2 à la  
21 page 9, au tableau... tableau 3. Alors, pour la  
22 pièce Régie c'est B-0017. Vous l'avez? Alors, on a  
23 au tableau 3 l'évolution des coûts, conformité aux  
24 normes CIP, et pour l'année témoin deux mille  
25 dix-neuf (2019), vous prévoyez un montant de

1 quatorze point huit millions de dollars (14.8 M\$).  
2 Maintenant, je vais vous référer à la réponse que  
3 vous avez donnée à la demande de renseignements  
4 numéro 4 de la Régie, à la pièce HQT-13, document  
5 1.4, à la page 43, qui est la pièce B-0117 de la  
6 Régie.

7 Et en réponse à une de nos questions, vous  
8 nous disiez que le tableau 3 de la pièce HQT-6,  
9 document 2, présente les coûts associés aux normes  
10 CIP pour les fonctions TOP, TO, RC,BA du modèle  
11 fonctionnel de la NERC. Est-ce qu'il y a des  
12 employés du Transporteur qui appliquent les normes  
13 CIP relatives à la fonction GOP du modèle  
14 fonctionnel de la FERC?

15 (11 h 30)

16 R. Pouvez-vous juste me répéter la question?

17 Q. **[136]** Est-ce qu'il y a des employés du Transporteur  
18 qui appliquent des normes CIP relatives à la  
19 fonction GOP du modèle fonctionnel de la FERC?

20 R. Donc, je comprends qu'on demande : Est-ce qu'il y a  
21 des employés qui travaillent...

22 Q. **[137]** Du Transporteur.

23 R. Pour le Transporteur.

24 Q. **[138]** Oui.

25 R. Dans les normes CIP et qui effectuent une fonction

1           GOP.

2           Q. **[139]** Qui appliquent les normes CIP relatives à la  
3           fonction GOP?

4           R. Écoutez. Si je comprends bien la question, ma  
5           réponse ce serait non, mais là-dessus, pour être  
6           certaine, j'aimerais mieux prendre un engagement  
7           puis vous répondre par écrit.

8           Q. **[140]** Écoutez. Vous alliez peut-être intervenir,  
9           oui allez-y.

10          LA PRÉSIDENTE:

11          Q. **[141]** Je m'excuse, je vais agrandir un petit peu  
12          votre engagement. Si c'est non... Vous vous  
13          souvenez peut-être... En tout cas, monsieur... Vous  
14          n'étiez pas là, c'était madame Boucher à l'époque  
15          qui était contrôleur, monsieur Verret vous y étiez  
16          en deux mille seize (2016) quand on a parlé GOP,  
17          séparation des postes. Alors, on cherche à savoir  
18          si vous êtes capable ou pas de séparer la fonction  
19          GOP. Puis si vous la séparez, nous dire exactement  
20          comment vous séparez les coûts des normes CIP et  
21          puis entre les fonctions... C'est vraiment la  
22          fonction GOP là, c'est si vous la calculez à part.  
23          Et puis...

24          Me MARC TURGEON :

25          On se rappellera le débat... Puis ça reprend

1 l'engagement précédent c'est-à-dire que c'est une  
2 fonction qui est faite par le Transporteur pour le  
3 Producteur. Dans la décision, voilà deux (2) ans,  
4 on vous a demandé de cesser de faire ça. Ça, c'est  
5 un autre dossier, on le verra. Là, ce qu'on veut  
6 savoir c'est que techniquement ces sommes-là  
7 doivent vous être payées, vous devez facturer  
8 quelqu'un d'autre et on veut avoir combien de  
9 personnes? Comment c'est facturé? Et caetera, le  
10 coût complet. C'est ça le but de la question.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Il me semble que dans ce dossier-là, on avait déjà  
13 un tableau avec des chiffres où on avait une  
14 affectation sur la période. Peut-être que si ça on  
15 mettait ça à jour peut-être que ça pourrait  
16 contribuer à avoir un historique là, il faudrait  
17 revoir. Mais il me semble que dans le dossier, à ce  
18 moment-là, quand on a fait cette audience-là, on  
19 avait un tableau dans lequel on vous avais mis  
20 année après année, depuis le début de la  
21 réglementation. Je vois monsieur Clermont témoigner  
22 à cet effet-là où il nous donnait chacune des  
23 valeurs pour les années. Peut-être que si on  
24 pouvait récupérer ça, ça vous donnerait... Avec  
25 cette année, bien sûr, pour vous montrer deux mille

1 dix-neuf (2019) là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parce que la réponse à la question 13.3, vous nous  
4 donnez les trois situations, si vous le voulez là,  
5 avec les points B, D, D, mais vous ne séparez pas,  
6 pour les normes CIP, ceux qui sont en fonction GOP,  
7 des autres fonctions.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 C'est bien, mais on est dans le bon périmètre là...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Hum, hum.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 On est au même endroit. C'est bien. Merci.

14 LA GREFFIÈRE :

15 Alors, ce sera l'engagement 16.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 L'engagement 16. Donc, ça va être de... En fait...

18 Me MARC TURGEON :

19 Moi, j'avais 17.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Hein! 16. Je vais prendre la parole de madame la  
22 greffière. Et puis, l'engagement ça serait de  
23 fournir la séparation des coûts. Je ne sais pas  
24 comment dire ça. Pour commencer, vérifier s'il y a  
25 des employés du Transporteur qui appliquent les

1           normes CIP relatives à la fonction GOP. Et puis  
2           nous dire si oui et si non comment les coûts sont  
3           séparés.

4  
5           E-16 (HQT) : Vérifier s'il y a des employés du  
6                            Transporteur qui appliquent les normes  
7                            CIP relatives à la fonction GOP et  
8                            dire si oui ou si non comment les  
9                            coûts sont séparés (demandé par la  
10                           Régie).

11  
12           Me FRANÇOIS OUIMETTE :

13           Q. **[142]** O.K. Parfait. Alors, prochaine question sur  
14           les mises en service prévues pour l'année témoin  
15           deux mille dix-neuf (2019). Je vais vous référer à  
16           la pièce HQT-7, document 1, à la page 21, qui est  
17           la pièce Régie B-0024, au tableau 20. Tableau 20  
18           qui présente la liste des principaux projets  
19           majeurs et montants des mises en service associées  
20           pour l'année témoin deux mille dix-neuf (2019).  
21           Est-ce que vous pourriez nous indiquer, à l'heure  
22           actuelle, s'il y a des éléments susceptibles  
23           d'induire des retards ou des reports dans la mise  
24           en service prévue et qui sont connus du  
25           Transporteur, à ce jour?



1 (11 h 35)

2 R. Je vais laisser monsieur Delourme répondre.

3 M. BENOÎT DELOURME :

4 R. Oui. Alors, j'avais préparé la réponse mais pas sur  
5 ce tableau-là. Donc, je vais les descendre dans  
6 l'ordre.

7 Q. **[143]** Oui, oui, allez-y.

8 R. Donc, Chamouchouane-Montréal, on prévoit toujours  
9 une mise en service au trente et un (31) mai.

10 Q. **[144]** Oui.

11 R. Pour l'appel d'offres 2009-02, il n'y a pas de  
12 raison que ça glisse. Le poste Judith-Jasmin est  
13 également toujours planifié l'année prochaine. Le  
14 poste Saint-Patrick c'est prévu aussi pour deux  
15 mille dix-neuf (2019). Manicouagan, réfection des  
16 CS, c'est un projet plein de défis mais on devrait  
17 réussir à le rentrer aussi l'année prochaine.

18 Le poste Nicolet, la majorité des mises en  
19 service seront prévues pour deux mille dix-neuf  
20 (2019) également. Il y aura du résiduel pour les  
21 années suivantes mais c'est normal ça, octobre deux  
22 mille dix-neuf (2019). Gracefield et ligne Paugan-  
23 Maniwaki c'était prévu cette année, ce sera reporté  
24 à l'année prochaine, on l'a déjà exprimé, donc pour  
25 la fin de l'année, novembre deux mille dix-neuf

1 (2019). Le poste Mékinac, lui, est reporté à deux  
2 mille vingt (2020).

3 Q. **[145]** Avez-vous un mois plus précis pour deux mille  
4 vingt (2020)?

5 R. Ça va être à l'automne.

6 Q. **[146]** Automne deux mille vingt (2020)?

7 R. Oui, ça finit le vingt (20) décembre l'automne. Et  
8 le projet 120 kV de Gatineau en construction est  
9 prévu pour deux mille dix-neuf (2019) aussi.

10 Q. **[147]** O.K. Mais vous dites que c'est toujours prévu  
11 en deux mille dix-neuf (2019) mais est-ce qu'il y a  
12 des projets qui vont glisser durant l'année deux  
13 mille dix-neuf (2019)?

14 R. À date, le signal qu'on a du terrain c'est que,  
15 bien, je ne vous ai pas donné par mois mais mettons  
16 on le met pour... Les mois qu'on voit aujourd'hui,  
17 c'est nos meilleures prévisions.

18 Q. **[148]** O.K.

19 R. Donc, le seul qui est vraiment d'ores et déjà  
20 glissé c'est Mékinac. Les autres, les indicateurs à  
21 la date d'aujourd'hui nous font penser qu'on va y  
22 arriver.

23 Q. **[149]** O.K.

24 Mme BARBARA LAGACÉ :

25 R. Si vous me permettez, j'aimerais juste ajouter un

1 élément. Dans les projets qui sont nommés là, mis à  
2 part Chamouchouane-Bout-de-l'Île qui demeure le  
3 même projet d'ampleur qu'il était, et qu'il est  
4 toujours, des projets qui glisseraient d'un mois,  
5 de deux mois, Mékinac qui était prévu, je crois, en  
6 octobre, c'est à ça qu'il sert le facteur de  
7 glissement que l'on met dans le dossier. Donc là,  
8 on prend de l'information à la pièce. Il ne faut  
9 juste pas oublier que ça prend une vue d'ensemble  
10 pour pouvoir juger de l'impact.

11 Q. [150] O.K.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. C'est donc pas une mise à jour du dossier qu'on  
14 propose, une mise à jour de l'année témoin  
15 projetée. On vous fournit l'information qu'on  
16 connaît mais c'est pas dans l'optique de faire une  
17 mise à jour de la prévision parce que...

18 Q. [151] Non, non.

19 R. ... c'est pas les seules choses qui bougent, là.  
20 Comme je le mentionnais tout à l'heure, à peu près  
21 tout a bougé.

22 Q. [152] Écoutez, même pièce, page 25, tableau 24. On  
23 a un tableau qui prévoit les projets qui devraient  
24 être mis en service durant l'année témoin deux  
25 mille dix-neuf (2019). La liste est un petit peu

1 plus longue. Alors, tantôt on parlait des grands  
2 projets, il y en donc plusieurs. Mais est-ce que  
3 vous êtes en mesure de faire un peu le même  
4 exercice puis de nous indiquer dans les projets qui  
5 sont prévus à cette page-là lesquels risquent de  
6 glisser? C'est un peu plus ardu parce qu'il y en a  
7 plusieurs.

8 R. Bien, pas juste ça, c'est parce qu'on est, l'année  
9 deux mille dix-neuf (2019) n'est pas encore  
10 commencée puis on est très tôt dans l'année pour  
11 pouvoir mentionner si, parmi l'ensemble de ces  
12 projets-là, il y a pratiquement mille (1000)  
13 projets qui roulent en même temps dans une année.  
14 Ça devient difficile, à ce moment-ci, de pouvoir  
15 prévoir. On n'a pas de signal lesquels vont, s'il y  
16 en a qui vont être décalés ou non et au-delà de ça,  
17 il peut y avoir des enjeux particuliers.

18 Puis je ne veux pas revenir sur la  
19 discussion sur Chamouchouane de l'an dernier mais  
20 il peut se présenter sur un chantier des enjeux  
21 particuliers, tôt dans le chantier, qui fait en  
22 sorte qu'il y a toutes sortes de mesures de  
23 disponibles, rajouter des équipes, faire du temps  
24 supplémentaire, donc il y a toutes sortes de moyens  
25 qui peuvent être disponibles pour pouvoir rattraper

1 un retard qui peut s'installer dans un projet.

2 Alors, c'est vraiment tôt à l'automne deux  
3 mille dix-huit (2018) de savoir lesquels pourraient  
4 être décalés dans la liste qui est prévue ici pour  
5 deux mille dix-neuf (2019), d'autant plus qu'au  
6 dossier, on met justement un facteur de glissement  
7 pour essayer de saisir une partie importante de  
8 glissements normaux qu'il peut y avoir d'une année  
9 à l'autre.

10 (11 h 40)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Maître... Monsieur, je ne veux pas vous insulter,  
13 Monsieur Verret.

14 R. Bien, je suis déjà passé par « la roche »  
15 aujourd'hui, ça fait que...

16 Q. **[153]** Je voulais... En fait, la question était  
17 simplement pour savoir si vous aviez des  
18 informations à ce jour qui pourraient permettre...  
19 du même type qu'on avait eues avec Chamouchouane.  
20 On ne vous demandait pas nécessairement de faire la  
21 mise à jour de chacun des projets, c'est juste  
22 savoir si vous étiez déjà au courant comme pour  
23 Mékinac, par exemple, vous le saviez déjà, on  
24 ajuste en conséquence mais on ne vous demande pas  
25 de faire une mise à jour de vos mille (1 000)

1 projets.

2 Mme BARBARA LAGACÉ :

3 R. J'aimerais ajouter quelque chose. On a... on a très  
4 très bien saisi la préoccupation puis, dans mon  
5 travail, je participe à... je participe à  
6 différentes rencontres mensuelles et périodiques  
7 sur le suivi des projets. Entre autres, on a une  
8 rencontre à laquelle on participe avec HQ  
9 Équipement à tous les mois puis qui nous fait un  
10 suivi d'une liste assez importante de projets puis  
11 ils parlent des aléas de projet et chacun des  
12 projet a son histoire, ses défis puis ses aléas au  
13 chantier.

14 Personnellement, l'année dernière en  
15 novembre, lors des rencontres de projets,  
16 Chamouchouane-Bout-de-l'Ile a vécu un événement et  
17 dans les rencontres, cet événement-là, sans vouloir  
18 le minimiser, n'était pas un enjeu qui faisait en  
19 sorte que globalement l'échéancier du projet  
20 changeait. Donc, à ce moment-ci... puis on pourrait  
21 regarder cette liste-là puis avoir des craintes  
22 mais justement les moyens de mitigation sont  
23 toujours mis en place pour que les échéanciers  
24 soient respectés puis je vous donnerais même un  
25 exemple. Il y a... il y a un mois, il y a un projet

1 dans la liste de ceux qu'on a regardés pour deux  
2 mille dix-huit (2018) où on nous disait : « Il va  
3 glisser à deux mille dix-neuf (2019) », puis en  
4 début de semaine, on a dit : « Non, l'enjeu est  
5 réglé, on est capable de le rentrer. » Ça fait que  
6 parmi même la liste que je vous ai nommée tantôt de  
7 projets reportés, ça pourrait arriver qu'un projet  
8 finisse parce qu'ils règlent le problème ou l'enjeu  
9 ou la contrainte qu'ils ont puis le rentrer.

10 Q. **[154]** Je comprends la situation, c'est juste... je  
11 veux juste qu'on s'explique qu'on se comprenne.  
12 C'est juste que par le passé, il y a eu des  
13 difficultés d'acuités prévisionnelles, c'est comme  
14 ça qu'on l'a appelé, le Transporteur, en réponse à  
15 ça, a introduit le facteur de glissement qui a bien  
16 fonctionné, on voit cette année qu'il se modifie un  
17 peu par rapport à ce qui a été fait par les années  
18 passées. Il y a eu, évidemment, l'histoire de  
19 Chamouchouane-Bout-de-l'Ile, et puis par les années  
20 passées, on devait recorriger la base de  
21 tarification, hein, pour la... il y a eu des  
22 décisions où on enlevait un cent millions (100 M)  
23 ici, je ne sais pas, l'année passée, je pense aussi  
24 qu'il y en a eu. Alors, plutôt que de faire ça,  
25 évidemment, c'est pas nécessairement plaisant, on

1 est très conscient par ailleurs que vous faites ça  
2 au mois de mai, alors, si dans les six mois, vous  
3 avez des informations qui vous permettent  
4 d'améliorer votre acuité prévisionnelle pour la  
5 décision suivante pour ne pas qu'on ait à faire de  
6 corrections par la suite, c'est ce qu'on cherche à  
7 éviter.

8 M. STÉPHANE VERRET :

9 R. Est-ce qu'on vise seulement les projets qui  
10 pourraient avoir un impact à la baisse sur la base  
11 de tarification? Est-ce qu'on vise aussi les  
12 charges d'exploitation qui pourraient monter?  
13 Est-ce que... La difficulté c'est qu'à peu près  
14 tout bouge puis ce qu'on fait c'est qu'on fait une  
15 mise à jour partielle d'informations au dossier  
16 puis c'est cette partie-là qui est difficile à  
17 comprendre.

18 Q. **[155]** Mais, Monsieur Verret, je m'attendrais de  
19 votre part si vous m'annonciez, peu importe le  
20 projet, mettons Chamouchouane-Bout-de-l'Ile, vous  
21 nous avez dit au dossier que ça serait mai deux  
22 mille dix-neuf (2019) et que par miracle, vous  
23 soyez capables de le faire novembre deux mille  
24 dix-huit (2018), je suis convaincue que vous me le  
25 diriez pour que je puisse l'ajouter, hein. Je



1 compte sur vous à quelque part si ça a un impact  
2 important. On ne cherche pas puis on ne demande  
3 pas... Madame Lagacé disait : « Bien, je vous donne  
4 ceux qui sont au-dessus de cinq millions (5 M) »,  
5 tantôt à la réponse à maître Pittet. On ne cherche  
6 pas... on cherche juste à valider l'acuité  
7 prévisionnelle que vous avez mise au dossier, c'est  
8 la... c'est le but visé. Alors, c'est pas de  
9 refaire la mise à jour de l'ensemble des dossiers  
10 ni des charges ni des « invest » mais que s'il y  
11 avait quelque chose qui avait un impact important  
12 chez vous, bien, j'imagine que si ça serait pour  
13 hausser le revenu, vous nous en feriez part et puis  
14 nous, on cherche à voir, évidemment, de l'autre  
15 côté pour voir : est-ce qu'il y a quelque chose qui  
16 retarderait? Mais on ne cherche pas les grenailles  
17 là, on cherche les impacts significatifs, c'est  
18 pour ça que l'année passée la Régie s'était  
19 attardée à Chamouchouane qui était, je pense,  
20 quarante pour cent (40 %) des mises en service de  
21 l'année passée. C'est juste ça.

22 (11 h 45)

23 Encore une fois je m'exuse, Maître Ouimette.

24 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

25 Q. [156] Non. Ça va. Ça complète pour ce point-là. Je

1       vais vous référer maintenant à la pièce HQT-7,  
2       document 1, à la page 17, où on a l'impact des  
3       mises en service puis je vous emmène  
4       particulièrement à la première ligne : « Base de  
5       tarification (BT) la moyenne des treize (13) soldes  
6       et où vous présentez les écarts entre les montants  
7       réels et autorisés par la Régie pour la base de  
8       tarification. Pour la période deux mille quinze  
9       (2015) à deux mille dix-huit (2018), on constate  
10      que la moyenne des écarts entre le montant réel et  
11      le montant autorisé est de moins deux cent  
12      cinquante millions de dollars (-250 M\$). On est  
13      allé voir dans la même pièce de l'année passée et  
14      pour deux mille quatorze (2014) on a constaté  
15      également un écart de moins cent quatre-vingt-onze  
16      millions (-191 M\$).

17                Donc, ça fait que pour les cinq (5)  
18      dernières années, soit la période deux mille  
19      quatorze (2014) à deux mille dix-huit (2018), la  
20      moyenne des écarts se chiffrent à environ moins  
21      deux cent trente-huit millions (-238 M\$).

22                Et à l'année de base deux mille dix-sept  
23      (2017), que vous avez présentée dans le dossier  
24      tarifaire de l'an dernier, on prévoyait également  
25      un écart de moins cent cinquante-sept point quatre

1 millions (-157,4 M\$). C'est-à-dire que le montant  
2 réel, la base de tarification, serait inférieur au  
3 montant autorisé et les résultats réels démontrent  
4 que pour deux mille dix-sept (2017) finalement,  
5 l'écart est de moins trois cent quatre-vingt-dix-  
6 neuf point trois millions de dollars (399,3 M\$).

7 Alors, sur cette base, est-ce que vous êtes  
8 d'accord avec moi qu'on pourrait conclure qu'il y a  
9 une surestimation récurrente pour chacune des cinq  
10 (5) dernières années au niveau de la base de  
11 tarification, et ce, malgré tous les outils que  
12 vous avez développés et utilisés au cours des  
13 dernières années.

14 Mme BARBARA LAGACÉ :

15 R. Étant donné qu'on... comme je vous le disais dans  
16 ma présentation hier, on a vraiment le souci de  
17 tenter de s'améliorer sur l'acuité d'année en année  
18 puis de tenter de raffiner le modèle, de juger, sur  
19 une moyenne, cinq (5) ans historiques.

20 Q. [157] Hum, hum.

21 R. Ça ne tiendrait pas en compte les améliorations  
22 qu'on tente d'apporter là, dans les années  
23 récentes. Ça ne tiendrait pas en compte non plus...  
24 On a quand même fait cent trois pour cent (103 %)  
25 des mises en service l'année dernière, quatre-

1 vingt-quatorze pour cent (94 %) l'année d'avant,  
2 puis on est venu mettre un facteur de glissement,  
3 on va dire avec plus grand impact sur la base de  
4 tarification. Donc, je ne suis pas nécessairement  
5 d'accord à me faire juger sur la moyenne cinq (5)  
6 ans.

7 Q. **[158]** Bien. Écoutez, ce n'est pas tant un jugement  
8 que je portais, on constatait des faits. Mais en  
9 fait, la question qui s'en venait, c'est une  
10 question beaucoup plus ouverte et qui visait à  
11 discuter avec vous pour l'année-témoin deux mille  
12 dix-neuf (2019) là comment la Régie peut-elle être  
13 rassurée quant à l'acuité des prévisions des mises  
14 en service pour la prochaine année? Ça c'est une  
15 question plus ouverte qu'un jugement là.

16 R. Je comprends.

17 Q. **[159]** Je ne veux pas porter un jugement sur...

18 R. Je me suis peut-être...

19 Q. **[160]** ... le passé. Non. Non, mais je...

20 R. Je n'ai pas voulu être impoli à votre égard, je  
21 suis désolée.

22 Q. **[161]** ... peut-être que moi, je me suis mal posé la  
23 question. Ça avait l'air d'un jugement, mais ce  
24 n'était pas l'objectif du tout là.

25 R. O.K.

1 Q. **[162]** Donc, c'est plus pour vous demander pour  
2 l'année...

3 R. Je comprends.

4 Q. **[163]** ... témoin deux mille dix-neuf (2019),  
5 qu'est-ce qui pourrait rassurer la Régie...

6 R. Oui.

7 Q. **[164]** Si on veut, dans les moyens que vous allez  
8 prendre pour s'assurer que votre montant, le  
9 montant que vous prévoyez, est juste.

10 R. O.K. Je vais vous parler un peu de mon rôle de  
11 contrôleur. Je vous ai parlé là de modifier les  
12 facteurs de glissement, nos processus  
13 d'établissement de la liste de projets et de leurs  
14 prévisions à l'année de base et à l'année-témoin  
15 sont faits très rigoureusement. Même cette année,  
16 en fait, on va dire notre cadre financier était  
17 fermé. Puis quand on a eu l'information où là, la  
18 décision était prise que Chamouchouane-Bout-de-  
19 l'Île ne se ferait pas, on était rendu en mai et on  
20 a rouvert le cadre financier pour venir retirer,  
21 étant donné là l'impact que ça avait. Donc, on a le  
22 souci de vous donner l'information au moment du  
23 dépôt du dossier, avec la meilleure acuité dont on  
24 dispose. En parallèle à ça, comme contrôleur, je  
25 vous disais que je participe à plusieurs comités,

1 groupes de travail qui ont lieu mensuellement. Il y  
2 a des comités de travail pour justement aller...  
3 toujours chercher de l'amélioration dans les  
4 projets. Donc, les indicateurs pour suivre les  
5 projets s'améliorent, on suit des jalons de  
6 réalisations sur une liste de projets importants.  
7 Le travail qui est fait en périphérie par  
8 TransÉnergie là contribue à avoir une meilleure  
9 acuité de prévision quand on vous dépose une  
10 prévision pour l'année tarifaire.

11 (11 h 50)

12 Q. **[165]** Ça complète ?

13 R. Mon collègue est toujours de bon conseil.

14 Q. **[166]** Oui.

15 R. Non, mais il me rappelait que j'avais peut-être  
16 oublié un élément intéressant aussi à vous  
17 souligner. Monsieur Veci, au panel 2, vous  
18 mentionnait qu'il a un objectif sur la maintenance  
19 stratégique. Et la maintenance stratégique, il vous  
20 disait « bien, c'est composé de quatre volets ». Et  
21 en deux mille dix-huit (2018), dans la maintenance  
22 stratégique, il y a un suivi d'une liste de projets  
23 et ces projets-là sont des projets en valeur... de  
24 grande valeur monétaire puis c'est au-delà de la  
25 liste des objectifs corporatifs.

1 Q. [167] Un instant, s'il vous plaît. Alors, la  
2 prochaine question va concerner l'impact tarifaire  
3 des investissements projetés. Je vais déposer, je  
4 pense ça va être plus facile si on a tous la copie,  
5 la pièce HQT-9, Document 1, page 33 de la demande  
6 tarifaire de l'année passée. Donc, c'est le tableau  
7 13 qui présente l'impact tarifaire des  
8 investissements projetés à l'horizon deux mille  
9 vingt-sept (2027).

10 LA GREFFIÈRE :

11 Cette pièce aura la cote A-41.

12 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

13 A-41.

14

15 A-41 : Extrait de la pièce HQT-9, Document 1, page  
16 33, Tableau 13, du dossier R-4012-2017  
17 « Impact tarifaire des investissements  
18 projetés à l'horizon 2027 »

19

20 J'en ai fait imprimer une quinzaine de copies,  
21 j'espère qu'on va en avoir assez. Et en parallèle,  
22 je vais vous demander de prendre la pièce HQT-9,  
23 Document 1, à la page 34 dans le présent dossier.  
24 Est-ce que vous avez les pièces?

25 M. STÉPHANE VERRET :

1 R. Est-ce que vous avez la pièce, si je ne me trompe  
2 pas, qui a été révisée avec la modification du taux  
3 de perte?

4 Q. **[168]** Moi, j'ai... Oui. Mais, en fait, la pièce  
5 Régie, c'est la 0092, c'est la pièce révisée au  
6 seize (16) novembre où vous présentez l'impact  
7 tarifaire estimé pour les investissements projetés  
8 à l'horizon deux mille vingt-huit (2028). Et si on  
9 a le bon chiffre, là, si on a le même chiffre, le  
10 tarif annuel pour l'ensemble de la période  
11 s'établit à soixante-dix-neuf dollars soixante-  
12 seize (79,76 \$) du kilowatt. Est-ce qu'on a la même  
13 pièce?

14 Mme BARBARA LAGACÉ :

15 R. Oui. On a la même pièce.

16 Q. **[169]** O.K. Parfait. Et puis dans la pièce que je  
17 viens de vous distribuer « Impact tarifaire des  
18 investissements projetés à l'horizon 2027 », on  
19 voit que le tarif annuel est à soixante-seize point  
20 soixante (76,60 \$) du kilowatt. Alors, si on fait  
21 la différence entre les deux, on parle d'une  
22 différence de trois dollars seize (3,16 \$) du  
23 kilowatt. Donc, on voulait vous demander quelles  
24 sont les raisons qui expliquent cette augmentation-  
25 là qui nous semble, à première vue, significative?



1 M. STÉPHANE VERRET :

2 On va prendre l'engagement de vérifier  
3 l'information. Mais, une des choses que, je pense,  
4 qui pourrait expliquer ça, c'est en termes de  
5 pourcentage d'investissements en pérennité qui peut  
6 avoir une influence à la hausse, contrairement à  
7 des investissements au niveau de la croissance où  
8 on vise la neutralité tarifaire. Donc, il est  
9 possible qu'il y ait plus d'investissements en  
10 pérennité qui font en sorte que le tarif augmente,  
11 mais on va le vérifier pour être certain de  
12 l'explication.

13 Q. [170] Et ça, c'est des investissements qui ne  
14 pouvaient pas être prévus dans le dossier tarifaire  
15 de l'année passée ça?

16 R. Bien, c'est-à-dire que ça évolue, alors...

17 Q. [171] Oui, oui. Non, non, je comprends. Mais,  
18 évidemment on vous pose la question parce que c'est  
19 vraiment le trois dollars (3 \$)...

20 R. Oui, oui.

21 Q. [172] ... l'augmentation qui nous a un peu surpris.

22 R. Qui semble être importante, effectivement.

23 Q. [173] Oui. Encore là, sans jugement, c'est pas un  
24 jugement que... Je vais faire attention.

25 R. C'est noté.

1 Q. [174] C'est noté. Bon. O.K. Bon. Parfait. Alors,  
2 vous allez avoir l'engagement, donc ce serait  
3 l'engagement numéro?

4 LA GREFFIÈRE :

5 Numéro 17.

6 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

7 O.K. Donc, l'engagement numéro 17 qui serait de  
8 préciser les raisons de l'augmentation de trois  
9 dollars seize (3,16 \$) dollars du kilowatt pour le  
10 tarif annuel, entre les deux pièces que je vous ai  
11 déposées.

12

13 E-17 (HQT) : Spécifier les raisons de  
14 l'augmentation de 3,26 \$/kilowatt  
15 entre la pièce HQT-9, Document 1, page  
16 33, Tableau 13, du dossier R-4012-2017  
17 « Impact tarifaire des investissements  
18 projetés à l'horizon 2027 » et la  
19 pièce HQT-9, Document 1, à la page 34  
20 du présent dossier « Impact tarifaire  
21 des investissements projetés à  
22 l'horizon 2028 » (demandé par la  
23 Régie)

24

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Ouimette, est-ce que c'est un bon temps pour  
3 vous interrompre? Non pas pour poser une question,  
4 mais pour prendre la pause lunch?

5 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

6 Il est midi (12 h 00).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

10 Oui. Alors, oui, je suis tout à fait disposé à  
11 stopper ici. Oui. Ça va. Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Je vous remercie. Alors, on va reprendre l'audience  
14 à une heure quinze (13 h 15), je vous remercie  
15 beaucoup.

16 SUSPENSION

17 REPRISE

18 (13 h 13)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Excusez-moi. Bonjour, Maître Fréchette.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Pas de souci. Rebonjour. Alors, pour les  
23 engagements, une petite mise à jour du score. Il y  
24 en a un qui se dépose actuellement, 2.5, à ce qu'on  
25 me mentionne. Les autres vont suivre dans le

1 courant de l'après-midi.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 L'engagement 2.5?

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Bien, c'est ça que j'avais 2.5, c'est...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est parce que vous en avez fait un à moitié ou...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Oui, c'est ça. C'est ça que je me disais, 2.5...

10 Ah! C'est la cote de la pièce. C'est l'engagement

11 5.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Maintenant, avant de reprendre, si vous me

16 permettez, il y a deux précisions sur deux

17 engagements ce matin, un de monsieur Delourme qui

18 était en suivi des discussions où on recherchait le

19 quatre-vingt-quatre mégawatts (84 MW), l'écart.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Vous vous souvenez? Et puis il y avait madame

24 Lagacé aussi sur les MALT, alors donc, si vous

25 permettez, avant de reprendre, on pourrait donner

1 ces deux réponses-là qui couvriraient au moins deux  
2 engagements supplémentaires.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui. Alors, Maître Cadrin, vous devez écouter parce  
5 qu'il y en a un qui est pour vous.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Q. [175] Vous pouvez y aller, Monsieur Delourme.

8 R. Oui. Alors, il me semble que c'était l'engagement  
9 numéro 12, c'était celui qui était relatif à la  
10 question 7.1 de la DDR de AHQ-ARQ, donc, HQT-13,  
11 Document 2.1, sur la constitution du  
12 quatre-vingt-quatre mégawatts (84 MW) qui est de  
13 dix-huit (18) à dix-neuf (19). Alors, il s'est  
14 glissé une erreur dans ce qu'on vous a fourni là,  
15 entre deux mille dix-huit (2018) et deux mille  
16 dix-neuf (2019), il y a quatre-vingt-quatre  
17 mégawatts (84 MW) de projets de production privée  
18 qui sont effectivement mis en service et par  
19 contre, le bloc de deux cent cinquante mégawatts  
20 (250 MW) de production hydraulique c'était Romaine-  
21 4 qui était indiquée là et qui n'aurait pas dû être  
22 là.

23 Donc, si je reprends là, de dix-huit (18) à  
24 dix-neuf (19), on avait un delta constitué de deux  
25 cent cinquante mégawatts (250 MW), deux cent

1 quarante-cinq (245) exactement, de Romaine-4 qui  
2 n'aurait pas dû être là et l'écart, quatre-vingt-  
3 dix mégawatts (90 MW) de projets de production  
4 privée qui lui a sa place à cet endroit-là.

5 M. STÉPHANE VERRET :

6 R. Donc, pour compléter à la réponse 7.2 qui demandait  
7 les capacités pour les années deux mille vingt  
8 (2020) à deux mille vingt-quatre (2024), alors, la  
9 Romaine, qui était une erreur en deux mille  
10 dix-neuf (2019), devrait normalement apparaître en  
11 deux mille vingt (2020), alors, cette question-là  
12 aussi devrait être modifiée. Mais depuis récemment,  
13 j'ai été avisé par le Producteur que la centrale  
14 Romaine-4 ne sera pas mise en service en deux mille  
15 vingt (2020) mais elle sera mise en service en deux  
16 mille vingt et un (2021).

17 Alors, on va... on va répondre à 7.2  
18 également, on va le modifier pour pouvoir mettre la  
19 capacité de la centrale à la bonne année.

20 Q. [176] Alors, pour la suite, donc, il y avait... ça  
21 complète pour ce premier engagement-là et la suite  
22 c'était madame Lagacé sur les MALT.

23 Mme, BARBARA LAGACÉ :

24 R. Oui, la question était...

25 Q. [177] Attendez, Madame Lagacé, je vois qu'on prend

1 des notes.

2 R. Oui. Oui, ça va. Je vous remercie.

3 Q. [178] C'est bien.

4 R. Oui, on demandait de préciser les coûts pour les  
5 mises à la terre deux mille dix-huit (2018) parce  
6 qu'on avait un... on avait mis en DDR qu'on avait  
7 un réel comptabilisé de cent mille dollars  
8 (100 000 \$), donc, on prévoit finir l'année avec  
9 une prévision qui va se situer entre deux (2) et  
10 deux point cinq millions (2.5 M). Je vous avais dit  
11 entre deux (2) et trois (3) mais la précision c'est  
12 entre deux (2) et deux point cinq (2.5).

13 Q. [179] Est-ce que ça va?

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Absolument. Je vous remercie beaucoup.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Alors, on peut... Maître Ouimette, excusez-moi de  
18 l'interruption, vous êtes victime à la fois de  
19 maître Duquette et moi-même, veuillez m'en  
20 pardonner.

21 M. JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE :

22 Il n'y a aucun... il n'y a aucun problème. Alors,  
23 je vous remercie également de la précision que vous  
24 avez apportée en début d'après-midi. Enfin, il me  
25 reste une seule question concernant le montant de

1 cinquante mille millions (50 M) pour le  
2 raccordement de nouveaux clients.

3 Q. [180] Je vais vous référer à la question... en  
4 fait, à la DDR-4 de la Régie, donc, la pièce HQT-  
5 13, document 1.4 à la page 60 et suivantes, aux  
6 pages 60 et suivantes, pardon. Ah! Pardon, la cote  
7 Régie c'est la pièce B-117.

8 (13 h 18)

9 Alors, dans le préambule de la Régie, je  
10 vais essayer de vous le résumer. La Régie reprenait  
11 votre précision à l'effet que la réserve de  
12 cinquante millions (50 M\$) prévue pour le  
13 raccordement rapide de nouveaux clients  
14 s'expliquait notamment par un nombre important de  
15 demandes d'étude pour le raccordement rapide de  
16 nouveaux clients associés aux secteurs des centres  
17 de données de la cryptographie, donc chaînes de  
18 bloc et des serres. Et on reprenait également votre  
19 réponse à l'effet que les mises en service d'une  
20 valeur de cinquante millions (50 M\$) associées à  
21 ces projets étaient incluses dans la présente  
22 demande tarifaire et on comprend que ce montant-là  
23 était relié à un potentiel de six cent soixante-  
24 quinze mégawatts (675 MW). C'est exact?

25



1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Oui. C'est exact.

3 Q. **[181]** Et à la réponse à la question 18.1 de la même  
4 DDR, vous avez précisé que de ces six cent  
5 soixante-quinze mégawatts (675 MW), la moitié  
6 serait liée au secteur de l'usage cryptographique,  
7 donc environ trois cent quarante mégawatts  
8 (340 MW)? À peu près? Une estimation là.

9 R. Les mathématiques sont à peu près bonne.

10 Q. **[182]** Pas exactement, mais on... C'est l'ordre de  
11 grandeur là. Mais vous mentionnez qu'en date du  
12 vingt-deux (22) novembre, aucune demande de  
13 raccordement concernant le secteur de l'usage  
14 cryptographique appliqué aux chaînes de bloc, vous  
15 n'avez reçu aucune demande, pardon, et puis que la  
16 probabilité que les projets de raccordement de ce  
17 secteur est amenuisé, bien que ça demeure possible.

18 Par ailleurs, vous ajoutez que deux projets  
19 de raccordement aux réseaux de transport liés aux  
20 secteurs des serres et des centres de données non  
21 prévus au projet d'investissement avaient le  
22 potentiel d'être mis en service en deux mille dix-  
23 neuf (2019) pour un montant additionnel de vingt  
24 millions (20 M\$) que vous n'avez pas nécessairement  
25 prévu lors du dépôt du dossier tarifaire?

1 R. Est-ce que c'est ça?

2 Mme SOPHIE PAQUETTE :

3 R. Oui. C'est exact.

4 Q. **[183]** Donc, on comprend finalement de votre réponse  
5 que depuis votre évaluation du cinquante millions  
6 (50 M\$) pour le raccordement rapide de nouveaux  
7 clients, il y a eu une diminution des demandes  
8 relatives au secteur de l'usage cryptographique  
9 appliqué aux chaînes de bloc. Donc, il y a environ  
10 moins de trois cent quarante mégawatts (-340 MW)  
11 qu'on a discutés tantôt. Et l'augmentation de vingt  
12 millions (20 M\$) pour le raccordement non prévu, de  
13 raccordement au réseau de transport lié au secteur  
14 des serres et des centres de données.

15 Alors là, la question est là. Je ne vous  
16 demande pas de faire une mise à jour là, je  
17 n'oserais pas, mais peut-être juste élaborer sur  
18 l'impact net de ces deux facteurs sur le montant de  
19 cinquante millions (50 M\$) que vous demandez pour  
20 le raccordement rapide des nouveaux clients.

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Oui. Je vais répondre à la question. Vous avez dit,  
23 je pense que vous avez utilisé le terme  
24 « diminution » dans votre question là?

25 Q. **[184]** Oui.

1 R. Mais je vous dirais plutôt que les demandes ne se  
2 sont pas encore matérialisées. On n'a pas reçu  
3 encore de demandes associées à la cryptographie. On  
4 a indiqué dans notre document, dans notre preuve,  
5 que ce sont des demandes de raccordement rapides  
6 qui peuvent être entre six (6) et dix-huit (18)  
7 mois. Donc, aujourd'hui, ça ne s'est pas  
8 matérialisé.

9           Peut-être une information qui est  
10 importante au niveau de la base de tarification  
11 puis de l'impact que ça peut avoir sur les revenus  
12 requis de deux mille dix-neuf (2019), l'ensemble  
13 des mises en service du cinquante millions (50 M\$)  
14 là, puis je reviendrai sur le principe de  
15 l'inclusion de cette somme-là qui est une nouveauté  
16 dans le dossier cette année là, je reviendrai sur  
17 le principe derrière ça. Mais il faut comprendre  
18 que l'impact sur le revenu requis, étant donné que  
19 l'ensemble des mises en service ont été prévues au  
20 mois de décembre de deux mille dix-neuf(2019).  
21 Alors l'impact, on parle de deux cent soixante-  
22 douze mille dollars (272 000 \$) en revenu requis  
23 deux mille dix-neuf (2019). Donc, ce n'est pas un  
24 impact monétaire substantiel sur l'ensemble des  
25 mises en services qui sont prévues pour l'année

1 deux mille dix-neuf (2019).

2 Je reviens sur la question de principes  
3 parce que vous savez, le marché évolue, le marché  
4 change, les demandes que l'on reçoit puis pour le  
5 Transporteur on est clair, notre client c'est HQD,  
6 Hydro-Québec Distribution, on n'est pas en relation  
7 commerciale directement avec les clients du  
8 Distributeur là, bien qu'il y en a qui sont  
9 raccordés sur notre réseau, notre client, Hydro-  
10 Québec Distribution.

11 Et on a un signal comme quoi il y a de  
12 nouveaux besoins qui se manifestent dans le marché  
13 pour des raccordements rapides sur le réseau de  
14 transport.

15 Alors, on trouvait important de pouvoir  
16 prévoir, dans le dossier, même s'il y avait une  
17 incertitude associée à ces sommes-là puis on a été  
18 prudents de la façon dont on a inscrit ces sommes-  
19 là au dossier, en les mettant entièrement à la fin  
20 de l'année. On trouvait important qu'on s'adapte à  
21 cette demande-là puis que le... Et ce qu'on vous  
22 demande, que le régime réglementaire permette aussi  
23 cette adaptation-là à l'évolution du marché puis  
24 aux types de demandes que l'on reçoit de la part  
25 des clients.

1 (13 h 23)

2 Q. **[185]** Ça va, c'était la seule question qui nous  
3 restait. Je vous remercie.

4 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[186]** En fait, avant... je veux juste continuer sur  
7 ce petit bout-là avec la proposition que vous aviez  
8 faite peut-être de mettre ça dans la politique  
9 d'ajout parce que, évidemment, habituellement...  
10 puis vous y avez répondu rn DDR-4, là. Il y a un  
11 prorata qui se fait dans la contribution du  
12 Transporteur quand le terme n'est pas calculé sur  
13 vingt (20) ans, mais qu'il est calculé sur cinq  
14 ans. Évidemment, ça pourrait être des cinq ans  
15 répétitifs si la compagnie demeure.

16 Alors, je ne sais pas si vous voulez en  
17 discuter là des impacts, ce que ça peut avoir sur  
18 la contribution du Distributeur ou si vous  
19 voulez... si vous pensez amener ça rapidement soit  
20 dans la politique d'ajout ou soit dans le prochain  
21 dossier tarifaire sur...

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Bien, je pense qu'on peut en faire un bout  
24 maintenant.

25 Q. **[187]** O.K. Allez-y.

1 R. Je pense qu'on peut répondre en partie à la  
2 question. Si ce n'est pas suffisant...

3 Q. **[188]** O.K.

4 R. ... on va continuer l'échange. Mais,  
5 essentiellement, si on a une demande de  
6 raccordement qui est disons pour une période de  
7 cinq ans, alors l'allocation va être calculée en  
8 fonction, proportionnellement en fonction du nombre  
9 d'années qui est prévu et le différentiel va être  
10 une somme à verser par Hydro-Québec Distribution là  
11 qui va... donc ça va rentrer dans la contribution  
12 globale du Distributeur pour ces versements-là.

13 Alors, si par la suite le client demeure  
14 présent sur les années subséquentes, mais son coût  
15 de raccordement, lui, il aura été payé, il aura été  
16 déterminé selon les modalités au moment où il nous  
17 a demandé le raccordement au réseau, c'est-à-dire  
18 une demande de cinq ans, donc une allocation  
19 réduite et une contribution plus importante du  
20 client. Et là c'est... là après ça, c'est de voir  
21 comment le Distributeur va prendre cette  
22 contribution-là parce qu'il les traite  
23 individuellement les clients industriels. Donc,  
24 comment il va prendre cette distribution-là et  
25 quelle est l'entente commerciale que lui va avoir

1 avec le client qui lui demande son raccordement.

2 Ça, ça appartient au Distributeur.

3 Mais, pour le Transporteur, il est clair  
4 que l'allocation ne va couvrir que la période  
5 pendant laquelle on a des revenus garantis et le  
6 reste, c'est une contribution à venir.

7 Q. **[189]** Je vous remercie parce que ça... Ça se  
8 pourrait qu'il y ait des... C'est parce que là la  
9 difficulté, ce que je comprends, c'est que vous ne  
10 savez pas nécessairement où ces demandes-là vont  
11 survenir. Alors, il est possible que ça ne soit pas  
12 de la croissance, mais que ce soit dans des  
13 endroits où vous n'avez pas besoin nécessairement  
14 de faire des investissements?

15 R. Et si c'est le cas, donc il n'y aura pas de  
16 contribution d'allocation puis il n'y aura pas de  
17 coût à incorporer, supplémentaires, dans les  
18 tarifs.

19 Q. **[190]** Et donc... c'est ça. Ça fait que ça pourrait  
20 avoir un impact sur le cinquante millions (50 M\$)  
21 d'investissements prévus ou vous avez déjà inclus  
22 dans le cinquante millions (50 M\$) le fait qu'une  
23 partie de la clientèle ne serait pas nécessairement  
24 en croissance, mais serait desservie par le réseau  
25 tel que construit?

1 R. L'investissement de cinquante millions (50 M\$) est  
2 associé à des ajouts.

3 Q. **[191]** Juste les...

4 R. Des ajouts.

5 Q. **[192]** O.K.

6 R. Donc... Et la raison pour laquelle, étant donné  
7 qu'il y avait une incertitude sur justement ce type  
8 de projet-là, alors on a voulu pour la première  
9 fois, étant donné qu'on n'a pas d'information, on a  
10 voulu s'assurer que le montant de la contribution  
11 était égal au montant de l'investissement. Donc,  
12 tant et aussi longtemps qu'on n'a pas  
13 d'informations plus concrètes, bien on n'a pas  
14 affecté la prévision de la contribution du  
15 Distributeur au dossier.

16 Q. **[193]** Excellent. Je vous remercie beaucoup.  
17 Monsieur Émond.

18 M. FRANÇOIS ÉMOND :

19 Q. **[194]** Juste une sous-question par rapport à ce  
20 dossier-là qui m'intéresse un peu. Est-ce que vous  
21 avez justement réfléchi à ce nouveau type de client  
22 là qui peut arriver dans les prochaines années ou  
23 votre réflexion ne fait que débiter puisque les  
24 clients des cryptomonnaies viennent d'arriver dans  
25 le paysage québécois? Mais, est-ce que c'est



1 quelque chose que vous avez réfléchi pour les  
2 prochaines années, avec ce type de clientèle-là qui  
3 pourrait arriver sur, bon, cinq ans dans ce cas-là,  
4 des dix (10) ans, des quinze (15) ans, des vingt  
5 (20) ans, peut-être des six mois qui voudront être  
6 aussi connectés plus rapidement qu'avant? Est-ce  
7 que c'est une réflexion que vous avez entamée chez  
8 le Transporteur?

9 M. STÉPHANE VERRET :

10 R. Je vais débiter une réponse, mais je ne sais pas si  
11 monsieur Delourme va compléter au niveau de la  
12 planification du réseau. Mais, bien entendu, le  
13 volet qui nous concerne à TransÉnergie, c'est le  
14 volet du raccordement de ces clients-là.

15 Je pense qu'aujourd'hui, avec la politique  
16 d'ajout qu'on a, on a les outils qu'il faut pour  
17 pouvoir bien dimensionner l'allocation en fonction  
18 de la durée de la demande des clients. Si c'est une  
19 demande sur... vous prenez l'exemple de six mois,  
20 bien il n'y aura rien à construire, là, il va  
21 falloir que ce soit, si c'est raccordé directement  
22 au réseau de transport, il y aura très très peu...  
23 il n'y aurait pas beaucoup de coûts nécessairement  
24 si c'est une période si courte que ça. Alors, donc  
25 là la politique d'ajout n'abordera pas

1 nécessairement cet aspect-là.

2 Mais, on pense aujourd'hui, avec la  
3 politique qu'on a, puis comme on n'a pas encore  
4 reçu de demande concrète, on peut se questionner  
5 sur hypothétiquement les différents cas qui  
6 pourraient survenir. Mais, aujourd'hui, on ne voit  
7 pas la nécessité de la modification de la  
8 politique.

9 (13 h 28)

10 On pense qu'avec la modification de la durée en  
11 fonction de la demande, on pense que ça couvre cet  
12 aspect-là.

13 M. BENOÎT DELOURME :

14 R. Peut-être un complément en planification, puis je  
15 reprendrais les propos que j'avais tenus lors de  
16 l'audience sur la cryptomonnaie, le souci qu'on a,  
17 donc effectivement, pour l'ajout de matériel  
18 d'équipement de réseau pour accueillir ces  
19 nouvelles charges, c'est comme d'habitude, avec la  
20 contrainte que ces personnes veulent arriver vite.  
21 Donc là, on n'est pas forcément en mesure, nous, de  
22 déployer du réseau en conséquence mais ça, c'est  
23 juste de la logistique, entre guillemets.

24 L'inquiétude elle vient plus sur la  
25 disparition de ces charges, c'est-à-dire que si je

1 mets du réseau pour accueillir ces charges puis que  
2 ces charges s'en vont, bien, avec tous nos outils  
3 de tarification, on ne perdra pas d'argent, il n'y  
4 a pas de problème. Mais c'est l'impact sur nos  
5 grands projets. Donc, c'est le débat qui avait eu  
6 lieu sur le lien entre l'accueil de charge sur la  
7 Côte-Nord et la nécessité du 4052. Et donc nous, on  
8 considère que les caractéristiques aujourd'hui qui  
9 sont annoncées par ce genre de charge ne nous  
10 permettent pas de nous projeter. C'est pas des  
11 charges qui ont les mêmes caractéristiques, par  
12 exemple, qu'une mine où on sait qu'ils vont creuser  
13 longtemps puis ils vont investir suffisamment  
14 longtemps puis c'est pas... C'est du data mining,  
15 c'est pas du ground mining.

16           Donc ça, c'est un enjeu pour nous. C'est un  
17 enjeu puis on le surveille parce que c'est quelque  
18 chose qui, justement, est complexe, encore une  
19 fois.

20 Q. [195] Monsieur Verret?

21 M. STÉPHANE VERRET :

22 R. Ah, j'allais dire, vous savez, la pierre c'est plus  
23 solide donc...

24 Q. [196] Merci. Une autre question, en fait. Je vous  
25 amène à la pièce HQT-6, Document 6, à la cote Régie

1 qui est la B-0022, juste attendre que vous soyez à  
2 cette pièce-là. C'est à la page 6, le tableau 2.

3 R. C'est bon.

4 Q. **[197]** Juste une question de précision pour la ligne  
5 sur RTA. On voit qu'à l'année témoin deux mille  
6 dix-neuf (2019) vous avez indiqué quatorze point  
7 cinq millions (14,5 M) en termes d'achats de  
8 services de transport. Juste que vous puissiez  
9 confirmer que ce montant-là est vraiment une donnée  
10 qui est projetée.

11 Mme SOPHIE PAQUETTE :

12 R. Ça ici, toutes les explications, justifications,  
13 sont dans la pièce HQT-6, Document 6.1 qui a été  
14 déposé sous pli confidentiel. Donc oui, c'est  
15 projeté pour l'année deux mille dix-neuf (2019)  
16 mais je pense que je ne peux pas aller plus loin  
17 aujourd'hui.

18 Q. **[198]** Je ne voulais pas que vous alliez plus loin  
19 non plus.

20 R. Parfait.

21 Q. **[199]** Toujours sur ce document-là, à la page  
22 suivante, juste une question de précision. Quand  
23 vous parlez, justement, du contrat de service avec  
24 RTA, vous utilisez les termes contrat d'usage. Dans  
25 les années précédentes, on parlait plus de contrat

1 de location. Est-ce qu'il y a une raison pourquoi  
2 les termes ont changé?

3 M. STÉPHANE VERRET :

4 R. À ma connaissance, non.

5 Q. [200] Est-ce qu'il y a moyen de vérifier pour  
6 laquelle les termes ont changé?

7 R. Oui, oui, certainement.

8 Q. [201] Merci. En engagement?

9 LA GREFFIÈRE :

10 Engagement 18.

11 M. FRANÇOIS ÉMOND :

12 Merci. Vérifier la raison pour laquelle les termes  
13 contrat d'usage ont remplacé les termes contrat de  
14 location quand on parle du contrat de transport  
15 avec RTA. Merci.

16

17 E-18 (HQT) : Vérifier la raison pour laquelle les  
18 termes contrat d'usage ont remplacé  
19 les termes contrat de location quand  
20 on parle du contrat de transport avec  
21 RTA (demandé par la Régie)

22

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Vous voyez qu'on porte attention à vos propos, on  
25 fait comme avec le législateur, quand il change de

1 terme, on se demande pourquoi.

2 M. FRANÇOIS ÉMOND :

3 Merci beaucoup.

4 Me MARC TURGEON :

5 J'y vais?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 Me MARC TURGEON :

9 Q. **[202]** J'ai une question de clarification plus pour  
10 ma connaissance, Monsieur Delourme, à une réponse  
11 que vous avez faite, je pense que c'est à maître  
12 Cadrin. Vous avez parlé de la ligne sud et vous  
13 avez indiqué que vous n'étiez pas, que votre  
14 réponse donnait à croire que vous n'étiez pas  
15 encore tout à fait certains de ce qui va se passer  
16 dans un avenir moyennement rapproché.

17 Je voudrais juste bien comprendre parce que  
18 le réseau de transport vous le designez, ça  
19 appartient au Transporteur. Nous on autorise les  
20 investissements qui vont dedans, on prend pour  
21 acquis que ce réseau-là, quand il se construit, ça  
22 ne se déplace pas aussi facilement et, donc, que la  
23 planification ne se fait pas sur le coin d'un  
24 bureau à trois heures moins le quart (14 h 45) pour  
25 quelque chose qui est à trois heures (15 h 00).

1 (13 h 33)

2           Donc quand on veut déplacer, est-ce que la  
3 raison pour laquelle vous vous interrogez encore à  
4 l'interne, est-ce que c'est lié à Chamouchouane qui  
5 n'est pas encore en fonction? Est-ce que c'est lié  
6 à ce qui va arriver à Micoua pour voir? Parce que  
7 moi, je comprenais que cette ligne-là voilà  
8 peut-être trois ans, on en faisait... on en faisait  
9 grand cas puis on me disait que c'était aussi bon  
10 pour l'ensemble du réseau, que ça venait stabiliser  
11 certaines choses, alors, j'imagine que si vous êtes  
12 moins tentés d'aller vers cette ligne-là, les  
13 choses doivent être stabilisées, elles vont être  
14 stabilisées par Micoua? Est-ce que je comprends  
15 bien?

16 M. BENOÎT DELOURME :

17 R. Alors, c'est presque ça. En fait, le projet  
18 Chamouchouane-Montréal, pour moi, il est solide  
19 puis c'est quelque chose qui est... qui est acquis  
20 dans ma planification. Le projet Micoua-Saguenay,  
21 il est en discussion en 4052 mais c'est quelque  
22 chose que je considère aussi de très solide.

23           Là, ce qui n'est pas encore bien défini  
24 pour nous c'est les interconnexions dans le sud du  
25 réseau et ça, ça a beaucoup bougé. C'est-à-dire

1 qu'en fait, on avait une demande qui était des  
2 Cantons vers New Hampshire, ensuite, on avait un  
3 CHPE, donc, Hertel vers New York, et quand on avait  
4 cette image-là du réseau, on avait en fait réussi  
5 à... on avait presque réussi à faire une  
6 optimisation globale de notre sud du réseau.  
7 C'est-à-dire que chacun de ces petits projets  
8 étaient porteurs de renforcement pour le réseau  
9 principal, donc, l'appel d'offres 2013-01 qui était  
10 porteur d'ajouts de compensations séries. J'avais  
11 le statique de Laurentides qui était dû en  
12 pérennité, le projet des Cantons vers New Hampshire  
13 déclenchait un rehaussement thermique des lignes  
14 Lévis-Nicolet. Donc, tout ça c'est des choses qu'on  
15 avait soit exposées dans les dossiers  
16 d'investissement, soit qu'on a discuté en cause  
17 tarifaire.

18 Et donc, nous, notre rôle aussi c'est de se  
19 poser la question : mais est-ce que ces projets à  
20 la pièce qui sont optimums localement pour chacun  
21 des investissements, est-ce que je ne peux pas  
22 faire mieux? Est-ce que j'ai pas place à mieux  
23 dépenser mon argent dans la mesure où bien là, j'ai  
24 comme un budget là et est-ce qu'avec ce même  
25 argent-là, je ne pourrais pas avoir d'autres



1 matériels sur mon réseau pour... pour une  
2 optimisation qui offriraient un service supérieur  
3 ou égal?

4           Donc, nous, dans cette réflexion-là, on  
5 voyait à se poser la question : est-ce qu'on aurait  
6 pas moyen de mettre de l'avant un projet optimum  
7 global, donc qu'on a appelé augmentation de la  
8 limite sud, qui couvrirait à la fois les besoins  
9 individuels et qui aurait le bénéfice ou l'intérêt  
10 d'être structurant, robuste, etc., etc.? Donc,  
11 c'est ce qu'on cherchait.

12           Et donc, on était à l'époque sur le point  
13 de converger et on avait donc fait le choix de vous  
14 annoncer que financièrement, on s'attendait à vous  
15 proposer quelque chose, c'est pour ça que dans les  
16 vues... dans les vues financières, on avait fait le  
17 choix de faire apparaître cette augmentation de la  
18 limite sud par substitution avec certains autres  
19 projets mais entre-temps, l'actualité faisait que  
20 le MASS-RFP, l'appel d'offres en énergie du  
21 Massachusetts State, a créé un « buzz », entre  
22 guillemets, en termes de demandes de raccordement  
23 de points de service point à point depuis le réseau  
24 de transport d'Hydro-Québec vers les États-Unis.

25           Mais ça là, c'est venu jouer dans nos

1 hypothèses de notre sud, notre sud était différent.  
2 Et donc là, il a fallu déjà d'une part retrouver  
3 les solutions à la pièce de chacun de ces projets  
4 puisque la première chose qu'on doit garantir dans  
5 le respect de notre... notre liste d'Oasis, Sophie,  
6 tu me corrigeras, c'est bien de définir exactement  
7 la contribution de chacun des projets exactement,  
8 donc, une sorte d'optimisation pour chacun d'entre  
9 eux. Donc là, on est en train de faire ça, on est  
10 en train de le faire.

11 On a réussi à donner des réponses aux  
12 différents... aux différents projets et là, on  
13 avait réussi à sortir la tête de l'eau de ces  
14 nouvelles demandes et là, si on regarde aujourd'hui  
15 la liste Oasis telle qu'elle se présente  
16 aujourd'hui, il y a des projets qui ont été retirés  
17 et qui se sont replacés à la fin du « cue », à la  
18 fin de la queue Oasis.

19 Donc, quand on fait ça, ça veut dire que  
20 nous, on doit recalculer l'optimum local du projet  
21 qui se retrouve bouger dans la queue, il faut  
22 trouver sa solution. Donc là, on est en train de  
23 faire ça. Donc, on avait fait le séquençement, on  
24 avait la réponse à chacun d'entre eux, alors, on  
25 était prêt à refaire l'optimisation globale et là,

1 « frrrrr », ça s'est tout « collapse » là, ça s'est  
2 tout perdu, effondré, donc là, il faut refaire les  
3 calculs de choses qu'on avait déjà calculées pour  
4 retrouver : est-ce que la contribution que j'avais  
5 trouvée à l'époque est encore la même étant donné  
6 qu'elle a bougé dans le « cue »? Eh bien, il faut  
7 s'assurer que sa contribution est bien la bonne.  
8 Donc là, on est en train de finir cette chose-là.

9           Donc là, en fait aujourd'hui, on s'est fait  
10 rattraper par les demandes, on est... on est dans  
11 les optimisations locales pour chacune de ces  
12 demandes d'Oasis et donc, on est pas prêt à refaire  
13 une optimisation globale. C'est un peu ce qu'on  
14 écrivait dans la... dans la cause tarifaire. Est-ce  
15 que c'est plus clair?

16 Q. **[203]** Oui. Merci. J'apprécie.

17 (13 h 38)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[204]** Juste là-dessus, et puis là-dessus c'est pour  
20 mon information. C'est ce qui fait que, aussi quand  
21 vous faites de l'optimisation de projets comme ça,  
22 les catégories d'investissements se modifient parce  
23 que dans les définitions on voit que pour ce  
24 projet-là les montants ont été changés selon les  
25 catégories d'investissements. Alors, c'est en

1 fonction de ce remplacement-là dans la file, qui  
2 fait que les montants peuvent bouger d'une année à  
3 l'autre, par catégories d'investissements?

4 R. Bien. Il y a un bout qui est lié à ça parce que  
5 clairement, la part croissance de ces projets  
6 structurants, elle est comment dire « drivée » là,  
7 je suis désolé, mais elle est pilotée par la  
8 demande Oacis qui a besoin d'un renforcement. Donc,  
9 si ça, si la demande d'Oacis, son renforcement  
10 change, bien la part croissance change.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Je m'excuse.

13 Me MARC TURGEON :

14 Aucun problème. On fait partie de la même  
15 formation. La prochaine question, je vais... Madame  
16 Lagacé, je vais vous emmener, on a une équipe  
17 incroyable, puis ils me mettent plein de trucs,  
18 mais je vais vous emmener moi, à la dernière pièce  
19 qui a été déposée pour la Régie, B-0117, page 39,  
20 la réponse 12.1 et je vais vous parler, je vais  
21 m'entretenir avec vous notamment du grand sujet du  
22 MTER.

23 Q. [205] Donc la question 12.1 était la  
24 suivante : « Veuillez justifier l'utilisation des  
25 coûts complets projetés pour les services partagés

1 à l'année historique deux mille dix-sept (2017). »

2 Vous l'avez? Oui?

3 Mme BARBARA LAGACÉ :

4 R. Oui. Merci.

5 Q. **[206]** Alors, je vous emmène précisément au dernier  
6 paragraphe de la page 39 où vous nous dites :

7 Par ailleurs, lorsque des écarts entre  
8 le coût complet prévu et réel des  
9 fournisseurs internes sont constatés,  
10 l'efficience ainsi réalisée est  
11 intégrée dans l'établissement des  
12 grilles tarifaires des années  
13 subséquentes servant à établir les  
14 charges de services partagés du  
15 Transporteur.

16 Ça, c'est une première (lère) partie du paragraphe.

17 Par conséquent, dans le cadre du MRI,  
18 cette efficience attribuable aux  
19 fournisseurs internes sera également  
20 considérée dans le calcul de l'écart  
21 de rendement annuel à partager du  
22 Transporteur.

23 Le MRI, c'est plus tard. Alors, moi, ce qui  
24 m'intéresse de voir avec vous, c'est dans le  
25 contexte où nous sommes, c'est-à-dire on est dans

1 un revenu requis qui va bientôt être autre chose.  
2 Il y aura toujours un revenu requis, mais il va  
3 s'exprimer autrement. Puis dans le contexte aussi  
4 où il y a de plus en plus de services  
5 complémentaires de transport sont transférés aux  
6 fournisseurs externes. Veuillez expliquer pourquoi  
7 le Transporteur considère le traitement  
8 réglementaire des fournisseurs internes similaire  
9 aux fournisseurs externes. C'est une loi, c'est  
10 comment que nous on le constate? Voulez-vous que je  
11 la répète?

12 R. Oui, parce que vous visez là la notion de  
13 fournisseurs externes.

14 Q. **[207]** Oui. C'est ça. En fait. Pourquoi le  
15 Transporteur considère le traitement réglementaire  
16 des fournisseurs internes similaire aux  
17 fournisseurs externes?

18 R. Moi, comme contrôleur de TransÉnergie, quand je  
19 regarde la facturation interne, elle m'arrive de  
20 deux, on va dire de deux façons. Il y a une façon,  
21 c'est pour les services à la consommation, puis il  
22 y a une portion qui est pour les services  
23 forfaitaires. Dans le cas des services à la  
24 consommation, donc c'est les gens de TransÉnergie  
25 qui ont défini quels étaient leurs besoins et à la

1 fin de l'année, moi, quand je fais les états  
2 financiers au réel, ce qui est comptabilité dans  
3 mes états financiers, c'est le volume de services  
4 réellement reçus. Donc, un exemple de ça, ça peut  
5 être les projets TI, les projets informatiques. Les  
6 projets informatiques, on définit une assiette  
7 départ, mais dans l'année on peut en consommer un  
8 petit peu plus, un petit peu moins, et ce que je  
9 vais avoir consommé me sera facturé.

10 (13 h 43)

11 Dans le cas des services facturés de façon  
12 forfaitaire, donc à peu près au même moment où on  
13 établit le cadre financier tarifaire, on établit  
14 aussi les grilles avec nos fournisseurs. Ça, c'est  
15 un processus d'entreprises qui est le même depuis  
16 plusieurs années, qui est bien connu. Je pense même  
17 peut-être que mes prédécesseurs, je sais que mes  
18 prédécesseurs vous en ont parlé, en fait, mais on  
19 établit les grilles puis là, on s'assure d'avoir,  
20 avec les gens de TransÉnergie, les consommateurs,  
21 les bons niveaux de service et la grille du  
22 fournisseur, il y a un prix forfaitaire qui est  
23 établi.

24 Donc moi, à la fin de l'année, ce que je  
25 m'assure et que je constate c'est que c'est le





1 (100 000) qui était un aperçu potentiel de ce que  
2 ça pourrait me coûter, le cinq mille (5000), pour  
3 vous donc, ce n'est pas de l'efficience. Ça n'a  
4 rien à voir avec l'efficience à ce moment-là.

5 R. En fait, Maître Turgeon, si nous nous sommes  
6 entendus pour que le service que, comme comptable,  
7 je vous offre...

8 Q. **[209]** Oui.

9 R. ... c'est un service pour l'année puis qu'on s'est  
10 entendus sur le nombre de jours de travail que  
11 j'aurais à faire pour vous pour ce montant-là, donc  
12 on a établi un montant forfaitaire ensemble.

13 Q. **[210]** Oui.

14 R. Donc, ce que je vais vous charger c'est le montant  
15 sur lequel on s'est entendus, c'est-à-dire le cent  
16 mille dollars (100 000 \$). Si, par contre, on a une  
17 entente vous et moi qui n'est pas un forfaitaire,  
18 on s'entend, par exemple, sur un tarif horaire.

19 Q. **[211]** Oui.

20 R. On s'entend sur un tarif horaire ensemble puis je  
21 vous facture les heures pour lesquelles je  
22 travaille pour vous, là, on est dans le service à  
23 la consommation et là, même si au départ peut-être  
24 au début de l'année on s'était entendus sur, on va  
25 dire, un proxi ensemble, on va en avoir pour cent

1 mille dollars (100 000 \$), mais si à la fin de  
2 l'année vous avez fait appel à mes services pour  
3 quatre-vingt-quinze mille (95 000), je vais vous  
4 charger quatre-vingt-quinze mille (95 000).

5 Q. **[212]** Comme avocat, je comprends quand même la  
6 différence parce qu'on charge à peu près la même  
7 chose quand on est en pratique privée alors on  
8 s'entend, on le fait avec certains clients mais,  
9 cela étant dit...

10 R. Mais je faisais le parallèle entre le...

11 Q. **[213]** Oui, oui, tout à fait.

12 R. Ça va.

13 Q. **[214]** Non, c'est... Prenez-le pas du tout, il n'y a  
14 rien de personnel. Donc, quand que les services  
15 internes... Parce qu'externe, je peux tout à fait  
16 comprendre : vous prenez une firme externe puis il  
17 vous fait un forfaitaire, le gars qui est venu  
18 émonder mon arbre, il m'a dit j'émonde l'arbre pour  
19 deux mille piastres (2000 \$), il reste là dix (10)  
20 minutes, ça va coûter deux mille piastres (2000 \$),  
21 il reste là trois heures, ça va coûter deux mille  
22 piastres (2000 \$) puis la semaine, ça va coûter  
23 deux mille piastres (2000 \$). On s'entend là-  
24 dessus. Une semaine après, il n'y a plus grand  
25 arbre qui est resté là mais ça, c'est un autre

1 dossier.

2 Mais quand c'est de l'interne, on comprend  
3 que c'est de l'argent, l'argent que le Transporteur  
4 a c'est de l'argent qui vient des tarifs, qui est  
5 fourni par les consommateurs et on s'entend, donc,  
6 dans la mesure où on s'entend que, maintenant, les  
7 surplus sont partageables, j'ai de la misère à  
8 comprendre pourquoi que les surplus de l'interne,  
9 s'il n'y avait pas d'interne, si le Transporteur  
10 faisait l'ensemble de ses travaux, si on décidait,  
11 si tous les trois demain matin on décide, vous ne  
12 donnez plus rien, vous faites tout vous-même. Je  
13 vais arriver à un résultat, à la fin de l'année,  
14 qui va être du réel aussi, à la fin de l'année, et  
15 là, il va y avoir un chiffre. Ce chiffre-là va être  
16 partageable selon la formule qui a été adoptée  
17 voilà quatre ans.

18 Alors, pourquoi que les services internes  
19 d'Hydro, non pas les services externes, les  
20 services internes, je n'aurais pas le même, c'est  
21 toujours de l'argent qui vient des services de  
22 transport, pourquoi les consommateurs n'auraient  
23 pas le droit à ces montants-là?

24 (13 h 48)

25 R. En fait, si TransÉnergie disons était d'une

1           autonomie entière pour ses services, on pourrait  
2           croire que, à la fin, on paierait plus cher notre  
3           facture. Les regroupements qui ont été faits de  
4           services dans les dernières années ont été faits  
5           dans une optique de recherche d'effet... d'effet de  
6           groupe d'efficience.

7                       Maintenant, quand vous me dites, dans une  
8           année donnée, on produit les résultats de nos  
9           fournisseurs puis vous constatez des écarts. En  
10          fait, ces écarts-là on en discute quand on établit  
11          les grilles. O.K. Et on s'assure que la bonne part  
12          d'efficience qui revient au Transporteur est  
13          incluse dans la prochaine grille. O.K.

14                      Donc, l'efficience, elle est retournée,  
15          elle est retournée à la clientèle dès qu'elle  
16          est... quand elle est constatée, qu'elle est  
17          récurrente, elle est retournée à la clientèle.

18          Q. **[215]** La nuance que je vois, puis on pourra... la  
19          nuance que je vois, c'est que je comprends tout à  
20          fait qu'on parle si vous avez évalué avec votre  
21          service de photocopies externe que ça vous coûtait  
22          cent mille (100 000 \$) puis en fin de compte, ça  
23          vous quatre-vingt-sept (87 000 \$), l'année d'après  
24          vous allez partir à quatre-vingt-cinq mille  
25          (85 000 \$) puis vous allez faire des ajustements.

1 Grosso modo, c'est ce que je comprends de ce que  
2 vous m'avez écrit, bien pas à moi personnellement  
3 là, mais à tout le monde.

4 R. Oui. Tout à fait.

5 Q. **[216]** Sauf que le principe du mécanisme de partage,  
6 c'était de pouvoir arriver à ce que toutes les  
7 sommes donc constatées par le Transporteur  
8 pouvaient servir à retourner en partie à la  
9 clientèle. Et je suis tout à fait conscient, puis  
10 je sais que vous travaillez probablement tous très  
11 fort pour faire en sorte que, de toute façon, que  
12 le consommateur, il paie le moins possible ou qu'il  
13 en ait le plus pour son argent. Ça, j'ai pas de  
14 problème avec ça. Mais, sauf que là on est en  
15 conflit entre deux valeurs, si vous voulez bien.

16 Il y a la politique sur la... quand on a  
17 rendu la décision sur le mécanisme de partage et  
18 sur le taux de rendement, pour moi, je l'ai relue  
19 dernièrement en me préparant et tout ça. Et c'est  
20 sûr que c'étaient les grands principes du mécanisme  
21 de partage qui était illustré puis on n'avait pas  
22 des... on n'avait pas de glitch comme... je ne sais  
23 même pas s'il y a un glitch, je pose des questions.  
24 Mais, cette interrogation-là, on ne l'avais pas  
25 dans le... J'en faisais partie parce qu'on était

1 sur les grands principes pour les deux joueurs  
2 d'électricité.

3 Là je regarde ça puis je constate que... et  
4 puis je comprends tout à fait votre réponse quand  
5 vous me dites « on a fait des regroupements » que  
6 nous avons d'ailleurs autorisés, des regroupements  
7 pour faire en sorte que ce soit plus rentable.  
8 Mais, ça aussi ça ne doit pas venir à enlever le  
9 principe du mécanisme de partage. Et c'est là que  
10 je m'interroge. Je m'interroge sérieusement sur  
11 comment faire la part des choses.

12 R. Si vous permettez, je vais passer la parole à mon  
13 collègue monsieur Dubé pour la suite.

14 M. LUC DUBÉ :

15 R. Bien, bonjour tout le monde. En fait, je vais  
16 essayer... parce que là on retombe un peu sur le  
17 principe du MTER et je vais essayer de rendre ça  
18 simple. Si vous avez des questions en cours de  
19 route, n'hésitez pas à m'interrompre, je vais  
20 essayer de le rendre encore plus clair. Je vous  
21 avouerais que moi aussi, tout le...

22 T'sais, on dit, il est approuvé depuis deux  
23 mille treize (2013) le mécanisme, mais en fait il  
24 est quand même récent parce qu'on l'applique pour  
25 la première fois en deux mille dix-sept (2017). Et

1           donc effectivement probablement qu'à l'époque on  
2           avait une conception de comment il pouvait être  
3           appliqué puis aujourd'hui on l'applique, en tout  
4           cas, on l'applique pour la première fois en deux  
5           mille dix-sept (2017).

6                     Je voudrais juste ramener à peut-être...  
7           puis je n'irai pas dans les chiffres, je vais aller  
8           sur les concepts pour essayer d'être le plus à haut  
9           niveau possible pour le rendre le plus clair  
10          possible.

11                    Premier point que j'amènerais, c'est il  
12          faut se questionner comment on constate ou on  
13          calcule, dans le fond, l'excédent de rendement  
14          d'une année? Et même vous avez été à même de le  
15          constater cette année dans le rapport annuel du  
16          Transporteur deux mille dix-sept (2017), il y a  
17          eu... il y avait un écart entre ce que j'imagine  
18          vous vous êtes attendu à avoir comme écart de  
19          rendement et il y avait, je vais dire ça comme ça,  
20          il y avait un effet volume au niveau de la base de  
21          tarification réelle sans entrer dans les détails et  
22          ça a créé un écart de rendement partagé plus élevé  
23          que ce qu'on observait dans le revenu requis.

24                    En fait, pour quelle raison? C'est qu'on a  
25          tendance à anticiper que l'excédent de rendement

1 soit en dollar. Et je rappellerai que le mécanisme  
2 se calcule sur un pourcentage. Donc, on va vouloir  
3 comparer le huit point deux pour cent (8,2 %) de  
4 rendement versus le pourcentage de rendements  
5 réellement réalisés.

6 (13 h 53)

7 Donc, à partir du moment où je dis ça, j'ai  
8 donc besoin effectivement d'un résultat net,  
9 réglementaire, réel, et je vais devoir le comparer  
10 à une base de tarification réelle également.

11 Ça fait que c'est mes deux grands principes  
12 qu'il faut que tout le monde, on s'entende ici  
13 aujourd'hui pour être capable de dégager mon  
14 excédent de rendement puis de savoir c'est quoi que  
15 je partage avec la clientèle. C'est ces éléments-là  
16 qu'il faut que je considère.

17 Actuellement, quand on regarde le mécanisme  
18 comme il a été approuvé en deux mille treize (2013)  
19 et les démonstrations à l'époque qui ont été faites  
20 en ce sens, on avait soumis auprès de la Régie,  
21 j'étais là, on avait soumis des exemples de calcul,  
22 à quoi ça pouvait ressembler et tout ça.

23 L'enjeu qui ressort quand on... quand on  
24 amène toute la discussion des fournisseurs  
25 internes, en fait, il y a deux enjeux qui



1           ressortent au niveau du calcul puis je dirais qu'il  
2           y a d'autres éléments qui s'ajouteront que  
3           j'expliquerai. Je vous parlais tantôt qu'un des  
4           éléments c'est la base de tarification. Donc, pour  
5           être capable de dégager le pourcentage de rendement  
6           réalisé, il faut être capable de diviser mes  
7           résultats nets d'une année sur la base de  
8           tarification.

9                        Actuellement, le mécanisme prévoit de  
10           calibrer, je vais dire ça, le rendement réalisé sur  
11           la base de tarification seulement du Transporteur.  
12           Nullement dans le calcul, lequel il a été approuvé  
13           en deux mille treize (2013), on vient considérer  
14           les bases de tarification des fournisseurs. C'est  
15           un calcul qui se fait à part puis c'est mon  
16           deuxième élément que je vais venir rajouter par la  
17           suite.

18                      Donc, quand vous me demandez dans un  
19           premier temps : est-ce que le mécanisme, tel qu'il  
20           est construit actuellement, permet, parce que c'est  
21           une des questions qui... de venir capter les  
22           excédents de rendement des fournisseurs?  
23           Malheureusement, à cette question-là, étant donné  
24           que la base de tarification du fournisseur n'est  
25           pas actuellement considérée dans le MTER, je ne

1           serai pas capable d'avoir le réel rendement réalisé  
2           d'un point de vue, je dirais, consolidé.

3           C'est-à-dire Transporteur et fournisseurs internes.  
4           Et là, je sens que vous voulez m'interrompre.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Q. **[217]** Parce que ça, je le conçois très bien ce que  
7           vous nous dites là sur la base de tarification du  
8           Transporteur avec ceux des fournisseurs internes.

9           R. Oui.

10          Q. **[218]** Mais, puis peut-être que vous allez l'aborder  
11          dans un deuxième volet, en ce qui... le deuxième  
12          volet concerne le type de... Parce que ça semble  
13          être selon le type de contrat que vous accordez aux  
14          fournisseurs internes ou enfin avec des entités  
15          affiliées.

16                    On dit « internes » mais je veux juste être  
17          sure que c'est pas entre des divisions de  
18          TransÉnergie mais on parle d'affiliées là parce  
19          qu'on revient encore une fois au Code de conduite,  
20          on veut s'assurer que c'est à coût complet, qu'il y  
21          a une façon de faire qui fait en sorte que le  
22          Transporteur n'avantage pas ou en fait n'est pas  
23          désavantagé ou enfin, les payeurs de tarif du  
24          Transporteur ne sont pas désavantagés au profit  
25          d'entreprises affiliées.

1                   Alors, c'est sûr que quand on me dit :  
2                   « Bien, c'est à taux horaire et puis on paye le  
3                   coût, c'est facturé directement », ça ne soulève  
4                   pas de problème mais à forfait, sur la base de quoi  
5                   le forfait est donné, c'est là où la difficulté  
6                   survient. C'est pas : est-ce que je suis capable  
7                   d'aller voir la base de tarification du  
8                   fournisseur? Dans les faits, j'ai très peu  
9                   d'intérêt en tout cas à aller voir mais je veux  
10                  m'assurer par contre que le Transporteur se fasse  
11                  facturer seulement ce qui doit être facturé.

12                  Alors, si le forfaitaire la première année  
13                  a été facturé à un forfait beaucoup trop élevé,  
14                  alors, si je me fais facturer pour un arbre deux  
15                  mille dollars (2 000 \$) alors que ça a pris dix  
16                  (10) minutes, je vais peut-être trouver que c'est  
17                  trop élevé puis l'année prochaine, il va dire :  
18                  « O.K., je te le fais à cinq cents piastres  
19                  (500 \$) », dans le fond c'est ça que ça prenait.  
20                  Puis là, vous me dites : « L'année prochaine, je  
21                  vais juste payer cinq cents (500) », oui, mais le  
22                  premier quinze cents (1 500), pourquoi que lui  
23                  n'est pas partagé? Alors, je ne sais pas si vous  
24                  pouvez parler de ce point-là.

25                  R. Je vais juste peut-être poursuivre sur ma lancée

1 pour... Mais... mais je comprends votre... votre  
2 point puis je vais essayer à la fin d'arriver avec  
3 la conclusion par rapport à cet aspect-là.

4 Donc, premier élément, puis en fait, la  
5 question que je me pose toujours c'est : est-ce que  
6 le mécanisme MTER en place permet correctement de  
7 venir coter ça? Donc, premier bémol que j'émetts  
8 c'est que donc, je ne serai pas en mesure de  
9 venir... En fait, si j'intègre l'efficience  
10 additionnelle des fournisseurs dans mon calcul sans  
11 leur BT, je vais venir à me trouver à dégager un  
12 taux de rendement ou un excédent de rendement ou un  
13 taux rendement plus réalisé plus évalué. On  
14 s'entend, si mon dominateur est plus petit qu'il  
15 devrait l'être, nécessairement, je vais avoir un  
16 excédent de rendement en pourcentage plus élevé.  
17 (13 h 58)

18 Et donc, on se rappelle, il faut être  
19 capable de l'appliquer ce mécanisme-là sur les  
20 bases ou les principes qui ont été défendus à  
21 l'époque, en deux mille treize (2013) sinon, on  
22 vient un peu dénaturé à la façon dont on va le  
23 calculer aujourd'hui, sachant ce qu'on sait  
24 aujourd'hui, peu importe les raisons, mais il faut  
25 rester sur les principes du MTR.

1 L'autre aspect qui... ça touche en lien  
2 avec votre question comme on a répondu en réponse  
3 12.3, je crois, ou 12.1. Qu'on dit qu'à toutes fins  
4 pratiques, depuis... En tout cas, depuis deux mille  
5 treize (2013), puis je n'étais pas en  
6 réglementation avant deux mille treize (2013), que  
7 les fournisseurs ont été à toutes fins pratiques,  
8 considérés comme des fournisseurs externes. Le  
9 meilleur exemple que je vous donnerais, c'est quand  
10 on établit... Là, je vais revenir à l'établissement  
11 des tarifs. Puis ça, depuis le début, depuis deux  
12 mille trois (2003), je pense que ça a été reconnu  
13 de la part de la Régie de dire : « Bien.  
14 Effectivement, je vais permettre au Transporteur de  
15 récupérer un rendement sur les actifs des  
16 fournisseurs. » Donc, on venait calculer une  
17 portion puis on ajoutait aux coûts de la facture, à  
18 coûts complets, un rendement sur les... En mode  
19 d'établissement des tarifs, ça fait beaucoup de  
20 sens. Un peu comme le rendement qu'on ajoute en  
21 rendement sur la base de tarification du  
22 Transporteur, ça devient un coût pour le  
23 Transporteur pour établir les tarifs.

24 Quand j'arrive en rapport annuel, et là je  
25 vais prendre l'exemple du rapport annuel deux mille

1 dix-sept (2017), ce qui ne fonctionne plus dans un  
2 contexte d'application du MTR actuel, c'est que si  
3 on veut appliquer le même raisonnement. C'est-à-  
4 dire que je vais prendre les activités de  
5 transport, dans un premier temps. Actuellement,  
6 pour dégager mon résultat net réglementaire,  
7 prenons juste TransÉnergie, ne prenons pas les  
8 fournisseurs internes pour tout de suite. Je vais  
9 prendre mes revenus moins mes coûts puis ça, ça va  
10 me dégager un résultat net réglementaire. Puis  
11 c'est ce montant-là que je vais vouloir venir  
12 diviser par ma base de tarification du Transporteur  
13 pour dégager mon excédent de rendement. Ça fait que  
14 ça va assez bien parce qu'actuellement, dans mon  
15 rapport annuel deux mille dix-sept (2017), par  
16 exemple, quand je regarde la ligne, je sais qu'il y  
17 a un chiffre qui apparaît là, mais c'est pour faire  
18 balancer le total. Pour dégager mon rendement  
19 réalisé, c'est un revenu moins les dépenses, ça va  
20 me donner mon bénéfice net réglementaire. On a un  
21 traitement actuellement, pour les fournisseurs  
22 internes, complètement différent. Je n'étais pas là  
23 à l'époque, je ne peux pas vous dire pourquoi on a  
24 maintenu ce traitement-là dans le rapport annuel,  
25 mais contrairement à ce qu'on devrait laisser

1 faire... Tu sais, toujours est la question : « Est-  
2 ce que le mécanisme actuel nous permet de capter  
3 les excédents de rendements dans l'excédent de  
4 rendements? » Bien je vous dirais, il y a un  
5 mécanisme où en mode réel pour les fournisseurs, on  
6 vient encore, au niveau de coûts, inclure un  
7 rendement sur la BT des fournisseurs, ce qu'on ne  
8 fait pas d'un point de vue transport.

9 Puis c'est là que je vous ferais l'analogie  
10 que quand on dit qu'ils ont été considérés comme un  
11 fournisseur externe, c'est comme si on venait  
12 confirmer le profit auquel le fournisseur avait  
13 droit au même titre qu'un fournisseur externe dans  
14 mes coûts alors qu'on devrait laisser aller dans le  
15 rapport annuel, les revenus moins les coûts des  
16 fournisseurs pour dégager mon rendement réel  
17 réalisé au niveau des fournisseurs internes, puis  
18 ce n'est pas ça qu'on fait actuellement.

19 Ça fait que quand je dis qu'il y a deux  
20 problématiques pour savoir est-ce que le MTR actuel  
21 permet de capter correctement? Bien je pense que la  
22 réponse c'est non. Et le souci qu'on a, c'est que  
23 quand on est en train de dégager un excédent de  
24 rendement, donc un pourcentage, on s'entend, on a  
25 établi en deux mille treize (2013), des points de

1 base. C'est-à-dire que le premier cent (100) points  
2 de base, on va partager cinquante (50 %), cinquante  
3 (50 %) et au-delà de ça on va être à soixante-  
4 quinze (75 %), vingt-cinq (25 %) au niveau de la  
5 clientèle.

6 Je vous l'ai dit tantôt, si on n'a pas les  
7 bons dénominateurs puis les bons montants, on va  
8 dégager des excédents de rendement en pourcentage  
9 qui seront erronés. Et de là, de venir partager sur  
10 un rendement qui est erroné, j'ai un grand, grand  
11 malaise à vous dire que ça va fonctionner.

12 Ça fait que c'est sur ces principes-là... À  
13 la question : « Est-ce qu'on devrait le faire? » Je  
14 ne dis pas que la façon de faire aujourd'hui est  
15 parfaite, mais je vous dis juste que si on doit  
16 décider aujourd'hui qu'on doit partager, bien,  
17 clairement il faut revoir la façon que le MTR se  
18 calcule parce qu'il ne prévoit pas actuellement la  
19 bonne façon de le faire par le petit bout de  
20 rapport annuel que je vous parle où on a une  
21 intégration en mode coûts du rendement des  
22 fournisseurs et qu'on n'intègre pas non plus la BT  
23 des fournisseurs.

24 Juste pour revenir sur votre question,  
25 Madame Duquette, quand je disais qu'on venait



1 intégrer en mode rapport annuel ce rendement-là  
2 fictif, bien c'est un peu comme si on les traitait  
3 comme des fournisseurs externes depuis toujours  
4 dans la manière de constater les résultats réels.

5 Ça fait que je comprends le point, le  
6 forfaitaire et tout ça. C'est sûr que, comme madame  
7 Lagacé l'a dit, c'est un encadrement d'entreprise  
8 qui ne s'applique pas seulement au Transport, ne  
9 s'applique pas seulement à Distribution, ça  
10 s'applique à l'ensemble des unités d'affaires.

11 L'autre enjeu qu'on voit par rapport à ça,  
12 si jamais la Régie devait décider et dire : « Bien.  
13 Écoutez, j'ai un malaise sur le fonctionnement,  
14 qu'il faut revoir le fonctionnement. » Mais nous,  
15 ce qu'on dit aussi c'est que parallèlement à ça, il  
16 faut revoir l'encadrement d'entreprise parce que ça  
17 ne touchera pas seulement Transport ni Distribution  
18 qui sont réglementés, ça va toucher l'ensemble des  
19 unités d'affaires.

20 (14 h 03)

21 Puis l'autre enjeu qu'on a, on vous a  
22 fourni un chiffre, puis là, autour de vingt-cinq  
23 millions (25 M) en excédent de rendement  
24 supplémentaire.

25 On vous l'a mentionné en réponse, on vous a

1 dit c'est une évaluation parce qu'on ne fait pas à  
2 chaque année le coût complet réel. On fait le coût  
3 complet prévu qui est un exercice qui prend  
4 quelques semaines à réaliser en début d'année. De  
5 refaire ce même processus-là, ce qui arriverait  
6 probablement, puis là, j'ai pas fait l'exercice,  
7 mais assurément le vingt-quatre point cinq (24,5),  
8 vingt-quatre point six millions (24,6 M) qu'on a  
9 donné en données, il serait différent.

10 Ça fait qu'aujourd'hui de dire : est-ce que  
11 je prends ce chiffre-là puis c'est lui que  
12 j'intègre dans mon calcul de MTER? J'ai un autre  
13 malaise à dire : pas certain que je peux le faire  
14 non plus parce que j'ai pas, il faudrait que je  
15 revoie mes courriels mais il faudrait que je revoie  
16 aussi mes bases de facturation réelle.

17 Quand on parle d'inducteur, qu'on le fait  
18 approuver à chaque année dans les dossiers, les  
19 inducteurs réels ils bougeraient aussi. Donc,  
20 l'efficience est-ce que c'est vraiment au  
21 Transporteur qu'elle se rapporte ou à un autre  
22 utilisateur? Mais cet aspect-là est important aussi  
23 avant de venir partager.

24 Me MARC TURGEON :

25 Q. [219] Sur votre dernier point, oui, je veux dire,

1 l'efficience peut-être elle est faite par quelqu'un  
2 d'autre mais elle est faite avec l'argent du  
3 Transporteur.

4 R. Je ne suis pas certain qu'on peut affirmer ça.

5 Q. **[220]** Bien, c'est vous qui payez la facture. Donc,  
6 je veux dire, à quelque part, vous-même... Puis là,  
7 on discute là. En fait, dans le meilleur des  
8 mondes, il faudrait possiblement revoir le MTER.  
9 Dans le meilleur des mondes, il faudrait revoir  
10 votre relation interne entre vous, pour savoir si,  
11 suite aux travaux que vous donnez, vous n'auriez  
12 pas le droit vous aussi d'avoir une cote sur la  
13 performance, je veux dire, tant qu'à faire, tout  
14 peut être sur la table.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[221]** Et comme on est dans une première  
17 application, vous avez tout à fait raison, la  
18 décision, j'ai vu la date de la décision mais je ne  
19 m'en rappelle puis j'ai vieilli depuis, mais cela  
20 étant dit, Monsieur Dubé, là, on l'applique pour la  
21 première fois. Puis là, on l'applique puis après ça  
22 on s'en va en MRI.

23 Alors, il faut nous qu'on s'assure de voir  
24 qu'est-ce qui marche, qu'est-ce qui ne marche pas.  
25 Puis rappelez-vous que le fameux chiffre, puis je

1 suis tout à fait conscient qu'on pourrait arriver,  
2 dépendant comment on le calcule, et cetera, l'autre  
3 chiffre, mais ce qui avait été bien clair, puis il  
4 y avait beaucoup de participants à cette audience-  
5 là parce que ça intéressait beaucoup de monde ce  
6 partage, et avec raison, et on avait dit, bien,  
7 c'est dans la tarification que vous allez le faire  
8 parce que comme vous avez un rapport annuel  
9 administratif, vous n'avez pas un rapport annuel,  
10 vous n'avez pas de fermeture, vous êtes là-dessus  
11 bec et ongle pour ne pas en avoir, puis c'est  
12 correct, on l'aura fait, c'est différent de chez  
13 Énergir où les intervenants ont un deuxième tour au  
14 bâton, si vous me permettez le truc.

15 Là, on a dit non, ça va être dans la  
16 tarification qu'ils le constatent, que tout le monde  
17 peut venir contester ou poser des questions sur  
18 est-ce que c'est vraiment vingt-quatre/six (24/6),  
19 vingt-deux/sept (22/7) ou... Ils n'iront pas vers  
20 le bas, ils vont plus aller vers le haut, je pense,  
21 en tout cas moi quand je négociais avec ma mère mon  
22 truc mensuel, c'était toujours plus élevé puis je  
23 ferais avec vous, et aussi avec le contrôleur, il  
24 faut toujours lui demander plus, bien, c'est là que  
25 ça va se faire.

1 C'est pour ça qu'on pose ces questions-là  
2 parce que nous aussi c'est la première fois qu'on  
3 le regarde. Notre équipe, on a vu des choses puis  
4 votre réponse, à mon avis, est-ce qu'elle est  
5 satisfaisante? Oui, dans le sens que vous ouvrez  
6 des pistes, il va falloir se poser comme question,  
7 nous, qu'est-ce qu'on fait avec ça parce que,  
8 effectivement, on ne veut pas non plus vous obliger  
9 d'arriver à un résultat qui ne serait pas le vôtre  
10 puis après ça...

11 Mais on comprend aussi que la volonté de la  
12 Régie était que ça va être discuté dans la première  
13 tarifaire subséquente et là, il y aura une décision  
14 de l'équipe tarifaire puis on ne revoit plus ce  
15 chiffre-là. Il faut stabiliser les chiffres à un  
16 moment donné dans l'évolution des choses. Je vous  
17 reviens. Après...

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Est-ce que...

20 Q. [222] Oui?

21 R. Est-ce que je peux peut-être compléter?

22 Q. [223] Ah, je vous en prie.

23 R. Oui? Avec peut-être deux points sur lesquels  
24 j'aimerais revenir suite à la discussion. Si vous  
25 posez la question, oui, j'y étais aussi sur le banc

1 pour ce dossier-là, j'y étais effectivement avec  
2 nos experts.

3 Mais le point que je voudrais faire c'est  
4 lorsque ce dossier a été déposé à la Régie,  
5 lorsqu'on a étudié les paramètres du MTER, c'était  
6 en fonction de l'écart de rendement qui avait été  
7 constaté à travers les années et puis... Mais ce  
8 que je rappellerais c'est que ces écarts de  
9 rendement là qui ont été constatés à travers les  
10 années n'incluaient pas l'écart de rendement qui  
11 était attribuable au fournisseur interne. C'était  
12 des écarts de rendement et les résultats étaient  
13 rapportés exactement de la même façon depuis le  
14 début.

15 (14 h 09)

16 En deux mille dix-sept (2017), on a  
17 également rapporté les résultats de la même façon.  
18 Donc, le calibration du MTER a été fait en fonction  
19 des écarts de rendement connus tels que rapportés.  
20 Et c'est dans ce sens-là que mon collègue soulevait  
21 le point qu'aujourd'hui, si on veut incorporer les  
22 excédents de rendement des fournisseurs internes au  
23 calcul, bien ça va venir changer des éléments et au  
24 lieu... puis je ne suis pas l'expert là-dessus, on  
25 avait des experts au dossier, là, mais ça pourrait

1 venir toucher aux paramètres du MTER.

2 C'est-à-dire est-ce que c'est les cent  
3 (100) premiers points de base? Est-ce que c'est  
4 toujours cinquante-cinquante (50 %-50 %) dans ces  
5 cent (100) premiers points de base là? Est-ce que  
6 si on change le ratio soixante-quinze-vingt-cinq  
7 (75 %-25 %) ?

8 Alors, avant... donc avant de prendre une  
9 décision d'incorporer à nouveau ces rendements-là  
10 dans le rendement qui serait à partager, il va  
11 falloir se poser la question : quel est l'impact de  
12 faire ce geste-là sur les paramètres du MTER?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [224] Excusez, c'est parce qu'on réfléchit au fur  
15 et à mesure, hein! Parce que la question qui se  
16 pose, c'est que évidemment la décision pour le MTER  
17 a été prise pour le Distributeur l'an passé.  
18 Évidemment, le vôtre n'est pas encore fixé puisque  
19 c'est l'audience de janvier prochain, le MTER.

20 Vous n'avez pas fait de proposition en ce  
21 sens-là, remarquez bien, de changer le MTER, mais  
22 la décision de l'an passé nE vous incluait pas.  
23 Quand on avait fait la phase 1 dans les deux  
24 dossiers, Hydro-Québec là, tant dans sa division  
25 distribution que transport, avait annoncé... Vous

1           avez sûrement suivi un petit peu la saga MTER du  
2           côté distribution où ils nous avaient annoncé une  
3           nouvelle preuve qui a tardé à arriver et tant tardé  
4           que finalement on a dit qu'il n'y en aurait pas.

5                       Alors, ça ne vous empêchait à vous d'en  
6           faire une. Vous avez adopté la même façon de faire.  
7           Évidemment, la vôtre n'est pas encore fixée.  
8           Maintenant, il n'est pas minuit moins cinq  
9           (23 h 55), mais on approche.

10                      L'autre option, c'est de voir s'il n'y a  
11           pas des façons de faire à l'interne chez vous pour  
12           éviter les apparences de manque de transparence. Je  
13           ne veux pas dire qu'il n'y a pas de transparence,  
14           là, mais il y a quand même, quand ça arrive comme  
15           ça, c'est qu'il y a une apparence d'un manque de  
16           transparence avec les affiliés. Peut-être Monsieur  
17           Verret, allez-y.

18           M. STÉPHANE VERRET :

19           R. Bien, oui, j'aimerais beaucoup parce que c'est pas  
20           la première fois que vous revenez avec ces  
21           commentaires-là sur le manque de transparence puis  
22           je dois vous dire, c'est un peu, comment je dirais,  
23           c'est un peu malheureux d'entendre ces  
24           commentaires-là sur le manque de transparence de la  
25           part des témoins. Et je vous dirais, ça place les



1           témoins dans une situation qui est un peu difficile  
2           par la suite pour témoigner ici parce que je peux  
3           vous assurer que les gens qui viennent témoigner  
4           ici, on prête serment et je peux vous assurer qu'on  
5           essaie d'être transparent au maximum.

6       Q. [225] Non, non, c'est pas vous qui manquez de  
7           transparence là.

8       R. Et si vous permettez, je...

9       Q. [226] C'est pas ça que je dis, là, je pense, c'est  
10          la façon de faire...

11      R. Si vous permettez, je vais juste terminer.

12      Q. [227] ... du Transporteur, pas vous  
13          personnellement...

14      R. Oui, oui.

15      Q. [228] ... ni madame Lagacé ni monsieur Dubé, là,  
16          c'est pas...

17      R. Juste terminer, si vous permettez. Et en termes de  
18          transparence sur les rendements des fournisseurs  
19          internes, depuis le début de la réglementation que  
20          les résultats sont rapportés de la même façon.  
21          Exactement de la même façon, on n'a rien fait de  
22          différent en deux mille dix-sept (2017) que par les  
23          années précédentes. Donc, je pense que  
24          l'information était au dossier.

25                   Si on réalise maintenant que les rendements

1 des fournisseurs internes ne faisaient pas partie  
2 du rendement, ça, c'est une réalisation que la  
3 Régie fait en fonction de l'information, mais de  
4 l'information qu'elle a disposée depuis le début  
5 qu'on rapporte les résultats.

6 Q. [229] Je comprends ça. Puis je ne veux certainement  
7 pas qu'aucun d'entre vous qui êtes sur le panel,  
8 pensez qu'on pense que vous manquez de  
9 transparence. C'est plus dans les méthodes  
10 d'attribution des contrats à l'interne. C'est pas  
11 vous personnellement, je suis convaincu que vous  
12 donnez toute l'information que vous possédez, là.  
13 Je veux juste que ce soit clair.

14 Quand je parle qu'un manque de  
15 transparence, c'est dans les méthodes, les  
16 processus, quand vous donnez... Puis qu'il y a un  
17 report ou une information qui est divulguée. Je  
18 comprends que vous donnez l'information que vous  
19 avez.

20 Maintenant, c'est une façon de faire qui  
21 peut, pour un oeil externe, je pourrais dire  
22 « bien, oui, mais comment on peut s'assurer de la  
23 chose? » Alors, c'est simplement ça que je parle  
24 quand je parle de manque de transparence, là.  
25 J'espère que vous ne vous sentez pas visé

1           personnellement, c'est pas le cas, c'est pas ce que  
2           je voulais dire.

3           (14 H 15)

4                        Ceci dit, je reviens à mon point précédent  
5           où on réfléchit rapidement sur est-ce qu'on veut  
6           faire quelque chose? Est-ce qu'on veut faire  
7           quelque chose pour cette année? Pour les trois  
8           prochaines années du MRI? Comment que... Bon. Est-  
9           ce que ça vaut la peine? On en est là, là, dans la  
10          réflexion, là, parce qu'on voulait avoir la  
11          discussion qu'on a en ce moment avec vous sur cette  
12          notion-là d'écart avec les entités affiliées, en  
13          dehors des contrats qui sont payés, pour reprendre  
14          l'expression, à taux horaire.

15                       Mais là, on se rend compte que la pointe de  
16          tarte, là, hein, elle n'est pas nécessairement très  
17          significative.

18                       Alors, il faut accorder le poids. Il faut  
19          voir aussi, et c'est là la difficulté, que depuis  
20          deux mille seize (2016), alors après que la  
21          décision sur le MTER a été prise, depuis deux mille  
22          seize (2016), deux mille dix-sept (2017), on  
23          constate une plus grande centralisation des  
24          services et un plus grand recours au service avec  
25          des affiliés que ce qui avait cours en deux mille

1 quatorze (2014) quand la décision est sortie.

2 Alors, c'est le point. Nous, on voit une plus  
3 grande centralisation des services.

4 Je ne connais pas la proportion, je ne sais  
5 pas si vous l'avez, règle du pouce, mais de toute  
6 façon, je ne suis pas sûre que ça fasse... Mais, la  
7 proportion de contrat à forfait par rapport à des  
8 taux horaire...

9 Mme BARBARA LAGACÉ :

10 R. Elle est de vingt et un pour cent (21 %) à  
11 consommation, soixante-dix-neuf pour cent (79 %) à  
12 forfait.

13 Q. **[230]** Alors, d'où le questionnement, là. Donc, s'il  
14 y a une plus grande centralisation, s'il y a une  
15 grande proportion des contrats qui sont à forfait,  
16 ça amène des questionnements. Je ne dis pas que  
17 c'est critique comme questionnement, mais ça amène  
18 des questionnements de toute façon.

19 Écoutez, la proposition qu'on pourrait  
20 faire, c'est, écoutez, pensez-y de votre côté, nous  
21 y penserons certainement. Maître Fréchette, si vous  
22 voulez l'aborder dans votre plaidoirie, vous aurez  
23 le loisir à ce moment-là de le faire.

24 (14 h 17)

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 C'est que c'est un sujet... Vous savez, là, la  
3 réponse que vous avez, le premier niveau, c'est que  
4 le calibrage du MTER comme on le connaît, la façon  
5 dont on le perçoit, on a pas considéré les  
6 fournisseurs internes d'une façon différente d'un  
7 fournisseur externe. Alors, ce qu'on vous met comme  
8 premier élément c'est que son calibrage aujourd'hui  
9 tel qu'il est, on arriverait à un niveau de partage  
10 beaucoup plus rapidement si vous entriez dans cette  
11 vision-là que vous nous partagez ce matin et là, ça  
12 change toute... tout la mécanique. Et ça,  
13 rappelez-vous, la preuve d'expert que vous avez eue  
14 sur trouver les bons niveaux, etc. Peut-être que  
15 monsieur Verret veut ajouter quelque chose, il me  
16 fait signe. Parce que c'est des questions de faits  
17 tout autant que des questions qui concernent le  
18 calibrage de la réglementation et c'est pour ça  
19 qu'il faut...

20 M. STÉPHANE VERRET :

21 R. Mais je pense que j'ai compris de... je pense que  
22 j'ai compris de votre questionnement, c'est : vous  
23 comprenez l'enjeu qu'on soulève et vous vous dites  
24 c'est quand le bon moment pour pouvoir l'aborder  
25 puis l'adresser. C'est sûr qu'en janvier, si on a

1            besoin d'expertises, ça risque d'être... d'être  
2            assez serré, alors, je ne sais pas si ça va prendre  
3            un processus en séquence, un dossier différent,  
4            mais s'il faut... l'important, je pense, c'est de  
5            ne pas appliquer un MTER sur des écarts qui ne  
6            fonctionnent pas ensemble. Je pense que c'est  
7            important d'être équitable, de revoir le tout en  
8            même temps. En janvier, ça m'apparaît très rapide  
9            pour qu'on puisse consulter des experts, voir si  
10           des expertises sont requises, les modifications qui  
11           pourraient être requises au MTER, les implications  
12           à l'interne pour pouvoir produire cette  
13           information-là également, si ça va changer la façon  
14           dont les choses sont faites à l'interne.

15                    Alors, ce bout-là, voir quelle proposition  
16           qu'on pourrait faire, dans quel forum, tout ça, ça,  
17           je pense qu'on peut revenir effectivement en  
18           argumentation, vous suggérer quelque chose.

19           LA PRÉSIDENTE :

20           Q. [231] Si vous êtes en mesure également... Parce  
21           qu'évidemment c'est quelque chose qu'on a à peser  
22           aussi, hein, il y a les efforts qu'on peut mettre  
23           réglementairement parlant, en coûts réglementaires,  
24           en interventions et tout ça, si c'est pour affecter  
25           une portion, bien là, l'excédent de rendement est à

1 vingt-sept (27) de mémoire, dans ces... dans ces  
2 eaux-là. C'est ça, vingt-sept (27)? Ou à peu près  
3 là.

4 M. LUC DUBÉ :

5 R. Autour de vingt-cinq (25).

6 Q. **[232]** Vingt-cinq (25). Puis que l'écart avec les  
7 fournisseurs affiliés à forfait, bien que c'est une  
8 portion somme toute plus... pas... Je cherche le...  
9 J'allais dire pas significatif...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Modeste.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[233]** Modeste. Bien, je me demande si ça vaut la  
14 peine de faire les... qu'on fasse tous ces  
15 efforts-là pour ça. Alors, c'est-tu... Est-ce  
16 que... est-ce qu'il y a des préoccupations...  
17 est-ce que les préoccupations sont réelles ou bien  
18 est-ce que c'est quelque chose qu'on peut revoir  
19 peut-être dans un deuxième MRI? Je vous laisse y  
20 penser puis on va certainement y penser de notre  
21 bord. Si les intervenants souhaitent aborder cette  
22 question-là dans leur plaidoirie, on va les...  
23 certainement les encourager à le faire mais nous,  
24 en tout cas, c'est une préoccupation. Encore une  
25 fois, et c'est pas personnel, c'est à des fins de

1 transparence pour assurer la plus grande  
2 transparence possible. C'est la préoccupation.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, c'est entendu. Pour les aspects juridiques,  
5 comme je vous mentionnais, on pourra échanger sans  
6 aucun doute la semaine prochaine, mais s'il y a des  
7 aspects liés à ce que monsieur Dubé sur lequel il  
8 s'est exprimé, si vous avez des aspects pour  
9 monsieur Verret ou madame Lagacé qui nous font un  
10 peu la genèse de comment l'efficience des  
11 fournisseurs internes se retrouve dans leurs  
12 factures, c'est le temps parce que moi, c'est des  
13 aspects sur lesquels j'aurai... les témoignages  
14 seront rendus. Alors, s'il vous reste des questions  
15 encore sur ces sujets-là, je ne peux que vous  
16 inviter à les adresser maintenant.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [234] Je vais passer à mes questions qui ne sont  
19 pas sur le MTER. Et comme d'habitude, ça va un  
20 petit peu dans tous les sens parce que c'est des  
21 suivis de suivis. Alors, sur l'indicateur lié au  
22 contrôle de mouvements d'énergie, Maître Ouimette  
23 vous posait la question un peu plus tôt, je vais  
24 peut-être vous inviter à... Je vais vous donner la  
25 page pour être sûre, c'est HQT-3, document 3, page



1 22 de 23 et c'est la pièce B-0010 et c'est à la  
2 page 22.

3 (14 h 22)

4 Et là, vous allez voir que je pars de loin  
5 parce que je veux juste bien comprendre, cet  
6 indicateur-là, ce qu'il nous donne, c'est une idée  
7 des coûts par énergie tans... ça vous aide à quoi?  
8 Et ça nous aide à quoi? Parce que... Et le fait  
9 d'enlever... C'est parce que vous avez enlevé les  
10 coûts d'informatique des coûts totaux sur l'énergie  
11 transitée. Et je ne sais pas quelle proportion les  
12 coûts d'informatique ont en mouvement d'énergie,  
13 mais dans ma tête j'avais l'impression qu'ils  
14 étaient importants et est-ce que ça nous donne  
15 quand même une bonne qualité d'indicateurs si on  
16 enlève les coûts de l'informatique? C'est parce que  
17 suivre un indicateur pour le plaisir de la chose,  
18 je suis sûre que vous avez d'autres choses à faire.

19 M. STÉPHANE VERRET :

20 R. Oui. Et c'est un indicateur qui n'est pas  
21 nécessairement facile aussi là. Donc, dans la pièce  
22 HQT-3, document 3, on est dans la section  
23 « balisage », et c'est peut-être un indicateur pour  
24 lequel on se balisait. Puis si je me souviens bien  
25 là, on avait de la difficulté à pouvoir se baliser

1 avec l'externe là-dessus, avec l'externe, mais on a  
2 continué à produire l'information ici, aux fins de  
3 la Régie. Mais je vous dirais que l'utilité de ce  
4 balisage-là interne, est très limitée à part que de  
5 le produire ici.

6 Q. **[235]** O.K. Donc, c'est pour nous?

7 R. Pratiquement. Oui.

8 Q. **[236]** Oui. O.K. Bon. J'ai ma réponse, merci. Je  
9 vais vous emmener à... c'était plus pour madame  
10 Lagacé. Ah! Oui, votre présentation. Je m'excuse  
11 parce que des fois là j'écris mal, j'écris vite  
12 alors j'écris mal puis je ne me comprends pas  
13 toujours. Je vais vous emmener à votre  
14 présentation, la page 4, charges nettes  
15 d'exploitation versus coûts de maintenance directs.

16 R. Est-ce que vous êtes dans celle de ce matin?

17 Q. **[237]** Oui. Oui. Oui. Dans celle de ce matin.

18 R. O.K.

19 Q. **[238]** Je m'excuse. La B-0126... Je suis sûre que je  
20 l'ai marquée à quelque part... 127. Mais en fait,  
21 c'est en lien avec... ne bougez pas. J'ai relu la  
22 preuve à quatre heures (4 h) ce matin, puis je me  
23 suis dit : « Je devrais peut-être d'arrêter de  
24 faire ça, ça m'emmène des questions puis ce n'est  
25 peut-être pas... » Vous marquez... Le taux horaire

1 que vous nous avez donné ce matin, bon, pour la  
2 contribution directe de main-d'oeuvre, vous nous  
3 avez dit : « Ça inclut le salaire, le vêtement,  
4 outils, usage du véhicule, une petite portion du  
5 salaire du patron. »

6 Par contre, et là je vois dans les autres,  
7 dans l'autre colonne là, sous le 908, il y a aussi  
8 d'autres charges directes qui sont là également. Je  
9 sais que vous avez dit ce matin que vos  
10 vérificateurs internes ou externes, vos  
11 vérificateurs les regardent, ils font très  
12 attention aux taux horaire, mais comment ils font  
13 pour s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage.  
14 Alors, si on compte dans le taux horaire, le  
15 véhicule de l'employé de monsieur Veci qui se rend  
16 à quelque part puis que vous avez aussi une flotte  
17 de véhicules qui n'est pas nécessairement attachée  
18 à un employé direct, comment vous faites pour vous  
19 assurer qu'il n'y a pas un double comptage entre  
20 les éléments là, de charges directes qui sont liés  
21 aux taux horaire?

22 Mme BARBARA LAGACÉ :

23 R. Tout d'abord, ce qu'il y a dans « Autres charges  
24 directes liées aux heures de maintenance », on est  
25 vraiment là dans le matériel que va utiliser

1 l'employé lorsqu'il va aller faire un travail de  
2 maintenance. Là, ça peut être de toutes sortes. Ça  
3 peut être des morceaux là pour remplacer des  
4 pièces. Ça fait que ça c'est vraiment, dans cette  
5 ligne-là, ce qui est... je vais dire des pièces qui  
6 sont utilisées puis qui vont être mises sur  
7 l'appareil, l'achat de l'huile. Le service externe,  
8 par exemple, on peut donner pour faire des  
9 réparations sur des appareils, un contrat à une  
10 firme externe, une entreprise externe pour faire  
11 les travaux pour nous. C'est de ça dont on parle.  
12 Ce qu'il y a dans le taux, là c'est très  
13 spécifique. On a un peu un guide interne. Ce n'est  
14 pas un peu, c'est un guide interne qui nous dit  
15 exactement là ce qui est permis, on va dire, de  
16 mettre dans le taux. Donc, ce que dans le fond on  
17 vous...

18 (14 h 27)

19 Q. **[239]** Mais je veux juste reprendre le terme...

20 R. Oui.

21 Q. **[240]** ... parce que vous l'amenez sur les outils  
22 puis un certain nombre de stocks pour faire  
23 l'ouvrage, pour l'employé. Comment vous faites pour  
24 séparer le stock, quand vous dites si je le donne à  
25 l'externe, c'est justement, c'est ce qui va dans

1 autres charges directes, puis pour l'employé, je  
2 vais prendre un certain pourcentage puis il y a des  
3 règles. Mais il y a une proportion que vous donnez?  
4 Vous dites trois pour cent (3 %) du stock va à  
5 l'employé...

6 R. O.K.

7 Q. **[241]** ... quatre-vingt-dix-sept (97) va aux charges  
8 directes, comment ça fonctionne?

9 R. O.K. Je vais clarifier. Tout ce qui est installé  
10 sur l'appareil qui sert à réparer l'appareil, que  
11 ce soit fait par une ressource interne ou externe,  
12 ça c'est pas dans le taux.

13 Q. **[242]** O.K.

14 R. Dans le taux, c'est quelques éléments propres à  
15 l'employé même : ses lunettes de sécurité, ses  
16 gants, ses bottes...

17 Q. **[243]** O.K.

18 R. ... l'espace de travail dont il a besoin, on en  
19 prend une petite quote-part. Alors, quand on dit la  
20 maintenance est plus coûteuse à réaliser parce  
21 qu'il y a de la complexité, le correctif augmente,  
22 je suis dans deux bassins de coûts différents.

23 Q. **[244]** O.K. Ça fait que, par exemple, la voiture à  
24 l'usage de l'employé, elle, il y a une portion où  
25 c'est mis dans le taux horaire puis la flotte qui

1           pourrait servir à tout le monde, elle, elle est  
2           mise dans les charges directe. Ou en tout cas, je  
3           m'excuse, je...

4       R. Puis on est là pour, dans le fond, pour clarifier  
5           ça fait qu'il n'y a aucun souci. Les deux premières  
6           rubriques autres charges directes liées aux heures  
7           et celles non liées aux heures, le neuf millions  
8           (9 M) et le quatre millions (4 M)...

9       Q. **[245]** Oui.

10      R. Dans ça, il n'y a rien qui est apporté ou qui est  
11         généré par un taux horaire.

12      Q. **[246]** Ça, ça va. Ça, j'ai compris ça.

13      R. Ça va? Parfait. Donc, quand vous me parliez de la  
14         flotte de véhicules...

15      Q. **[247]** Bien, c'est parce que vous avez dit salaires,  
16         vêtements, outils, usage du véhicule ce matin.  
17         Donc, vous avez attribué une portion du véhicule  
18         puis l'autre portion est aux charges directes ou...

19      R. En fait, comment on fait le taux c'est qu'on  
20         établit l'assiette de coût. Donc, dans ça, il va y  
21         avoir les salaires des employés visés par ce taux-  
22         là et il va y avoir, par exemple, le coût de la  
23         flotte de véhicule dans son ensemble.

24      Q. **[248]** O.K.

25      R. Il va y avoir, bon, tous les coûts qu'on peut

1 mettre dans le taux puis on va venir, le  
2 dénominateur, c'est l'ensemble de toutes les heures  
3 productives, pas juste celles des gars à pied-  
4 d'oeuvre.

5 Q. **[249]** O.K.

6 R. Ça fait que c'est pour ça que le véhicule c'est la  
7 quote-part que cet employé-là peut utiliser. Il ne  
8 peut pas y avoir, on va dire, double comptage sur  
9 l'utilisation d'un véhicule, par exemple.

10 Q. **[250]** O.K. Merci beaucoup. Il me reste quelques  
11 questions que j'appellerais d'intendance, tarifs et  
12 conditions, commercialisation. Je vais commencer  
13 avec, bien, ce que je pense qui est peut-être  
14 commercialisation et la contribution pour les  
15 réseaux collecteurs. Vous nous avez dit, et c'est à  
16 la pièce B-0098, je vais vous donner exactement, si  
17 je regarde B-0098 c'est quoi, HQT-12, Document 2  
18 révisé, vous nous avez mentionné, c'était à la page  
19 11 et 12, qu'en ce qui a trait à la mise à jour de  
20 la contribution pour le remboursement des réseaux  
21 collecteurs... Voulez-vous que j'attende que  
22 vous... Ça va?

23 M. STÉPHANE VERRET :

24 R. C'est beau, on l'a.

25 Q. **[251]** Que pour le remboursement des réseaux

1 collecteurs, les limites relatives à l'utilisation  
2 des données réelles, vous mentionnez qu'il n'y a  
3 pas de mécanisme obligeant les producteurs à  
4 fournir toute l'information permettant d'établir  
5 les coûts réels.

6 La question est la suivante : en voulez-  
7 vous un? Parce que ce qu'on a noté dans les Tarifs  
8 et conditions, c'est que, évidemment, les tarifs ne  
9 sont pas aussi précis en ce qui concerne les  
10 réseaux collecteurs que pour les postes de départ.  
11 Est-ce qu'il pourrait vous être utile d'avoir un  
12 texte plus précis requérant les pièces  
13 justificatives, à ce moment-là, pour pouvoir  
14 établir ces coûts réels-là?

15 (14 h 32)

16 Mme SOPHIE PAQUETTE :

17 R. C'est certain que ça serait une information  
18 intéressante pour nous là d'avoir toutes les pièces  
19 justificatives. Le seul enjeu peut-être, qu'on voit  
20 lié à ça c'est qu'il y a un coût, hein, pour  
21 produire toute ces pièces-là pour les promoteurs.  
22 Donc, une des raisons, parce qu'on leur avait déjà  
23 demandé et puis c'est certain que les promoteurs,  
24 de ramasser toute l'information des coûts réels,  
25 c'est quand même un travail qui est assez



1           substantiel, ça fait que c'est pour ça que souvent,  
2           ils vont nous donner les grosses pièces, ce qui est  
3           suffisant pour accoter, si on veut, le seuil du  
4           montant qui est prévu de remboursement là de leur  
5           poste de départ, ça c'est un enjeu.

6                        Il peut y avoir aussi un enjeu de  
7           sensibilité, il faudrait traiter l'information  
8           confidentielle, bien sûr là, parce que bon, les  
9           promoteurs pourraient être un peu... Ça fait que ça  
10          peut être une information intéressante. En même  
11          temps, je ne sais pas là le coût que ça peut amener  
12          là aux promoteurs de fournir l'ensemble des coûts  
13          là.

14        Q. **[252]** C'est parce que vous comprendrez que l'enjeu  
15        pour nous, puis la raison pour laquelle qu'on vous  
16        parle de peut-être avoir ça, c'est qu'on veut... la  
17        préoccupation est d'avoir un remboursement qui est  
18        juste. Alors, s'il a besoin d'être plus élevé, il  
19        sera plus élevé. S'il a besoin d'être baissé, il  
20        sera baissé, mais là le montant a été fixé en deux  
21        mille cinq (2005), de mémoire, deux mille trois  
22        (2003), deux mille cinq (2005)...

23        M. STÉPHANE VERRET :

24        R. Deux mille neuf (2009).

25        Q. **[253]** Deux mille neuf (2009). Revu en deux mille

1 treize (2013) sur la base de soumission, je pense  
2 que c'était du « projeté » qu'on avait évalué que  
3 c'était correct, mais ça fait quand même un certain  
4 temps, ça fait près de dix (10) ans, si c'était  
5 deux mille neuf (2009). Alors, le but de ce  
6 maximum, c'est évidemment d'éviter les  
7 surdimensionnements. Alors, si on n'a pas le vrai  
8 chiffre.

9 Mme SOPHIE PAQUETTE :

10 R. C'est...

11 Q. **[254]** Ça peut faire en sorte qu'il y ait un  
12 surdimensionnement. Alors, c'est pour ça qu'on vous  
13 pose ces questions là, puis là vous nous  
14 dites : « C'est parce que, mon problème, c'est que  
15 je n'ai pas les données réelles. » Je peux vous  
16 offrir de vous aider à obtenir les données réelles.

17 R. Oui.

18 Q. **[255]** Ça peut être, pas nécessairement dans ce  
19 dossier-ci parce que là on est minuit plus cinq.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[256]** Mais ça peut être dans la politique d'ajout,  
22 si vous voulez proposer quelque chose ou dans un  
23 prochain dossier tarifaire.

24 R. C'était juste pour expliquer aussi, un peu, il y a  
25 un autre point lié à ça parce que c'est certain que

1 les pièces justificatives qui ont été remises  
2 jusqu'à maintenant dans le cadre des remboursements  
3 de réseaux collecteurs, c'était pour des capacités  
4 unitaires d'éoliennes qui tournaient entre un  
5 virgule cinq mégawatt (1,5 MW) dans les premiers  
6 appels d'offres, maintenant on est rendu, en  
7 moyenne, plus autour du trois mégawatts (3 MW).  
8 Donc, c'est certain que le passé, ce n'est pas  
9 nécessairement garant de l'avenir.

10 Ce que je veux dire par ça, c'est que ce  
11 qu'on voit c'est que clairement il y a une  
12 croissance au niveau de la capacité unitaire des  
13 éoliennes. Au départ, comme je vous dis, on était  
14 autour de un (1), deux (2). Là, on voit du trois  
15 point quarante-cinq (3,45), du quatre (4) arriver  
16 dans nos études exploratoires, des études  
17 d'intégration. On sait que des manufacturiers s'en  
18 vont vers du cinq mégawatts (5 MW) puis toute chose  
19 étant égale par ailleurs, c'est que pour un parc  
20 éolien d'une capacité X, c'est certain que si on  
21 augmente la capacité unitaire des éoliennes, il va  
22 y avoir moins d'éoliennes qui vont composer le  
23 réseau collecteur, donc intuitivement on pourrait  
24 penser que le coût du dollar par kilowatt du réseau  
25 collecteur devrait aller à la baisse.

1                   Donc, juste pour montrer un peu là, à titre  
2 illustratif ce que ça pourrait donner, en deux  
3 mille neuf (2009), lorsque le taux du cent soixante  
4 et un dollars (161 \$) du kilowatt (KW) a été fixé,  
5 basé sur le coût unitaire moyen des deux premiers  
6 appels d'offres, bon, comme... Je le répète encore,  
7 mais la capacité unitaire est autour de un (1 MW),  
8 deux mégawatts (2 MW). Et puis en deux mille treize  
9 (2013), lors du dernier appel d'offres qu'on a eu,  
10 là le coût unitaire moyen était à la baisse, cent  
11 cinquante-deux dollars (152 \$) du kilowatt (KW)  
12 pour des éoliennes de trois virgule un (3,1 KW) en  
13 moyenne.

14                   Donc, le premier constat qu'on peut voir,  
15 c'est que clairement le coût unitaire du dollar...  
16 du kilowatt du réseau collecteur est à la baisse  
17 lorsque la capacité unitaire des éoliennes est à la  
18 hausse. Ça fait que oui, d'avoir les pièces  
19 justificatives, ça serait intéressant pour la  
20 totalité des coûts, mais en même temps est-ce qu'on  
21 va vraiment avoir le portrait juste pour les futurs  
22 parcs éoliens qui vont arriver, probablement avec  
23 du quatre (4) puis du cinq mégawatts (5 MW). Donc  
24 là, peut-être qu'il serait plus intéressant à avoir  
25 comme information c'est que... Présentement

1 l'information qui nous vient du marché, c'est les  
2 estimés qu'on a reçus des producteurs pour leurs  
3 réseaux collecteurs qu'on obtient lors des appels  
4 d'offres là ou qu'on a obtenus dans le passé lors  
5 des appels d'offres du Distributeur.

6 (14 h 37)

7 Nous, comme Transporteur, on n'a aucun  
8 mécanisme, encore là, pour obliger les promoteurs à  
9 nous fournir un estimé de leurs réseaux  
10 collecteurs, on n'en a pas besoin pour faire le  
11 raccordement. Puis justement, on met un plafond au  
12 niveau des contributions maximales de postes de  
13 départ, de réseaux collecteurs, pour éviter le  
14 surdimensionnement. Si on avait cette information-  
15 là en amont, bien là on aurait une information  
16 peut-être plus juste du marché qui tient compte de  
17 l'évolution technologique et de la capacité  
18 unitaire des éoliennes pour qu'on puisse s'ajuster  
19 dans l'avenir.

20 Q. [257] Oui. Parce que c'est juste que justement, si  
21 le seuil est trop haut puis, vous l'avez dit, le  
22 passé n'est pas garant de l'avenir, alors le 161  
23 est un... je ne voulais pas dire une relique du  
24 passé, mais il est encore là. Mais s'il n'est plus  
25 juste puis qu'il doit être ajusté, puis on vous

1 propose les pièces justificatives si vous pensez  
2 qu'une autre méthode est meilleure pour établir le  
3 montant?

4 R. Je...

5 Q. **[258]** Nous sommes... La Régie est... En tout cas,  
6 ce que je voulais vous mentionner c'est qu'on est  
7 ouvert à vous entendre sur les méthodes pour  
8 arriver à un taux plus juste.

9 M. STÉPHANE VERRET :

10 R. Parfait. C'est bien noté puis merci de faire cette  
11 offre-là, on pourra ajuster au besoin les tarifs et  
12 conditions. Et vous, vous avez mentionné d'une  
13 inquiétude peut-être que le plafond soit trop  
14 élevé. Je peux vous dire que les derniers  
15 remboursements auxquels on a procédé, les sommes  
16 qui nous ont été soumises étaient au-delà du  
17 plafond de 161 là.

18 Q. **[259]** O.K.

19 R. Donc, on n'a pas de signal du marché que le plafond  
20 est plus élevé, est trop élevé. Puis ça, ça  
21 n'incorporerait pas toutes les pièces  
22 justificatives de la part des promoteurs. Donc, là-  
23 dessus là, je n'ai pas d'inquiétude que le plafond  
24 là, est présentement trop élevé pour les clients.  
25 Puis il faut se poser aussi la question, ce taux-là

1 qu'on fixerait peut-être à une nouvelle valeur,  
2 disons en deux mille dix-neuf (2019), bien à quels  
3 projets il va être applicable parce que là, ça va  
4 être de l'application prospective.

5 Q. **[260]** Oui.

6 R. Puis disons que c'est assez limité là en termes de  
7 projets éoliens à venir pour le Transporteur. Il y  
8 en a quelques uns qu'on entend parler un peu dans  
9 les médias, mais il n'y en a pas beaucoup, beaucoup  
10 moins que par le passé lorsqu'il y avait des appels  
11 d'offres.

12 Q. **[261]** D'accord. Mais enfin, c'est l'offre qu'on  
13 vous fait juste pour s'assurer de ne pas avoir  
14 nécessairement de « surdimensionnement » puis  
15 d'avoir un taux juste en conséquence.

16 Toujours dans la commercialisation du  
17 transport et... trois petites questions. Concernant  
18 le dépôt des tarifs et conditions consignait  
19 l'inclusion des définitions des variables QCRND-  
20 Distributeur et QCRND-Producteur. Vous avez répondu  
21 en DDR, que vous étiez ouvert ou enfin vous aviez  
22 dit : « Le Transporteur n'a pas d'objection à  
23 inclure la définition de ces variables dans celle  
24 de la variable OSNE. Je vais laisser les gens qui  
25 parlent de normes de fiabilité s'entendre. En fait,

1 on se demandait si vous seriez prêts à faire une  
2 mise à jour du texte des tarifs pour inclure ça, en  
3 même temps que le dépôt, la mise à jour du coût de  
4 la dette, en décembre. Comme ça, on pourra déjà  
5 procéder à l'analyse du texte plus tôt, plutôt que  
6 d'attendre la décision là au début du printemps.  
7 Pourriez-vous...

8 R. Juste me repointer la réponse, s'il vous plaît, je  
9 voudrais juste voir le libellé.

10 Q. **[262]** Ah! Oui! La réponse, elle était, ne bougez  
11 pas, c'était pièce B-0065, la réponse 39.2, page  
12 106. C'est la HQT-13, document 1.1. Là, je vais  
13 aller voir B-0065, je pense que c'est la première.  
14 C'est la réponse 39.2. C'est que ces deux  
15 définitions-là n'étaient pas incluses dans le texte  
16 des tarifs et on pensait qu'elles devraient peut-  
17 être l'être sous la varia... parce qu'elle était  
18 comme incluse dans la variable OSNE là qui est  
19 en... Et vous indiquez que vous n'aviez pas  
20 d'objection à inclure la définition. Alors, on se  
21 demandait si vous pourriez nous fournir le texte  
22 qui vient avec ça, avec la mise à jour de décembre?

23 R. Certainement.

24 Q. **[263]** Merci. Dans le même... Ça va?

25



1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui. C'est juste que c'est bien noté pour ne pas...

7 L'engagement souvent nous permet de le retracer,

8 mais on l'a bien noté là, tout ce qu'on... Donc, à

9 venir, dans la proposition qu'on vous fera en

10 décembre...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Oui, c'est...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Pour la mise à jour du tarif, il y aura un lien

15 inclus des définitions suggérées.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui. Des suggestions...

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Pour les QCRND et QCRD.

20 (14 h 42)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [264] C'est ça. Et juste peut-être me confirmer

23 qu'il s'agit d'une coquille et qu'il faudrait faire

24 le changement, je vous amène à la pièce B-0082, à

25 l'article... c'est les tarifs, la version anglaise.

1 M. STÉPHANE VERRET :

2 R. Yes.

3 Q. **[265]** Ça va? C'est l'article 1.28.1, c'est la page  
4 14 en version papier, je pense. Ça va? En anglais,  
5 c'est marqué :

6 Technical Requirements for Connection:  
7 The applicable Technical Requirements  
8 for Connection, as approved from to  
9 time [...]

10 et je pense qu'il manque un « time », « from time  
11 to time ».

12 Mme SOPHIE PAQUETTE :

13 R. C'est noté.

14 Q. **[266]** Alors, on va inclure et on pourra écrire dans  
15 la décision que c'est « from time to time », c'est  
16 sûr. Je comprends ça. Et une dernière question,  
17 mais en fait, je ne sais pas si c'est à madame  
18 Lagacé. Vous nous avez indiqué que les coûts  
19 augmentaient pour l'emprise ou la maîtrise...  
20 l'emprise de la végétation... oui, la maîtrise de  
21 la végétation parce que cette année ça a augmenté à  
22 vingt mille (20 000) hectares. Est-ce que vous  
23 pensez en faire autant dans les années vingt vingt  
24 à vingt vingt-deux (2020-2022), d'hectares?

25

1 Mme BARBARA LAGACÉ :

2 R. En fait, on va dire, le besoin du vingt mille  
3 (20 000) hectares, c'est pas moi qui l'ai établi.  
4 Toutefois, les gens qui établissent les stratégies  
5 de traitement des emprises font une prévision  
6 multi-annuelle, donc c'est une stratégie qui est  
7 multi-annuelle. Puis ce que, moi, j'ai pu voir, ce  
8 à quoi on m'a donné accès, on est sur un vingt  
9 mille (20 000) hectares pour les quatre prochaines  
10 années.

11 Q. [267] Merci beaucoup. Ça va compléter mes  
12 questions. Maître Fréchette, avez-vous un  
13 réinterrogatoire?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je crois que ça va clore, je vous remercie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci beaucoup. Alors, merci beaucoup au panel, ça  
18 va terminer votre témoignage et vous êtes  
19 maintenant libérés. Je vous remercie beaucoup. À  
20 moins que, Maître Fréchette, vous m'annonciez une  
21 contre-preuve à quelque part.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien, avec la gentillesse de maître Pelletier ce  
24 matin, j'espère que les informations qu'on vous a  
25 rendues sur la réconciliation...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. O.K.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 ... du quarante-six (46), cinquante-trois (53),  
5 vous aurons été utiles, je vais vous dire que les  
6 gens ont travaillé très fort pour vous livrer ça.  
7 Alors, non, dans ces circonstances, il n'y a pas de  
8 contre-preuve.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci. Maître Pelletier, combien de temps avez-vous  
11 besoin pour faire votre preuve? Parce que j'aime  
12 beaucoup mon trois heures (15 h 00), mais je vois  
13 qu'il est déjà trois heures moins quart (14 h 45).  
14 Mais, je sais que Québec, vous retournez... vous  
15 brûlez d'y retourner ou demain matin ça va?

16 Me PIERRE PELLETTIER :

17 Ça m'éviterait d'essayer de me trouver une chambre  
18 en tout cas. Écoutez, si vous voulez arrêter à  
19 trois heures (15 h 00) franc, c'est sûr qu'un quart  
20 d'heure on n'en a pas assez là. Alors...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous aviez annoncé trente (30) minutes. Est-ce  
23 qu'on parle toujours de trente (30) minutes ou  
24 l'adaptation de votre preuve...

25

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Bien, je dirais que ça devrait être entre trente  
3 (30) et quarante-cinq (45) minutes. On peut essayer  
4 de faire plus vite aussi, là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Juste un...

7 Me PIERRE PELLETTIER :

8 Plus vite que trente (30) minutes, c'est bien  
9 difficile, là, mais...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui, oui. C'est ça. Juste un instant. Maître  
12 Pelletier, je pense que vous allez avoir du plaisir  
13 à visiter Montréal ce soir si trouver une chambre  
14 ne vous prend pas trop de temps, alors...

15 Me PIERRE PELLETTIER :

16 Je vais aussi quand même m'assurer de la  
17 disponibilité de mes gens parce que je sais que  
18 l'idée de...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui.

21 Me PIERRE PELLETTIER :

22 En fait, on avait prévu passer mercredi, hein!

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, je sais.

25

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Alors là, on est rendu aujourd'hui, mais j'avais  
3 cru comprendre que, dans le cas de l'un et l'autre,  
4 monsieur Allard et monsieur Vézina, demain ça  
5 poserait un problème. Si vous me donnez deux  
6 minutes, je vais aller consulter.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Allez-y.

9 Me PIERRE PELLETTIER :

10 Alors, j'avais surestimé les contraintes qu'ils  
11 avaient. Ils me disent qu'ils vont pouvoir... ils  
12 vont pouvoir s'organiser.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Alors...

15 Me MARC TURGEON :

16 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous héberge?

17 Me PIERRE PELLETTIER :

18 Pardon?

19 Me MARC TURGEON :

20 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a offert de  
21 vous héberger?

22 Me PIERRE PELLETTIER :

23 Personne m'a offert de m'héberger. J'allais juste  
24 vérifier leurs contraintes à eux.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est beau. Alors, on se reverra demain matin à...

3 Oh! Maître Pittet.

4 Me DELPHINE PITTET :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui.

8 (14 h 42)

9 Me DELPHINE PITTET :

10 Oui. On a reçu l'engagement numéro 5 du  
11 Transporteur puis peut-être que la personne n'avait  
12 pas le contexte de la discussion entourant  
13 l'engagement 5, là. On voulait la prévision du  
14 taux... des indisponibilités forcées pour deux  
15 mille dix-huit (2018) avec le risque de maintenance  
16 puis il y avait des proportionnelles qui avaient  
17 été faites à partir du risque de maintenance pour  
18 trouver les IF deux mille dix-neuf à deux mille  
19 vingt-deux (2019-2022). Et on s'attendait à avoir  
20 la valeur de deux mille dix-huit (2018) selon une  
21 proportionnelle et on nous a donné une moyenne  
22 historique des... à partir des valeurs de deux  
23 mille treize (2013) à deux mille dix-sept (2017).

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Alors, vous le savez mieux que moi car je n'ai pas

1 eu la chance de l'examiner encore.

2 Mme BARBARA LAGACÉ :

3 O.K.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Ce que je vous propose, c'est de prendre deux  
6 minutes avec moi juste après puis on pourra voir  
7 avec madame Salhi et on en discutera.

8 Mme BARBARA LAGACÉ :

9 O.K.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Et peut-être que d'ici là on pourra trouver un  
12 terrain d'entente.

13 Mme BARBARA LAGACÉ :

14 Parfait.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Je présume que cette communication-là participe  
17 encore à la bonne entente qu'on voit fonctionner  
18 ici.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, il y a toujours un mot du jour dans une  
21 audience, c'est réglementation dynamique. Je pense  
22 que c'est ce qui va venir caractériser celle-ci.  
23 Alors, je vais vous souhaiter une bonne discussion.  
24 Maître Pelletier, demain matin, voulez-vous êtes le  
25 premier à passer à neuf heures (9 h 00)?



1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 Ah! Ça me ferait certainement plaisir. J'allais  
3 profiter du fait qu'il nous reste quand même  
4 quelques minutes pour demander : est-ce qu'il y a  
5 moyen du côté du Transporteur de nous fournir la  
6 réponse à l'engagement qu'on attend et qui nous  
7 serait fort utile pour la présentation de demain.  
8 Aujourd'hui, on avait conclu qu'on ne pourrait pas  
9 s'en servir, mais...

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 Lequel est le numéro 7, je crois.

12 Me PIERRE PELLETTIER :

13 Numéro 10, je crois, plutôt.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Numéro 10. Alors, donnez-moi deux secondes. Bien ça  
16 aussi peut-être je pourrai...

17 Me PIERRE PELLETTIER :

18 Vous pouvez communiquer avec moi.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 ... c'est le désir de l'avoir le plus rapidement  
21 est lancé, on pourrait libérer monsieur le  
22 sténographe et je vais vérifier encore. J'avais  
23 déjà vérifié, puis je vais communiquer  
24 l'information directement à mon collègue.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, ce que je comprends, Maître Fréchette, c'est  
3 que vous allez faire le tour des engagements qui ne  
4 sont pas encore répondus avec l'ensemble des  
5 intervenants qui sont ici?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 C'est bien.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est compris.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous nous informerez demain matin.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Ça va. Je vais le faire. Je vais lui demander.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On va vous laisser discuter et, nous, on va y  
18 aller. À demain matin neuf heures (9 h 00).

19

20 AJOURNEMENT

21

22

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

---

Sténographe officiel. 200569-7